





ESCHANTILLON

DES PRINCIPAVX PARADOXES DE LA PAPAVTE', SVR les poincts de la Religion controuersez en ce temps.

Recueillis des propres escrits de ses plus approuuez Docteurs.

PAR ANDRE' RIVET, Poicteuin.

La page suiuante monstrera l'ordre des matieres traittees en cette partie.

Iehan 9.41

Si vous estiez aueugles vous n'auriez point de peché: mais maintenant vous dites, Nous voyons: pour tant demeure vostre peché.



A LA ROCHELLE,
Par les Heritiers de H. HAVLTIN.
M. D. C. III.

L'ORDRE DES MATIERES ici traittees.

CHAP. I.

De l'Escriture saincte & de l'Eglise.

CHAP. II.

De la puissance & autorité du Pape, par dessus l'Eglise, les Conciles, & consequemment l'Escriture, selon la doctrine nouuelle de la Papauté.

CHAP. III.

De l'Idolatrie en l'inuocation des Saincts.

CHAP. IIII.

De l'Idolatrie en l'adoration des Images.



A TRESHAVT ET TRES-PVISSANT SEIGNEVR, CLAVDE Seigneur de la Tremoille, Duc de Thouars, Pair de France, Prince de Talmond. &c.



ONSEIGNEVR,

Voyant de tous costez l'impieté des faux Docteurs s'augmenter & accroistre, & auoir sur tout en ce temps, passé par dessus les plus hautes chaussees, comme vn debordemēt & deluge uniuersel: ie me suis representé que rien n'aduient qui n'ait esté long temps deuant predit & denoncé, afin que les enfans de Dieu, comme bien aduertis, declinent les coups qu'ils voyēt

venir de loin, & se tenans soigneusemẽt
Tit. 1. *sur leurs gardes, retiennent ferme la parole fidelle qui est selon instruction, asseurez que l'efficace d'erreur, n'aura lieu*
2. Thes. 2. *qu'en ceux qui perissent, & n'ont point receu la dilection de verité pour estre sauuez. Mais principalement ie me suis trouué du tout consolé, quand ie me suis rencontré sur le lieu auquel l'Esprit de Dieu, parlant de la venüe & des actiõs de ces gens corrompus d'entendement, reprouuez quant à la foy, adiouste cet oracle: Qu'ils n'aduanceront plus outre, & que leur folie sera manifestee a tous, comme a esté celle de Iannes & Iambres*
2. Tim. 3. *qui ont resisté a Moyse.*

Plus encore, voyant de nostre temps l'accomplissement de cette prophetie s'aduancer grandement: Dieu ayant tellement confondu les langues, & iustement aueuglé les entendemens des bastisseurs de Babel, qu'estans tombez en vn esprit d'estourdissement, ils descouurent si ouuertement leur honte & turpitude aux yeux de tous les hommes, & proposent si grossierement leurs inepties

& impietez, que c'est merueille comme il y en a encore de si aueugles, qu'en vne si grande lumiere ils ne puissent voir ce qui se presente si manifestement aux sens des moins experimentez. Car Dieu a permis que l'effronterie gagnant le dessus en ses aduersaires, ils ayent quitté pour la plusspart le vestement de brebis, les dissimulations, excuses & palliations, & sans crainte de Dieu, sans honte des hommes exposé en public, ce dont leurs plus deshõtez Ancestres eussent rougi: pour voir en eux practiqué ce qu'on dit, que celuy qui a vne fois passé les bornes de vergongne, tombe à la fin en vne extreme impudence.

Or graces à Dieu, qui par le ministere de l'Euangile, a, selon sa promesse, descouuert leur folie, & arresté le cours impetueux de ce furieux torrent, preuenant la perdition d'vne infinité d'ames qui eussent esté exposees à son rauage, & peut estre abysmees dans la mer impure de tant d'abominables erreurs. C'est par sa singuliere misericorde que nous en sommes deliurez, & de luy vient

ce goust bien disposé, par lequel sauourans la verité, nous discernons le doux d'auec l'amer, & le poison mortel d'auec les viãdes salutairement nourrissantes.

Ceux qui sont poussez de ce sentimẽt, ne peuuẽt qu'ils ne soient charitablemẽt desireux de procurer aux autres le mesme bien par toutes voyes possibles : & qu'ils n'adioignent a leurs continuelles prieres, tout ce qu'ils peuuent auoir d'industrie, pour arracher le bandeau de ceux, qui n'ont encore les yeux dessillez & ouuerts en vne si grande clarté, & courent sans apprehension au precipice duquel ils ignorent le danger. C'est ce qui m'a meu a dresser ce petit escrit, cõme vn eschantillon couppé d'vne plus grande piece, pour essayer aussi, entant qu'en moy est, a donner la main à ceux qui sont encore detenuz par la piperie de ces hommes rusez a cauteleusement seduire. Car ie ne dissimuleray pas, qu'ẽ faisant ce petit recueil premierement pour mon particulier vsage, ie ne me soy' trouué beaucoup fortifié, par la comparaisõ de la simple beauté de la verité,

auec la deformité du mensonge : Et que la hardiesse, ou plustost impudence de ceux qui le defendent, ne m'ait grandement haussé le courage, pour le detester & combattre auec plus d'asseurance. Et diray franchement, que plus i'aduance en la cognoissance de la procedure & des doctrines Papistes, plus elles me sont odieuses : croyant que ce qu'il y en a d'autrement affectionnez ne vient d'autre source que de l'ignorance d'icelles. Afin donc qu'ils la cognoissent hideuse comme elle est, ie leur adresse ce petit secours accompagné de celuy d'vne infinité d'autres qui les peuuent releuer de la peine qu'il y a a desbrouiller cette quintessence d'impieté des escrits aduersaires. Ie sçay qu'il y en a qui le pourroient faire d'eux-mesmes, mais qui sont en tel estat qu'ils craignent que la verité se manifeste a eux, & les sollicite à leur deuoir : qui aiment (dit Tertullian) d'ignorer ce que les autres se resiouissent d'auoir cognu, ayans desia ce preiugé en eux, que ce qu'ils ne sçauent pas, est ce qu'ils ne sçauroient In Apolog.

hair s'ils le ſçauoient.

I'ay commencé par quatre poincts que i'ay iugez entre les controuerſes de ce temps eſtre des plus importans : Eſtimant auoir beaucoup gagné ſi ie contrains les aduerſaires de ſe charger eux-meſmes de ces crimes : d'auoir denigré & abbaiſſé la parole de Dieu, et aſſuietti la Maieſté des ſainctes Bibles à l'autorité des hommes, eſleué vn homme par deſſus toute l'Egliſe, voire Dieu meſme, & partagé ſon honneur auec les creatures raiſonnables, ſenſibles, & inſenſibles. Ce que j'ay fait le plus clairement qu'il m'a eſté poſſible, et ce par leurs propres maximes, ayant auec toute la ſimplicité & fidelité de laquelle je me ſuis peu aduiſer, traduit en noſtre langue celles que j'ai tirées de leurs eſcrits latins.

Or ce petit labeur MONSEIGNEVR, quel qu'il ſoit, vous appartient de tout droit, & s'il a quelque choſe de recommandable (ce que je ne preſume pas) ce ne ſerà que bien peu de moiſſon pour la ſemence que vous auez abondamment jettée en vn ſterile châp.

Il est vray que j'ai desia cet aduantage (qui ne m' est pas peu) que ce dessain vous a pleu, que vous en auez approuué les commencemens. Et i'estime que si i'ay deferé a vostre jugement, le donnãt au public, cela me doit seruir d'vn grand bouclicr cõtre tous ceux qui voudront iuger sinistremeut de ma deliberation, & desqnels la censure peu charitable me chargeroit de temerité. I'espere de plus, que ceux la mesme, s'ils ont de la pieté & capacité, seront incitez à mieux faire, & trauailler plus heureusement en cette besongne, en laquelle plusieurs peuuent estre employez, sans s'entrechoquer, en estant le champ large & grand, duquel ie n'ay couru qu'vn bien peu d'espace.

Vous le sçauez MONSEIGNEVR, & cognoissez, graces à Dieu, combien il est fertile en semblable yvroye. Et permettez moy que ie tesmoigne ici a toute l'Eglise, que mille fois i'ay oui vostre bouche publier les louanges de Dieu, qui vous a fait voir & quitter cette ordure, & vous ayant viuifie par sa mi-

ſericorde , vous nourrit tous les iours au milieu des ſiens de la paſture de vie, & vous abbreuue des claires fontaines de ſa verité , au lieu du bourbier des ciſter-
Ierem. 2. *nes creuaſſées, leſquelles ne contiennent point d'eaux. Que mille fois ie vous ai oui parler de ces differens auec telle cognoiſſance de cauſe, que vous auez raui ceux qui s'y ſont exercez auec grand labeur au milieu de l'Eſcole : que l'aſſeurance que vous auez de la ſolidité de voſtre creance, vous fait conſtamment deſirer de la perpetuer en voſtre maiſon, & deſigner deſia les moyens d'y paruenir par vne ſaincte & diligente inſtruction de voſtre poſterité. Heureux deſſein, en la reſolution duquel vous auez ſenti vn bon-heur de la bonté de Dieu, qui le vous a facilité par l'ottroy d'vne aide qui conſpire auec vous, comme en toutes bonnes choſes, particulierement en ce poinct, la pieté de laquelle conioincte à la voſtre en vne ſaincte perſeuerãce, fait attendre a tous les gens de bien, des fruicts condignes de tels arbres.*

Mais deſia tous ces gens de bien

vous sont tesmoins que vous en auez largement produit, & que vostre profession de l'Euangile n'a point esté en paroles seulement, mais accompagnee de bonnes preuues par vallables effects. I'ay veu que les trauaux vous ont esté plaisirs, lors que vous les auez employez en ce fait, que pour l'aduancement du regne de Dieu, vous auez reputé vos pertes vn grand gain, vostre dommage aduantage. Et encore à present ie loüe Dieu de vous voir autant que iamais en ce bon estat, auquel, comme ie m'asseure qu'il vous conseruera, aussi ie vous exhorte en son nom de perseuerer iusques a la fin, & continuer en vous approuuant a luy, a vous obliger d'vne obligation perpetuelle, toute la religieuse posterité. A laquelle (si elle daigne regarder ce liuret) ie vous laisse vn tesmoignage veritable de ma recognoissance : puis, qu'outre cette generalle cause qui vous rend tous les bons redeuables, ie me sens lié & astrainct particulierement, par tant de bienfaicts, par lesquels vous m'auez par plusieurs fois acquis pour

vous vendiquer a iuste tiltre l'entiere possession de moy & des miens. Entre lesquels vous auez aussi receu mon frere pour vn obiect de vos liberalitez, par le moyen desquelles s'estant, sans autre sollicitude, employé a l'estude des sainctes lettres, il se prepare maintenant, selon vostre recommandable intention, à les employer a l'edification de l'Eglise. Dieu nous face a tous deux la grace, que, cõme vous l'auez esperé, elle retire de nous les fruicts de vostre louable preuoyance: & luy vueille susciter a vostre exemple des peres nourrissiers par la beneficence desquels, nous puissions voir entretenue & nourrie vne pepiniere d'arbrisseaux, qui puissent seruir en leur temps, au bastiment de ce magnifique tẽple de Dieu, dans lequel ie le prie de tout mon cœur

MONSEIGNEVR,

Qu'il vous conserue à iamais, comme il vous a fait vne des pierres viues d'iceluy: vous accroissant tous les iours le zele de sa maison, pour seruir à sa gloire, à vostre bien & salut eternel. De vostre Thouars le 1. de Nouẽb. 1602.

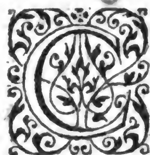
Vostre tres-humble & tres-obeissant Seruiteur

ANDRE RIVET.



LES PRINCIPAVX PARADOXES DE LA PAPAVTE', SVR LES POINCTS de la Religion controuersez en ce temps.

PREFACE.



OMME il importe grandement que la verité de Dieu soit presentee a son Eglise en sa saincte nudité, sans estre fardée ou enduitte d'aucun ornement emprunté: afin qu'elle puisse estre veüe en sa beauté plus naifue, d'autant plus cognoissable, que plus il y paroist de simplicité: Aussi estime-ie, estre fort expedient que le mensonge soit descouuert & despouillé de tous habits qui pourroient aucunement cacher sa deformité: à ce que de ces deux contraires opposez l'vn à l'autre, l'vn soit

embrassé & receu sans empeschemẽt, l'autre detesté & banni sans retardement, du milieu des enfans de Dieu. Dessein contre lequel Satan apporte toute resistance à luy possible, ne craignant rien tant que le iour, que ce feu diuin, la clarté & chaleur duquel (dit Origene) est tousiours sur l'autel où se trouue la vraye predication de la foy, deuant lequel la verité comparee au mensonge iette plus de clarté. Pour cette cause, il trauaille soigneusement, à ce que cette lumiere ne iette plus ses rayons sur le cloaque de ses doctrines, lesquelles il voile de tapisseries qui trompent les yeux, & enuironne de parfuns delicieux, pour surprendre ceux qui au trauers de tout cela ne pourront voir ou flairer son mortel aconite. De la vient que les heretiques conduits par ce serpent rusé, cachent leur intention (dit Athanase) & en escriuãt vsent pour apast des termes de l'Escri ture, afin de tirer subtilement en leur malice les simples ignorans. Cet ar-

tifice s'eſt touſiours deſcouuert en tous ceux qui poſſedez par l'Ange des tenebres, ſe ſont oppoſez au ſoleil de Iuſtice: mais iamais tant qu'en noſtre ſiecle, où ce maudit aduerſaire a ietté ſes derniers efforts pour ſouſtenir le regne de ſon Anti-chriſt eſbranlé, par le moyen de ceux qui ayans apparence de pieté, ont renié la force d'icelle: Et par douces paroles de flatterie ſeduiſent les cœurs des ſimples. La troupe en eſt ſi grande, & leurs pernicieuſes entrepriſes ſi cognues qu'on ne peut eſtre touché du zele d'aduancer la gloire de Dieu & le ſalut du prochain, & n'eſtre point encouragé a reſiſter au cõmencemens & progrés de ces abominables proiets. De fait, Dieu a ſuſcité grand nombre de ſes ſeruiteurs pour deſcouurir telles fraudes, & s'eſt tellement ſerui de leurs labeurs, que nonobſtant les vanteries orgueilleuſes des Sophiſtes, le deſmentir eſt demeuré au menſonge, & la vergongne de la Paillarde a eſté expoſée en veue

2. Tim. 3.
Rom. 16.

en plaine rue.Mais comme nous voyons tous les iours croiſtre des nouuelles teſtes à cette Hydre apres les premieres couppées:il nous faut auſſi trauailler a retrancher par le glaiue de la parole de Dieu ces dernieres nées. Voyant doncques,qu'eſtant cõuaincus,ils nient ſouuẽt leurs doctrines,comme faiſoient iadis * leurs deuanciers, & rougiſſent de confeſſer ouuertement, ce qu'ils ſe glorifient d'enſeigner clandeſtinement; Et que d'ailleurs c'eſt vn de leurs principaux artifices,de nous obiecter iniurieuſement mille blaſphemes de leur inuention pour rendre laDoctrine Saincte, odieuſe, & nous imputer que nous auons troublé l'eau, afin que la haine qu'ils nous portent ne ſemble eſtre mal fondée:i'ay penſé qu'il ne ſeroit pas mal à propos, de repreſenter par leurs propres paroles l'horreur de leurs myſteres, & oppoſer a leurs calomnieuſes obiections, vne veritable deſcouuerte de leur turpitude, telle qu'on la peut tirer de leurs diſcours

* Clem. Alex. ſtrom. lib. 7.

ſur les

ſur les differents meus en ce ſiecle és matieres qui concernent la Religion. Labeur, duquel ie laiſſe le iugement à ceux qui le liront, me contentant du teſmoignage que me rend ma conſcience, que i'y ai eſté pouſſé d'vn ſainct deſir de l'aduancement du regne de Dieu : Et ne recherche pour l'entier accompliſſement de mes ſouhaits en ce fait, ſinon d'induire ceux auſquels Dieu a dõné, auec le loyſir, plus de moyens & de dexterité, a entreprendre vn œuure plus parfait en ce genre ; à la grande confuſion de l'impieté des Docteurs de menſonge: Entre leſquels les Ieſuites ayans obtenu le deſſus, & entrepris l'opiniaſtre deffence des plus abſurdes abſurditez : il ne faudra que leurs nouueaux eſcrits pour dreſſer vn bien ample inuentaire, des plus grandes enormitez qui furent iamais ouïes. N'eſtant autre le but de telles gens que de recercher vne victoire imaginaire, au meſpris de toutes bonnes & ſolides raiſons : Et perſiſter plauſiblement en

l'erreur auquel ils ſe ſont pour iamais aſſeruis : n'ayant plus grande crainte que d'eſtre reduits a vne droitte profeſſion de la vraye foy. Les voyant en ce deſplorable eſtat par vn iuſte iuge-
2. Theſ. 2. ment de Dieu, qui enuoye efficace d'erreur a ceux qui n'ont point receu la dilection de verité pour eſtre ſauuez : nous ne pouuons pas beaucoup eſperer des effects de nos aduertiſſemens pour leur regard. Mais peut eſtre que cet Eſchantillõ touchera ceux qui ſeduits par eux, ne laiſſent de ſouſpirer apres le ſalut eternel, & deſirent de paruenir a la cognoiſſãce de verité. En tout cas les fideles, pour leſquels ſur tout ie trauaille, en receurõt quelque fruit & conſolation, & ſeront eſmus a donner gloire a Dieu, qui les a retirez de ce bourbier : auec vne ſaincte indignation contre les preſtiges de l'Anti-chriſt, & ſes blaſphematoires maximes, telles qu'elles n'ont beſoin, pour eſtre ſuffiſamment refutees, que d'eſtre ſimplement propoſees. I'attens cette

benediction de Dieu, auquel ie l'ay demandee: & asseuré de l'obtenir, ie commencerai par la consideration des outrages vomis contre sa saincte parole.



DE L'ESCRITVRE SAINCTE ET EN CONSEQVENCE DE L'EGLISE.

CHAPITRE I.



LA sentence de S. Augustin merite d'estre pesee [a] *Qu'est-ce*, dit il, *que religion, sinon le seruice de la diuinité, lié & astrainct à vn seul Dieu & à ses commandemens & volonté?* Et de vray si les fidelles ont l'honneur d'estre citoyens des cieux, [b] cōbourgeois des Saincts, & domestiques de Dieu, il est du tout necessaire qu'ils soyent assubiectis aux loix du Roy des Rois, pere de famille en ceste illustre maison. [c] Vous n'adiousterez rien à la parole que ie vous commande, & n'en diminuerez rien (disoit le Seigneur) afin de garder les commandemens de l'Eternel vostre Dieu, lesquels ie vous commande. Ceste parole

a *Aug. de vera relig.*

b *Ephes.*

c *Deut. 4. 2. & 12. 32.*

[d] Psal.19.8. est [d] la loy de l'Eternel, entiere, restaurant l'ame : le tesmoignage de l'Eternel asseuré, donnant sapience au simple: les mandemens de l'Eternel vrais, resiouissans le cœur, le commandement pur, faisant que les yeux voyent. C'a esté la creance de Dauid, à laquelle souscrit S. Paul, quand il recognoist que [e] toute l'Escriture diuinement inspiree, est proffitable a endoctriner, conuaincre, & corriger, & instruire selon iustice, afin que l'homme de Dieu soit accompli & parfaictement instruict a toute bonne œuure. Si en l'Escriture vous requerez de l'authorité, elle est diuinement inspiree: si l'vsage, elle enseigne, redarguë, corrige & instruict. Si la fin, elle conduict l'homme de Dieu à la vraye perfection. Que peut on recercher au dela ? C'est ce qui a meu S. Augustin d'escrire hardiment que [f] *tout ce qui contient la doctrine de la foy & des mœurs, se trouue es choses qui sont ouuertement mises en l'Escriture Saincte* : & qui a faict dire a Chrysost. [g] *Tout est clair & ouuert par les Escritures sainctes: par icelles tout ce qui est necessaire est manifeste.* Cela mesme a faict [h] adorer à Tertulian la plenitude de l'Escriture, & maudire hardiment de par Dieu ceux qui y veulent adiouster ou diminuer. Irenee a recognu [i] que c'est vne coustume des heretiques, quand ils sont conuaincuz

[e] 2. Timoth. 3.16.17.
[f] Aug. de doct. christ. lib.2.c.9.
[g] Chrys. ad Thes. 2. ho. 3.
[h] Tertul. contra Hermog.
[i] lib.2.c.11.

par les Escritures, les accuser comme si elles auoient faute d'auctorité, ou s'il y auoit en icelles quelque chose de mal faict: & de dire qu'on ne peut sans l'ayde de la tradition puiser en icelle la verité.

Que si a ceste heure nous recerchons de recognoistre ceux qui, selon le commandement de Dieu, ne desirent rien tant que d'examiner toutes doctrines à la verité de ces asseurez principes, & les distinguer d'auec ceux qui les accusent d'insuffisance & d'obscurité, il semble que la chose ne soit que trop aisee au milieu des contestations de ce temps. Et cest chose bien estrange qu'entre ceux qui se disent Chrestiens, il s'en trouue bon nombre qui taschent de toute leur puissance & industrie à rendre suspect le tesmoignage de celuy duquel ils osent, a faux tiltre, porter le nom, pour dresser les inuentions humaines, voire diaboliques, au plus eminent lieu du temple, & obliger les consciences à despendre entierement de leurs volontez.

Mais puis que ceux que nous disons en estre venus à ce comble d'impieté: recognoissent auec nous, que [k] *violer la maiesté des Sainctes Bibles, est vn tesmoignage qu'on se deffie de sa mauuaise cause*: il ne faut point douter quilz n'employent toute leur rhetorique a se purger de ce cri

[k] *Campia. rat.* 1.

me, si nous ne les introduisõs eux mesmes s'accusans, quãd ils produisent leurs paradoxes blasphematoires en tous leurs escrits, esquels sans les rechercher trop curieusement, ils se trouuent en si grand nõbre, qu'à peine nous donnent-ils le loisir d'en faire choix pour leur assigner à chacun son propre lieu.

Neantmoins ie sçay que si on en veut croire Bellarmin & ses complices en leurs simples negations, nous aurons grand tort de pretendre cela. Et ne se trouuera point de plus religieux admirateurs de l'Escriture, que ceux que nous pretendons en estre diffamateurs. Mais si nous ne produisons les discours de luy & de ses maistres & compagnons, nous ne demandons pas, comme il faict souuent, qu'on adiouste foy à nos reproches. Il trouue fort estrange que Caluin ait dit,[1] que nous ne voulons pas à la façon des Papistes, laisser en arriere l'Escriture Saincte, pour acquiescer à l'auctorité des hommes. Il veut qu'on ne puisse qu'auec vn tres-impudent mensonge les accuser de l'erreur de Scvvendfeld & des Libertins, lesquels sous le pretexte de leurs vaines reuelations, ont estimé les Escritures inutiles, & les ont indignement mesprisees. Toutesfois deuant que d'imputer a tant de gens ce tresimpudent mensonge, il eust bien faict d'exami-

1 *Bellarm. de verb. Dei lib. 1. c. 2.*

ner les trop impudents escrits de ceux qui ont donné vne tant iuste occasion de croire des Papistes ce qu'ils en ont publié, & ne luy faut qu'ouurir les yeux sur ses propres œuures, pour luy faire monter au front la couleur de la robbe qu'il a acquise, pour auoir maintenu le mensonge sans front, si toutesfois il est encor' en estat de rougir, & donner gloire à Dieu par la cõfession d'vne si damnable faute.

Et quoy; si le dire de Caluin est confirmé par la propre confession des aduersaires, n'aurons nous pas occasion de faire valoir pour nous ce que les fideles disoient iadis en autre matiere, [m] *nos ennemis en seront iuges*? Qu'a dit Caluin qui n'ait esté publié haut & clair à Rome, mesme par l'Euesque de Bitonte? Car discourant de l'vtilité qu'il pretend auoir esté conferee a son Eglise, par les heresies suruenues, il tombe en fin a ceste franche confession: [n] *Helas!* (dit-il) *auec quel dommage les sainctes Escritures estoient-elles iadis mesprisees parmi nous? Ie ne sçay quelle espineuse & fascheuse theologie, des instants, des relations, des quidditez, des formalitez &c. estoit en vogue. Et encor tout cela traicté par syllogismes entortillez artificieusement, & tant seulement par arguties humaines, lesquelles certes peuuent estre refutees par la mesme auctorité, par la-*

m *Deut. 32. vers. 31.*

n *Cornel. Bitont. ad Rom. c. 6. pag. 279.*

quelle elles sont receues. Tout l'aage de l'homme s'employoit apres les decrets des hommes, lesquels, cõme ils repugnẽt entr'eux sans esperance de reconciliation, seruent de nourriture a vn perpetuel debat en tous aages. Cestuy-la estoit tenu pour grand theologien, qui pour la deffense de ses petites traditions enfantoit de plus grands monstres. Et estoit partie du prix de la vaine gloire, que ces gros mots, lesquels en philosophant des sainctes lettres ils pesoient entre les femmelettes, n'estoient entenduz de personne. Tous les conducteurs de la parole diuine auoient iuré es paroles de leurs maistres. De la sont venues six cens sectes, Thomistes, Scotistes, Occamistes, Bacconistes, Albertistes, Egidiens, Alexandriens. O meschanceté! Les Euangiles & les Epistres estoiẽt laissees arriere. La sapience Chrestienne estoit cachee. Elle estoit maniee par fort peu de gens, & encores froidement, que ie ne die, sans sincerité. En voila trop pour croire que Caluin n'a pas dit sans raison qu'entre les Papistes a esté laissee en arriere l'Escriture saincte, pour acquiescer à l'auctorité des hommes.

Si est-ce pourtant que ces pauures scholastiques, qui sont si indignement traictez par ce maistre cordelier, ont mieux senti de la saincte Escriture que les

aages suiuans, comme verront tous ceux qui confererōt ce que nous en produirons en ce discours, auec les maximes de Thomas, qui est sans controuerse le premier en ce rang. o *La doctrine sacree*, dit il, *vse des authoritez, prises des payens, comme d'argumens estrangers & probables, mais de l'auctorité de l'Escriture, elle argumente proprement, & par necessité: & de celle des autres docteurs de l'Eglise, argumente comme de tesmoignages qui luy sont propres, mais probablement.* Car nostre foy s'appuye sur la reuelation faicte aux Prophetes & Apostres qui ont escrit les liures canoniques, non a autre reuelation, s'il y en a eu, faicte a d'autres docteurs; suiuant le dire de sainct Augustin en l'epistre a Hierosme: *I'ay appris de deferer cet honneur aux seuls liures de l'Escriture qui sont appelez canoniques, de croire asseurement que leurs autheurs n'ont point erré en escriuant. Mais ie lis tellement les autres, quelque saincteté & doctrine qu'ils ayent, que ie ne croy point ce qu'ils disent estre vray, d'autant qu'ainsi l'ont ils creu & escrit &c.*

o 1 *part. Sum. Quæ-rat.* 1. 8.

Mais peut estre ce mespris de la parole de Dieu recognu par Mussus aura esté corrigé à present. Rien moins. Bien est vray qu'ils ont esté plus diligens à la fueilleter, depuis qu'ils ont esté par nous resueillez,

ils l'ont plus curieusemẽt espluchee. Mais ils sont semblables à ceux desquels parloit Basile : p *Ils cerchent, non point pour y trouuer la foy, mais l'infidelité.* Ils sçauent, q comme a dit S. Hierosme, que sans l'auctorité dẽ l'Escriture, leur babil n'auroit point de foy : c'est pourquoy ils s'efforcent de confirmer leur peruerse doctrine par tesmoignages diuins. Comme le diable se transfigure en ange de lumiere : Aussi le mensonge se couure des robes de la verité. Pour ceste cause les plus grands ennemis de la parole de Dieu empruntent son nom pour couurir leur perfidie : au fonds pourtant ils en sont plus ennemis que ceux qui l'ont autre fois ouuertement combatue.

p *Bas. mag. lib. 5. cont. Eunomium.*
q *in cap. 1. epist. ad Tit.*

Le Cardinal Hosius fait mine d'estre fort soucieux de la deffendre, & se complainct piteusement r qu'en ce siecle est né vn nouueau genre de Prophetes, qui n'ont point craint de priuer de toute auctorité l'Escriture, par le tesmoignage mesme de l'Escriture : Si est ce qu'entre ces prophetes il se trouue auoir bonne part, & ne se pouuoit mieux depeindre, auec tous ceux de son ordre, qu'il a faict en ces peu de mots, ni de meilleure grace exprimer la practique ordinaire de luy & les siens. Combiẽ se plaist-il a representer Scvvendfeld blasphemant contre la parole escrite?

r *De expresso Dei verbo. pag. 327.*

Il n'est besoin d'estre sçauant en l'Escriture ou en la loy, il faut estre enseigné de Dieu : Vain est le labeur qui s'employe à l'estude d'icelle : l'Escriture est vne creature, vn element indigent : il ne conuient point à vn Chrestien d'estre trop adonné a la creature : Il faut escouter Dieu parlant du ciel. I'eusse charitablement pensé qu'à bon escient il eust voulu taxer les outrages de ce faux Prophete, s'il ne monstroit ailleurs que sa principale intention est de se seruir plus plausiblement de luy, pour espandre le venin couuert de son escole. Couuert ? i'ay tort d'appeler ainsi ce qui se descouure par eux auec si peu de honte & de front, qu'ils ont surpassé toute l'impudence des anciens & modernes siecles. A vostre aduis, pensez-vous que cetuy-la repete auec detestation ces horribles paradoxes, qui ose bien se rendre defenseur de ceste belle these : *Si les Escritures sont destituees de l'auctorité de l'Eglise, elles ne valent non plus que les fables d'Aesope.* [f] *Cela*, dit il, *se peut dire en vn sens religieux, qu'vn homme qui n'y pensera pas de mal, pourra tirer de ces paroles. Car certes si l'auctorité de l'Eglise ne nous enseignoit que l'Escriture est canonique, elle seroit de peu de poids entre nous.* Il est a croire voirement, puis quelle y est si peu prisee, quelque tesmoignage que l'Eglise

Pag. 228. 6.

f De auth. Script. fol. 271.

luy ait rendu. Ces gens icy peuuent blasphemer en sens religieux. Quelque ordure qui passe par leur sacree bouche est incontinant purifiee. Les idoles deuiennent sacrees, quand ils ont souflé dessus. Sans doute ils portent en eux quelque vertu occulte. Autrement sçay ie bien par ce qui nous est descouuert de la verité, qu'il est malaisé de couurir telle honte. Mais ce bon homme est tout prest de transformer la parole de Dieu, en parole de diable, s'il plaist a l'Eglise Romaine. *Ce que ceste Eglise enseigne*, [t] dit il, *est l'expresse parole de Dieu : ce qu'on enseigne contre le sens & consentement d'icelle, est l'expresse parole du diable.*

[t] *De expresso Dei verbo sæpissimè.*

Il n'est pas raisonnable que l'Escriture soit plus que son autheur : Or Stapleton [u] *ne veut croire en Dieu sinon par l'auctorité de l'Eglise.* Tellement que s'il plaist au Pape aussi peu croira il en Dieu qu'en sa parole. C'est ce qui luy faict embrasser le dire de Thomas Vvalden que [x] *le tesmoignage de l'Eglise Catholique est l'obiect de la foy Chrestienne, & la legislation de l'Escriture canonique.* De cela estoit tout persuadé le Cardinal Polus quand il escriuoit ainsi à Henri huictiesme Roy d'Angleterre : [y] *l'Eglise a donné lieu & auctorité à l'Escriture : luy a donné d'obtenir le nom & la force de reigle : combien est-il ab-*

[u] *Defen. autor script. c. 10.*

[x] *Tom. 1. li. 2. c. 21.*

[y] *Polus de primatu Rom. eccles. fol. 92.*

surde que tu attribues plus d'auctorité aux Escritures qu'à l'Eglise, qui leur a donné d'en auoir: que tu admettes les Escritures qui n'ont d'auctorité sinon par le decret de l'Eglise, & que tu faces si peu d'estime de l'Eglise, qui tient son auctorité de Christ, & a mis les Escritures en honneur & credit? A cela mesme s'accordent les propositions d'Albert Pighius,[z] *que les Apostres n'ont pas escrit en intention d'assuiectir nostre foy à leurs escrits, ains plustost pour assubietir leurs escrits à nostre foy*, adioustant peu apres *car l'Eglise a donné auctorité aux principales Escritures, laquelle elles n'auoient, ni d'elles mesmes, ni de leurs auteurs.* Il trauaille diligemment à prouuer [a] *que pour faire foy en choses douteuses, ou vuider quelque controuerse suruenue, l'auctorité de la tradition est plus propre, & de plus grande efficace que les Escritures: d'autant que la tradition est plus claire & plus manifeste, & ne se peut flechir: veu que les Escritures ont souuent beaucoup d'obscurité, & peuuent estre tirees & accommodees en diuers sens, selon qu'vn chacun aura presumé en soy. Parquoy que la commune sentence de la tradition est la reigle certaine & inflexible de l'Escriture mesme.* La meditation de ces choses luy fait reietter les procedures passees des docteurs, qui ont voulu tenir pied à Luther par les Escritures:[b] *Si*, dit il, *nous nous fussions bien souuenuz de ceste*

z Eccles. Hier. lib. 1. ca. 2.

a Cap. 4. eiusd. lib.

doctrine, qu'il ne faut point informer ni conuaincre les heretiques par les Escritures, nos affaires certes seroient en meilleur estat: Mais quand pour faire monstre de son esprit & sçauoir, on a voulu descendre auec Luther au combat des Escritures, cet embrasement helas! que nous voyons, s'est ainsi espris. &c. Croyez qu'il luy en cuisoit: Aussi fait-il tous ses efforts pour r'habiller la faute, & retourner au fort, ou plustost en la campagne des traditions, pour fuïr a son aise, & n'estre plus emprisonné dãs le destroit de l'Escriture saincte, de laquelle l'auctorité ne luy est pas telle, que celle de l'Eglise ne luy soit [c] *non seulement non moindre, non seulement pareille, mais en quelque façon plus grande.*

b *Ibidem.*

c *Eccles. Hierar. lib. 1. c. 2.*

Si donc les heretiques les viennent plus fascher par les Escritures, comment pensez vous qu'ils ayent deliberé de respõdre? Le Cardinal Hosius nous en aduertit, escriuant au Roy Sigismond; [d] *s'ils disent, Il est escrit: il leur faut dire, c'est icy la voix de Satan, parlant par ses membres.* Voila tout; Et ainsi pourra on renuoyer Iesus Christ, quand il vse si souuent de ceste façon de parler, laquelle ce bon Cardinal veut estre la voix de Beelzebub. O que si les bons Pharisiens ses deuanciers se fussent apperceuz de cet expedient, qu'ils eussent eu beau jeu! Qu'eussent ils respondu quand

d *De expresso Dei verbo.*

du quand il leur disoit, [e] *N'est il pas escrit, ma maison sera apelee maison d'oraison, & vous en auez faict vne cauerne de brigands?* Certes s'il en disoit autant à ceste heure à ceux [f] *qui vendent au veu & sceu d'vn chacun,* dit Guischardin, *la puissance de faire traffic des sacrez tresors, auec le nom de l'auctorité celeste, en la plus haute & principale partie du temple*, on luy diroit bien tost, va t'en auec ton Escriture : C'est la voix de Satan. *C'est vne ancienne & fallacieuse fraude,* (au dire de [g] Canisius,) *de prouoquer à l'Escriture.* Parquoy pour le faire court, Hosius ne trouue rien de plus seur pour son simple Catholique, que de se tenir à la foy du charbonnier, & s'en rapporter du tout à ce que croit son Curé, combien qu'il ne sache que c'est.

e Marc, 11. 17.

f Hist. d'It. liure 1.

g Canis. in proem. de nou. corrup. & sectis.

[h] *Ce que S. Paul a enseigné de viue voix luy est beaucoup plus excellent, que ce qu'il a laissé par escrit.* Il ne faict autre estat des Pseaumes de Dauid que de quelques escrits communs & triuiaux? [i] *Di moy* (il parloit à Brence) *ou tu trouueras en l'Escriture que Dauid ait faict la charge de docteur en l'Eglise, Il a escrit quelques pseaumes : si nous en croyons Athanase, cinq seulement : Pourquoy n'escriroit il? Il n'est pas defendu encor à present à vn Prince d'escrire des rythmes, pseaumes ou vers, pour celebrer les louanges de Dieu.*

h In confes. Petrocouiensis.

i De legit. Iudic. rer. eccles lib. 2. cont. Brent.

Scribimus indocti, doctique poemata passim.
Ignorans & sçauans par tout des vers escriuent.

A propos des Pseaumes de Dauid, la complainte que faisoit Horace de la licence des Poëtastres de son temps ! Apres tout cela si sont ils pourtant les vrais Catholiques, les solides Theologiens, les mignons du cabinet de Dieu : les autres qui insistent ainsi sur le sens literal de l'Escriture sont tenus chez Eckius pour [k] *Theologiens d'encre.* Car notez que ces bons docteurs sont compagnons de ceux desquels [l] Ambroise disoit qu'*en regardant l'Escriture, ils y voyoient l'encre, mais non l'esprit de Dieu.*

k *Eckius in Enchir. de script. art. vlt. Theologi sacramentales.*

l *Amb. lib. de Noé & arca.*

A voir Bellarmin disputer [m] contre ceux qui se vantent de leurs reuelations & inspirations, on diroit bien qu'il est ialoux d'vne ialousie de Dieu pour l'Escriture. A l'ouir raconter auec louange le fait de ceux de Beree: Citer Esaie criant à la loy & au tesmoignage: Peser ce que Iesus Christ renuoye les Iuifs aux Escritures : Dire qu'il n'y a rien plus certain, plus cognu. Qu'il faut que cetuy la soit hors du sens qui le nie &c. Alleguer pour cela le tesmoignage de Dieu qui en est l'autheur: Celuy qu'elle rend d'elle mesme ; celuy de tant de miracles faicts pour elle: en fin, tenir l'Escriture pour la reigle de croire la plus certaine &

m *Bellar. de verbo Dei. cap. 2.*
Act. 17.
Esa 8.
Iehan 5.

la plus seure. Qui ne diroit qu'il a honte des blasphemes vomis par les autres ? Qui croira qu'apres auoir fait couler de sa bouche tout ce miel, il se prepare a ietter l'amertume d'vn fiel tout contraire ? Ainsi en vsent les empoisonneurs, lesquels sous la douceur de quelque agreable potion, cachent leur mortel venin : Car à la fin il se range du costé de ceux auec lesquels il faisoit semblant n'auoir rien de commun. Il est d'accord auec tous les siens a blasmer l'Escriture[n] [*d'insuffisance*] Mais peut estre ceste impie comparaison luy est elle particuliere, quand pour la conuaincre de ceste pretendue insuffisance (blaspheme desia trop grand de soy) il prend pour fondement[o] *qu'il est necessaire de cognoistre qu'il y a quelques liures vrayement diuins ; Ce qui ne se peut*, dit il, *prouuer par l'Escriture. Car que les liures des Prophetes & Apostres soient diuins, toutefois ie ne le croiray point certainement, si ie ne croy auparauant que l'Escriture qui le dict, est diuine, Car,* (ô horreur) *en l'Alcoran de Mahomet nous lisons par tout, que ledit Alcoran a esté enuoyé du ciel, & toutefois nous n'en croyons rien.* Conclue qui voudra; car il donne assez a cognoistre son intention. Mais aussi tout Chrestien pourra iustement inferer que ce propos ne peut venir que de celuy qui s'est vendu au Dieu en terre, pour deshonorer

Nihil uetius nihil certius.

n *De verbo Dei. lib. 4. c. 4. per totum.*

o *Ibidem.*

le Dieu du ciel: Et apres tout cela encore feront ils des inuentaires de leurs supposez *Caluino-Turcismes*, sans se repentir de leurs hardiz *Cardinalatheismes*! Mais oyons ie vous prie la conclusion de ce reuerend pere: [p] *Parquoy puis que la foy est appuyee sur la parole de Dieu: Si nous n'auons la parole de Dieu non escrite, il n'y aura point de foy en nous*. C'est bien dit: car il n'est que de leuer le masque, & se descouurir tout à nud. N'agueres les peres du Concile de Trente vouloient que les traditions non escrites fussent receuës [q] *pari reuerentia*, *auec pareille reuerence que les Escritures*. Mais depuis les traditions ont pris le haut bout, car les Escritures ne peuuent faire foy, que par leur moyen: [r] *Estans exposees par le Concile*, dit il, *elles prouuent certainement ce dequoy elles ne faisoient auparauant foy que bien douteusement*. Est ce la se tenir à la modestie & pieté que nous auons remarqué au commencement auoir encore resté en son maistre Thomas? Mais luy souuient il de ce qu'il disoit autrefois: que l'Escriture est la reigle de bien croire tres-certaine & tres-seure? Mais alors il combatoit pour la verité contre les Enthusiastes: à cet heure, pour le mensonge contre l'Esprit de Dieu. Il faut distinguer les temps & les personnes. [s] *Et quoy* (dit son frere Thyræus) *si on nous dispute l'Escriture, com-*

p *Ibidem*.

q *In 1. decret 4. sess. concil. Trid.*

r *De verb. Dei lib. 4. cap. 7.*

s *Disput. de potest. Eccel. Mogunt. ca. 15. 3. part.*

me on a fait autre fois, l'Escriture se rendra elle tesmoignage a elle mesme. Nenni certes: son tesmoignage peut estre seroit aussi peu digne de foy entre vous, comme celuy de Christ autre fois entre les Iuifs. Mais pourquoy non entre Chrestiens non Iesuites, entre les brebis qui oyent la voix de leur Pasteur? *Iehan 10.*

Nous trouuions estrange la comparaisō des fables d'Æsope : mais l'Alcoran de Mahomet est il plus honorable, ou mieux seant? l'Anabaptiste dit l'Escriture vn element indigent sans sa reuelation, le Iesuite, vne lettre inutile sans sa tradition. A vostre aduis qui est le plus discret? Mais qui n'adorera apres tout cela la longue attente de Dieu? Seigneur tu les appelleras a conte, car ils ne se lassent point de cracher leurs outrages contre le ciel. Et voici encore comme vn de ces sucrés cōpagnons de Iesus entonne la notte de sa signagogue:[t] *Ieremie disoit, ie mettray ma loy en vos entendemens, & l'escriray en leurs cœurs: Car Christ n'a point voulu faire despendre son Eglise de paperasses, ni commettre ses mysteres a des parchemins. (Ce que Moyse iadis pour la plus grande partie auoit fait au peuple charnel) mais voulant bastir vne Eglise spirituelle informee par son S. Esprit, il a vsé d'vn plus excellent charactere, escriuant du doigt de Dieu au cœur de l'Eglise.* Et peu

[t] *Costerus in Enchir. de sacra script. cap. 1.*
Ierem. 33.
Noluit a chartaceis scriptis & membranis pendere.

apres. *Cette Escriture est le consentement de l'Eglise Catholique, & la doctrine commune de tous les Chrestiens qui sont non seulement sur toute la terre, mais aussi de ceux qui par continuelle succession depuis les Apostres iusques a nous, ont espandu la foy.* Nous detestions en Scvvenkfeld ce desdain des Escritures cõme d'vn infirme element. Cetuy ci n'en tiẽt compte, non plus que de paperasses & parchemins. Il disoit qu'il falloit attendre l'enseignement de Dieu, selon la prophetie de Ieremie : Cetuyci faict bouclier du mesme tesmoignage pour son Escriture au cœur de l'Eglise, au preiudice des escrits prophetiques & apostoliques. Il disoit que les Chrestiens ne se deuoyent beaucoup peiner a l'estude d'icelle : cetuy ci que Dieu n'y a point voulu assubiettir son Eglise.

Mais si Dieu n'a point voulu commettre ses mysteres a des papiers & parchemins, qui garantira les Apostres, d'estre taxez comme mauuais seruiteurs, lesquels contre la volonté de leur maistre ont osé escrire ce qu'il ne vouloit pas estre escrit? Si mieux le Iesuite ne veut dire qu'au lieu des mysteres de Dieu, ils ne nous ont laissé en ces papiers que des impostures. Car l'vn ou l'autre de ces blasphemes tombe necessairement, par son dire, sur la teste des Euangelistes & Apostres. Faut il s'eston-

ner donc si apres tout cela, ils ont bruslé les liures auec ceux qui les lisoient, s'ils en ont porté par mespris les fueillets pour les faire seruir à des vsages deshonnestes?

Il n'est pas raisonnable que les seuls Iesuites ayent le prix de ce combat: il y en a d'autres qui y prestent le collect, aussi courageusement, non moins outrageusement. Ce grand forgeur d'armes Euangeliques Lindanus, ne se sentant assez couuert de celles qui sont laissees par escrit en l'Euangile, en veut bien auoir de mieux fourbies & mieux trempees, ce luy semble, il en veut auoir a rechange [u] *Veu* (dit il) *que les Apostres mesmes ne pressent iamais beaucoup leur doctrine Euangelique, comme comprise en leurs escrits, mais comme vne fois donnee par tradition aux Eglises, tant afin qu'elle fust retenue soigneusement par les disciples, qu'afin aussi quelle ne fust diuersifiee par les heretiques: quelle rage insensee sera ce d'estimer qu'il faille requerir tout le corps de la doctrine Euangelique; Ex illis apostolicis atramento scriptis litterulis*, c. *de ces petites lettres*; (il diroit volontiers de ces petis pieds de mousches) *escrites d'encre*? Et toutefois il semble a ouïr parler les Apostres: que ces traditions qu'ils ont laissees aux Eglises, soient comprises és escrits de la Bible. Au moins S. Paul disoit aux Corinth. Ie vous ay baillé, *tradidi*, ce que

u *Lindanus Panop. Euang. lib. 1. cap. 24.*

1. Cor. 15. vers. 3.

l'auoy aussi receu, à sçauoir que Christ est
Act. 17. 2. mort pour nos pechez, selon les Escritures:
Et qu'il a esté enseueli, & qu'il est ressuscité le troisiesme iour selon les Escritures.
Act. 1. 1. Et le mesme en Thessalonique disputoit par les Escritures, declarant aux Iuifs qu'il auoit fallu que Christ souffrist &c. Et S. Luc nous veut persuader qu'il a faict son premier traicté touchant toutes les choses que Iesus s'est mis a faire & enseigner, iusques au iour qu'il fut receu en haut &c.
x Ibidem. Mais il se trompe si nous croyons Lindanus:[x] *Il ne faut recueillir & estimer le corps de la doctrine Apostolique, ex pusillo N. T. libello, par ce petit liuret du nouueau testament, mais par l'Eglise vniuerselle, bastie par toute la terre, par les Apostres, & espandue au large: Mais par la doctrine conseruee par leurs successeurs en ordre legitime: mais par l'accordante tradition des anciens peres par toutes les Eglises dispersees en tout le monde. Et quelle manie sera ceci de donner le nom de la parole de Dieu, à vne partie de la doctrine Apostolique, & en reputer indigne l'autre partie, qui est de mesme auctorité, procedee d'vn mesme esprit? En fin, Pourquoy le langage du S. Esprit, conserué comme cette perle precieuse de l'Euangile, dans le cœur des fidelles, & consigné de viue voix, ne meritera & n'obtiendra aussi bien le nom de parole de Dieu, comme la doctrine du mesme aucteur, par vn iuste conseil,*

in MORTVAS, *imo* OCCIDENTES *literas relata?* c. *raportee en lettres mortes, voire en lettres qui tuent?*

Croyez que s'il y auoit moyen de parler d'vne façon plus contemptible & desdaigneuse des Escritures, ces messieurs en ceste colere n'y eussent pas espargné leur rhetorique. Vous n'oyez parler que d'encre, papier, paperasses, parchemins, liurets, petites lettres, lettres mortes, lettres qui tuent. Et de faict ces lettres les tuent, ils ont en cela quelque raison. Ce sont autant de pierres par lesquelles les heretiques sont lapidez, disoit [y] Athanase. Ceux ci n'õt point la crainte qu'auoit Andradius, lequel encore qu'il creust la chose comme eux, se courrouçoit contre Kemnicius, qui raportoit ces mots odieux des escriuains de la papauté. [z] *Car* disoit-il, *le peuple seroit esmeu, s'il entendoit qu'on parlast de la S. Escriture si inciuilement & odieusement.* Nostre Costerus est gueri de ceste crainte, & prononce hardiment cette odieuse comparaison, en laquelle il prefere la tradition à la parole escrite, [a] *L'excellence de cette Escriture (escrite au cœur de l'Eglise) surpasse en plusieurs sortes celle des Escritures que les Apostres nous ont laissees en parchemins : Premierement en ce que celle la est escrite du doigt de Dieu ; cette cy du doigt des Apostres &c.* ou auec vn blaspheme intolerable il con-

y Orat. 2. cõt. Arian.

z Refert. Chemnit. & Exam. part. 1. de script.

a Coster. vbi supra.

ioinct vn ridicule sophisme, auquel il confond l'inspiratiõ particuliere de l'esprit de Dieu au cœur d'vn chacun fidele, dans lequel il engendre la foy, par l'operation du sainct Esprit, auec la publication de la doctrine qui se fait de viue voix par le ministere des hommes. Ce n'est pas tout, car l'Escriture luy est aussi bien qu'à l'autre *vne lettre morte, escrite d'encre en papier, qu'on peut corrompre & tordre, sans quelle en sente rien: Ce qui ne peut aduenir aux traditions.* Mais pourquoy ie vous prie? Quelle raison y a il de l'en croire sans preuue?

Dieu qui a donné les Escritures pour reigles de nostre foy, les a iusques icy si admirablement conseruees, contre la corruption de tant de siecles, que cette singuliere prouidence qu'il a fait paroistre par le passé, nous oblige de faire estat qu'il continuera à l'aduenir, & croire qu'il ne faut point tenir pour lettre morte, ou qui tuë, ce qu'il a accompagné de tant de vertu pour faire reprendre vie à ceux qui par le peché l'auoyent perduë. Les Anabaptistes appelans l'Escriture lettre morte, en tiroient les mesmes conclusions. *A cet argument*[b] (disoit Bellarm.) *nous respondons que s'il est ainsi, en vain Iesus Christ disoit, Enquerez vous des Escritures. Mais S. Paul par la lettre qui tue, n'entend point la Saincte Escriture, ni par l'Esprit qui viuifie, l'interieur*

b *De verbo Dei. li. 1. c. 2.*

Iehan 5.

langage du S. Esprit, &c. Que Lindanus donques, Costerus,& ses approbateurs de Cologne, Majence & Treues, s'en prennent au poil auec Bellarmin, ou recognoissent qu'ils ont malheureusement abusé de l'Escriture, pour s'en seruir contre elle mesme. Que Costerus nous die encore vn mot, & nous viendrons aux autres. Voicy comme il s'accorde auec celuy qui nous a dit au commencement que l'Escriture rend l'homme de Dieu parfait a toute bône œuure. [c] *Quand on demande* (dit-il) *si tout ce qui appartient à la foy, est exprimé es Sainctes Escritures, il faut respondre que tous les mysteres de la foy qu'il est necessaire de croire & sçauoir, sont clairement engrauez au cœur de l'Eglise: Et qu'es parchemins du vieux & nouueau Testament, plusieurs choses defaillent.* Par consequent les traditions, sans l'Escriture, sont plus que suffisantes, mais l'Escriture, sans la tradition est manque & defectueuse. Aussi les traditions ont vne telle vertu a Rapedius, quelles peuuent donner force & clarté aux questions qui naissent du sens de l'Escriture. Comme S. Paul sembloit a Agrippa estre hors du sens, aussi sommes nous insensez a [e] Peltanus, de dire qu'il ne faut admettre que ce qui se trouue en l'Escriture, laquelle ne se peut approuuer d'elle mesme, mais a besoin de l'auctorité & entremise de l'E-

2. Tim. 3.

c *Costerus ibidem.*

d *franc. Rap in disp. de 12. sanct. Apost.*

e *Pelt. li. de purg. c. 11.*

glise pour obtenir foy publique.

Qui se souuiendra de l'encre de Lindanus, & des paperasses de Costerus, ne trouuerra pas incroyable ce[f] qu'on recite de quelques nonnains, lesquelles pour se donner du plaisir de la parole de Dieu; feignoient de se catechiser. Et à la demande, en quoy consiste la parole de Dieu? respondoient, *en vieux haillons deschirez*, Entendans le papier qui se fait de vieux haillons. Tels haillons sont indignes de soustenir la foy de Prieras. [g] *Quiconque n'est appuyé sur la doctrine de l'Eglise Romaine, & du Pape de Rome, comme sur la reigle infallible de laquelle aussi l'Escriture saincte tire sa force & auctorité, luy est heretique.* A Charron[h] *faire marcher sa foy, sa creance, selon ce qu'on voit par escrit*, (il estoit question des S. Escritures): *c'est auoir vne foy deambulatoire, vague & incertaine.* Vn Gentil, qui liroit toute la Bible, & croiroit tout ce qu'il y liroit, ne luy seroit point Chrestien, bien qu'il creust tous les poincts de la religion Chrestienne, pource *qu'il n'auroit point receu sa creance de la main de l'Eglise, en l'escoutant parler, qui est la maniere que Dieu a ordonnee*: Comme si Dieu estoit lié à vn seul moyen sans pouuoir vser d'aucun autre, si bon luy semble: Comme si sa puissance estoit restrainte au ministere de l'Eglise. Il est dit aux Actes que ceux de Be-

f *Brentius in proleg.*

g *Sylvest. Prier. cont. præsump. Mart. Lut. in conclus.*

h *liure 3. des 3. verit. cha. 4.*

i *Act. 17. 11.*

ree receurent la parole auec toute promptitude, conferans iournellement les Escritures, pour sçauoir s'il estoit ainsi, Et sur cela que plusieurs d'entr'eux creurent. Oyez comme Charron accoustre ceux qui tiennent cette procedure, [i] *Tu crois*, dit-il, *pource que tu le lis, tu n'es donc pas Chrestien: Car le Chrestien croit auant lire & sans lire. Et si les liures de la Bible venoient à se perdre, ô Schismatique, tu cesserois d'estre Chrestien.* Mais elles ne sont pas perdues, ô Papiste, & ne se perdront, quoy que tu dies, iusques a ce que l'Eglise soit recuillie au lieu ou elle n'en aura plus de besoin. l'Escriture ne luy est qu'*vne petite parcelle de la verité reuelee: Elle ne peut estre prouuee ni autorisee par elle mesme, ni en tout, ni en partie: Qui la nieroit toute, comme les Payens & Atheistes, quel moyen de la prouuer par elle mesme? l'affaire iroit in infinitum, & tousiours a recommencer.* C'est bien dit: mais qui te niera ton Eglise & ta tradition, en quel estat se trouueront tes affaires?

Dieu n'a point commandé d'escrire. C'a esté sans commandement que Moyse a escrit, qu'on monstre qu'il luy ait esté commandé. Et donc ce bon seruiteur de Dieu, fidele en toute la maison d'iceluy, comment s'est il tant oublié que de le faire sans commandement? Mais plustost, Charron, pourquoy vous oubliez-vous tant, que de nous imposer

i Chap. 4. Art. 4.

Heb. 4. v. 2.

necessité de prouuer vne chose si claire? Si
2.Tim. 3. toute l'Escriture est diuinement inspiree,
comment Moyse a il escrit sans commandement. Qu'est ce donc ce que l'Eternel
Exo.17.14. luy cõmande en Exode: *Escri cecy pour memoire au liure.* Item au mesme: *Escri ces paroles*
Exo.34.27. *roles icy: Car suyuant la teneur de ces paroles icy i'ay traicte alliance auec toy & Israel.* Iusques a quand procederez vous de mauuaise foy. Voicy encore vn traict bien hardi, *Ma proposition est,* (dit le mesme Charron,) *que Dieu n'a iamais pensé d'instruire, planter la foy Euangelique, & faire des Chre-*
Iean 20. *stiens par l'Escriture.* A quoy pensoit donc S. Iean quand il disoit, *Ces choses sont escrites, afin que vous croyez que Iesus est le Christ:*
2.Tim.3. 15.& 16. A quoy S. Paul, quand il disoit que *l'Escriture pouuoit rendre Timothee sage à salut?* Mais a quoy pense Charron quand il iuge si mal de la pensee de Dieu, mesme cõtre ce qu'il luy a pleu nous en reueler? Que ne diront ces gens ici, apres auoir franchi de tels saults. Aussi court-il bien viste apres tout cela: Et ose bien inferer, que *se tenir fort à l'Escriture, est se tenir caché dedans le bois, & ne venir à la campagne claire.* Ie suis las de ces indignes propos, desquels il a rempli son chap. 4. Aussi promettoit il en son abregé (opposant tousiours l'Escriture a l'Eglise) de prouuer *que l'Escriture ne peut estre iuge de nos differens;*

qu'elle n'est notoire, ni patente, ni accessible à tous (Et cependant Bellarmin nous a dit, *nihil notius*) *qu'elle n'est ni claire ni intelligible, qu'elle n'est ne ferme ne certaine, qu'on la peut plier, qu'elle n'a point d'auctorité viue, agente magistrale &c.* Apres tout cela, ne la peut on pas bien laisser aux marchandes de beurre, ou pour son plus grand honneur, aux espiciers, pour en faire des cornets? Qu'est il besoin ayans ailleurs vne source qui ne se peut espuiser, de se trauailler apres ces mesprisables, au moins tant mesprisez, escrits? Proposer ces choses, n'est-ce pas assez les refuter? Les ames Chrestiennes pourroient elles estre esmeues par tels discours? mais pourroient elles ne l'estre point, & ne crier vengeance à celuy qui est ialoux de sa gloire, & qui ne permettra point a tousiours quelle luy soit ainsi impunément rauie?

Eckius rangeãt en bataille son Achilles, pour les Catholiques, (ainsi appeloit il son miserable argument) cõclud en fin [k]: *Il appert que l'Eglise est plus ancienne que l'Escriture: Et que l'Escriture n'est point authentique sans l'auctorité de l'Eglise.* Et encores: *voila,* (dit il,) *la puissãce de l'Eglise sur les Escritures.*

k Eckius in Enchirid. c. de Eccles.

Le Cardinal Cusan y a cousu de bien estranges pieces. Si les Bohemiens l'en eussent voulu croire, il leur faisoit vne belle leçon. [l] *Vous dites qu'il faut obeir au*

l Nic. Cus. ad Bohem. epist. 2.

commandement de Christ, en premier lieu, puis apres à l'Eglise : Et que si l'Eglise commande autrement que Christ, il faut obeir non a elle, mais a Christ. Certes en cela est le commencement de toute presomption, quand les particuliers iugent leurs sens estre plus conforme aux commandemens de Dieu que celuy de l'Eglise. Or entendez que les Escritures sont accõmodees au temps, & diuersement entendues, tellement qu'en vn temps il les faut entendre selon l'vsage courant de l'Eglise ; l'vsage estant changé, sa sentence est aussi derechef changee. Ce n'est donc point de merueille, si la practique de l'Eglise interprete l'Escriture en vn temps en vne façon, en autre temps d'autre façon ; Car l'intelligence d'icelle court auec la practique. Et encore [m] *Vous direz, peut estre, comment seront changez les commandemens de Christ par l'auctorité de l'Eglise, tant qu'ils soient obligatoires lors qu'il plaira a l'Eglise? Ie dis qu'il n'y a nuls commandemens de Christ, sinon qu'ils soient receus tels par l'Eglise: & le iugement de l'Eglise estant changé, aussi l'est celuy de Dieu.*

m Epist. 3.

Encore s'en trouuerra il qui se feront forts de plastrer ces parois. Mais l'ame Chrestienne les trouuerra enduits d'vne telle noirceur que difficilement pourra elle estre induitte a croire qu'ils se puissent blanchir.

Pighius nous a ci deuant degradé l'Escriture, & la despouillee de toute aucto-

rité

rité. Mais non content de cela, il en faict vne selle a tous cheuaux, ou des estriuieres qu'on peut alonger ou accourcir comme on veut. Voicy ses mots:[n] *Les Escritures sont, comme a dit quelcun, non moins* * *plaisamment que veritablement, ainsi qu'vn nez de cire, qui permet facilement d'estre tiré deça dela, & estre façonné comme on voudra.* Ainsi plaisantent ces Messieurs aux despens de l'honneur de Dieu, qui leur fera sentir serieusement, que sa parole se deffend facilement de ceux qui la veulent ployer a leur appetit. Mais il presse bien encore d'vne autre façõ les Scripturaires (ainsi appeloit ce compagnon par desdain, ceux qui veulent fonder leur creance sur la reuelation de Dieu en l'Escriture)[o] *D'ou sçauez-vous que ces escrits sont de Moyse, veu que iamais vous n'en vistes les originaux? Et quand mesme vous les auriez veuz, comment cognoistrez vous qui c'est de sa main, &c.? Et ainsi de tous les autres liures de la Bible. Si on respond que Dieu a rendu tesmoignage à Moyse: comment* (dit-il) *sçaurez vous que ce sont la les liures ausquels il a rendu tesmoignage? Et comment saurez vous que Dieu a rendu tesmoignage à Moyse, vous qui ne l'auez iamais veu, ni ouy prescher?* Si vous respondez que cela se cognoist par les Euangiles, ou par les Epistres des Apostres; il poursuit ses demandes ainsi, *D'ou sçauez-vous que tels escrits*

n Eccles. Hierarch. li. 3. c. 3. fol. 103.

* Festiuè.

o lib. 1. c. 2.

sont des Apostres, veu que quand mesme vous auriez les originaux, comment pourriez-vous cognoistre s'ils disent vray, sur tout Marc & Luc, qui ont escrit ce qu'ils n'ont pas veu. Si on dit qu'aumoins faudra il croire à Matthieu & à Jehan, qui ont esté presens, & ont veu & oui les faicts & dicts du Seigneur, encore ne sera il pas necessaire de croire tout ce qu'ils ont escrit, d'autant qu'ils ont peu auoir faute de memoire, & ont peu mentir, comme tout hõme peut tromper & estre trompé. Si vous repliquez: Mais ils ont esté inspirez par l'esprit de Dieu, quand ils ont escrit: Encore ne gagnez vous rien: Car on demande, d'ou sçauez vous qu'ils ont esté insperez par l'esprit de Dieu? ou que ces Euangiles sont legitimes & non supposez? Voila comme il presse les Scripturaires, pour inferer que la seule auctorité de l'Eglise peut faire foy & donner credit aux Escritures. Or quand Diagoras seroit ressuscité, pourroit il enseigner vn plus court chemin pour courir à l'atheisme, que ces perpetuelles interrogations, qui mettent des doutes iusques à l'infini, & ne s'arresteront à aucun principe qui de soy mesme puisse faire foy? Car bien qu'il s'arreste à l'auctorité de l'Eglise, qui pourra empescher que suiuant son formulaire, on ne poursuiue les demandes: qui luy a donné telle auctorité? D'ou le sçauez vous? qui vous dira que ceux qui

de main en main vous ont donné cette tradition, ne vous ont point donné du vent? Et au bout de tout cela, que reste-il sinon de venir à leur but tant desiré, tant recerché, à sçauoir qu'en la religion n'y a rien de certain? afin que selon la coustume d'Italie, on tienne pour des lourdauts ceux qui y voudront acquiescer. Car Chrestien Franck, d'Athee Iesuite, faict vrayement Chrestien de faict, comme il l'estoit de nom, dit qu'estant parmi ces gens là p *ils se mocquoient de son nom Chrestien, par ce que au langage d'Italie ils entendent par là, vn homme stupide & lourd, qui croit tout ce qu'on veut.*

p *Christ. Franken. in colloquio Iesuitico*

D'autres, opposans tout le corps a vn ou deux membres, se persuadent que leur Eglise surpasse en auctorité les Apostres ou les Euangelistes mesmes. Car voicy la maniere de ratiociner q d'Alphonse de Castres? *Dy moy pourquoy tu crois plustost à vn Euangeliste qu'à l'Eglise, de laquelle l'Euangeliste n'a esté qu'vn membre, veu que l'Eglise surmonte les Euangelistes en excellence, autant que le corps entier vn chacun de ses membres?* Et donc qui ne persuadera maintenant que les Decrets & Canons des Papes & Conciles doiuent marcher deuant les Escritures, attendu qu'elles ne sont que de deux ou trois malotrus escriuains: mais leurs Canons & constitutions ont pour

q *lib. 1. c. 5.*

autheur, la *sacrosancta ecclesia in spiritu Sãcto legitimè congregata?* Or considerez la bonne foy des ces gens ici en cette comparaison. Ils iugent de l'auctorité de la chose par le nombre de ceux qui en sont les promoteurs; Et font semblant de ne pas voir que l'esprit de Dieu, duquel l'operation est tousiours diuine, à moderé immediatemẽt les esprits & la plume de ceux qui ont enregistré ses secrets, desquels l'auctorité ne despend pas du plus grand nombre, mais de l'esprit seul qui en est l'autheur.

Leur intention donc est assez notoire qu'ils ne desirent sinon de faire tenir le premier lieu à la tradition[r] *qui est la reigle* (dit Cahier) *de la parole de Dieu.* Le malheureux Sponde auoit desia bien appris sa leçon en cette escole, lors que faisant comparaison de la Tradition, auec l'Escriture, il embarassoit ainsi ses aduersaires en infinies absurditez:[s] *Et comment donc ce qui est plustost, despendra de ce qui est apres? ce qui est plus clair, de ce qui est plus obscur. Ce qui est en fin* PLVS GRAND, *de ce qui est* MOINDRE? *Or cette tradition est celle qui a iecté les fondemens de l'Eglise; ce sera elle mesme aussi qui en soustiendra tout l'edifice: Et ce par necessité. Car on ne s'est iamais passé de la Tradition, & ne s'en passera on iamais. De l'Escriture on s'en est passé* ET S'EN POVRROIT-ON PASSER ENCORE. A

r Resol. des poincts prop a fontain. par p.r. c.

s Spond. en la resp. a Beze sect. 50.

peine auoit il tracé le dernier traict de ce blaſpheme, quand la mort luy vint arracher la plume de la main, pour le mener deuant le ſiege iudicial de la partie offenſee. Iuge entre les mains duquel c'eſt choſe horrible de tomber. Heb.10. Le iugement de Dieu ſur cet ambitieux eſprit, deuoit toucher au cœur ceux qui eſtoient pouſſez d'vn meſme eſprit, pour apprendre de luy a ne plus blaſphemer. Cela n'a point arreſté Boulenger, qu'il n'ait voulu auſſi y apporter l'aigreur de ſon leuain Phariſaique. [t] *l'Eſcriture* (dit il) *mes amis, eſt la fille, l'Egliſe eſt la mere, qui donne* L'ESTRE & la SVFFISANCE *a celle qu'elle a engendré.* Que reſte il donc maintenant, ſinon de chanter, comme ils ont fait en autre ſubiect, *ô fœlix puerpera, iure matris impera.* Il faut que cette bonne mere Saincte Egliſe Romaine commande ce qu'il luy plaira à ſa fille l'Eſcriture. Car puis qu'elle a pris d'elle ſon eſtre, elle eſt obligee de luy obeïr: Autrement qui l'empeſchera, comme elle luy a donné ESTRE, de le donner auſſi a vne autre fille, qu'elle engendrera pour eniamber ſur ſa ſœur, & la mettre a ſes pieds, comme ſa petite chambriere? Que di-ie? ne la elle pas deſia faict, a cauſe de la rebellion de l'Eſcriture qui s'oppoſe à ſes deſſeings? Elle a donc faict paroiſtre ſon autre fille la Tradition, laquelle elle

[t] Boul en l'exam. des lieux de la prefac. du Pleſſis. pag. 65.

a conceu par l'operation du grand Traditor de Rome,& luy a conferé le droict de aisnesse, pour rabatre les coups de sa cadette. Charron nous a appris ce secret: [u] *La tradition* (dit-il) *est la* VRAYE *parole de Dieu perpetuelle* AVANT, SANS, *& auec l'Escriture, c'est elle qui cõme la* PREMIERE *& la sœur* AISNEE, *a approuué, autorisé, interpreté, conduict, & fait valoir sa sœur puisnee l'Escriture.* Vrayement ceste pauure petite Escriture est bien obligee à sa bonne sœur, qui la conduit ainsi doucement, & la gouuerne si charitablement.

u *Chap.* 4.

Et puis on dira que ces Messieurs ont faute d'esprit! mais ie vous prie, qui des anciens s'estoit iamais aduisé de ces beaux degrez de consanguinité? Car on estimoit autrefois que Dieu estoit l'autheur de l'Escriture, Et maintenant nous sçauons que l'Eglise luy donne estre. Autrefois on pensoit que la verité fille de Dieu, reuelee en l'Escriture, fust Eternelle, a present nous sçauons qu'elle a pris estre, quand il a pleu à l'Eglise: & ce apres les traditions humaines. Nous estimions que Dieu l'eust donnee à son Eglise, pour auoir iugé qu'elle luy est necessaire au milieu de son combat: Nous apprenons qu'on s'en pourroit bien passer. Or tout cela posé, en quelle conscience est-ce que Bellarmin escrit [x] *que*

x *De Conc. autor. lib.* 2. *cap.* 12. 27.

c'est vne fausse calomnie & imposture de dire d'eux, qu'ils assubiectissent l'auctorité de l'Escriture a celle de l'Eglise. I'en fay iuges tous ceux qui ont vsage de raison.

[y] Stapleton maintient apres Cochlæus, qu'il y a plusieurs choses incroyables en l'Escriture, ausquelles on n'adiousteroit foy, sinon par ce que l'Eglise le croit ainsi: Et a commandé de le croire aussi. S. Paul estant d'vne façon extraordinaire poussé par l'esprit de Dieu, ne pouuoit en ses escrits qu'il ne proposast la verité sans admixtion d'erreur: mais ce priuilege n'a pas esté continué depuis les Apostres sur leurs successeurs. Toutesfois le mesme Stapleton confessant ce que nous venons de dire de S. Paul, veut [z] *que* BEAVCOVP MOINS *puisse errer l'Eglise d'a present. Et ne deuons moins croire* (s'il en est creu) *au tesmoignage de cette Eglise, que les Apostres au tesmoignage de Christ mesme.* Le tesmoignage de l'Eglise luy est *Diuin & souuerain, autant qu'estoit celuy de Dieu, parlant iadis par les Prophetes, & maintenant par l'Escriture.* Auec telles gens n'y a rien que gaigner par les principes escrits. [a] Rutlandus nous renuoyant a Eckius son bon maistre, nous en dit aussi en passant son petit aduis, à sçauoir *que nulle Escriture ne peut estre authentiquee sans l'auctorité de l'Eglise, par laquelle elle doit estre appropriee, selon que l'Escriture*

y Defens. cõ. Whitak. l. 1. cap. 2.

z lib. 4. c. 6.

a In loc. cõm. de aut. eccles.

du nouueau Testament a receu de la son approbation, par consequent que l'auctorité de l'Eglise est plus grande que celle de l'Escriture.

A ce qu'ils repetent si souuent, que les traditions sont plus anciennes que les Escritures, il est besoin de respondre vn mot. Ils trompent le monde par vn trop manifeste sophisme. Car s'ils prennent l'Escriture, pour les traicts de plume, ils ont bien quelque raison. Combien que l'Eglise Chrestienne n'ait iamais esté sans Escriture. Toutesfois il est notoire que Dieu par reuelations extraordinaires a conserué sa doctrine iusques au temps de Moyse, sans ce moyen d'escrire. Mais s'ils entendent que l'Eglise soit deuant la doctrine escrite, cest vne fausseté trop remarquable. La mesme doctrine qui estoit autre fois conseruee par autre moyen, est maintenant enseignee par cetui cy tresvtilement: tousiours mesme en substance, encore qu'elle soit distinguee en cet accident. L'vtilité de ce dernier moyen se monstrera tresclaire, s'ils viennent a considerer en combien de fables a esté transformee, parmi ceux qui n'ont point eu d'Escriture, toute l'histoire & la doctrine du premier siecle, de laquelle nous n'aurions rien de solide, si Dieu n'y eust pourueu par le ministere de Moyse.

Apres auoir presque cancelez ces con-

tracts de Dieu pour leur oster toute valeur: Voyans toutefois que le credit qu'ils ont obtenu de long temps ne pouuoit se perdre du tout. Ils se sont encore aduisez d'vn autre tour de souplesse, pour la ployer plus facilement a leur dessein, & en rauir le droict vsage aux enfans de la maison. Car craignans que le recours aux langues originelles descouuriroit beaucoup de faussetez en leurs ratiocinations, lors qu'ils se seruent ou de la mauuaise version, ou de l'ambiguité du langage latin. Ils ont estimé qu'il estoit du tout necessaire d'imposer loy de ne se seruir sinon de la version qui estoit parmi eux en vsage: & ont determiné[b] *qu'elle seroit tenue pour authentique es leçons publiques, disputes, sermons & expositions, sans qu'il soit licite a personne de presumer tant que de l'oser reiecter sous quelque pretexte que ce soit.* Canonisans ainsi en vn mot toutes les fautes & erreurs de leur vulgaire version, contre les veritez Hebraiques & Grecques du vieux & nouueau Testament. De la vient qu'il n'y a erreur si cognu qu'il ne trouue entr'eux de diligens defenseurs, propres a accorder les choses les plus discordantes, & prests de ployer plustost la reigle que la chose qui y doit estre reiglee. Car bien que Bellarmin confesse[c] *que cette version est de pieces raportees de Hierosme, de Lucian, de Theodo-*

b *Concil. Trid. sess. 4. Decret. 2.*

c *Bellarm. de verbo Dei. lib. 2. cap. 11.*

tion, & de quelque autre interprete qui n'est point nommé, entre lesquels Theodotion a esté heretique, qui par consequent à bien peu errer: Toutesfois puis que l'Eglise au Concile de Trente y a apporté son approbation. Il ayme mieux dire souueut que le texte Hebrieu est corrompu, & l'accommoder à sa version latine, en [d] changeant quelque lettre, que de corriger le latin sur l'Hebrieu.

d Eodem lib. cap. 11.

Toutesfois il a tasché de monstrer en cela vne plus grande modestie que quelques vns de ceux qui l'auoyent precedé, & poussez du zele de defendre opiniastrement la resolution du Concile, auoient voulu en vn mot couper broche a toutes oppositions de la part des langages originaux, alleguans que les Iuifs a dessein auoient tout brouillé & corrompu, en haine des Chrestiens. Comme Canus & quelques autres, lesquels combien qu'ils ayent eu bon zele,[e] selon Bellarmin, ont toutesfois eu faute de science. A la bonne heure, encore qu'il n'a pas entrepris de defendre cette opinion, car il s'en fust vaillammentacquité. Mais sans doute il y a recognu du danger, comme il sent de loin. Voila pourquoy il ne veut pas acquiescer à ceux qui pour defendre la version grecque, comme il faict la latine, ont voulu dire que l'Hebrieu estoit corrompu par tout ou il est different du grec. Peut

e lib. 2. ca. 2.

estre la verité l'a elle induit. Rien moins, [f] *Mais* (dit il) *les Catholiques ne doiuent pas admettre cela, de peur d'estre contraints de confesser que la commune version latine, de laquelle l'Eglise catholique s'est seruie depuis tant de siecles, & qui a esté iugee authentique par les peres de Trente, est aussi toute corrompue. Car excepté le Psautier, l'edition latine conuient plus auec les liures Hebrieux qu'auec les Grecs.* Tout son but donc n'est que de defendre l'arrest de Trente a quelque prix que ce soit. C'est ce qui faict qu'il ne peut souffrir, que l'Hebrieu soit appelé la fontaine tres-pure, de peur d'estre contraint d'y purifier tant de macules de l'exemplaire, duquel il veut maintenir la pureté. Car c'estoit au temps que le Concile de Trente n'auoit encore rien determiné, que S. Hierosme parloit le langage que parle Caluin [g]: *Comme au nouueau Testament nous recourons à la fontaine du langage Grec, auquel il a esté escrit, Aussi au vieil Testament nous recourons à la fontaine de la verité Hebraique.* Et ailleurs, [h] *nous sommes contraints de recourir aux Hebrieux, & requerir plustost la verité de la science, de la fontaine que des ruisseaux.* Arias Montanus en dit encore autant a present, se monstrant beaucoup plus equitable & raisonnable qu'aucun de ceux qui sont assubiettis aux loix du Pape [i]. *Promettant mesme (quoy que quelques vns dient du con-*

f *lib. 2. c. 2.*

g *Hieron. in epist. ad Suniam & fretel.*

h *Comment. in Zach c. 8*

i *Præfact. in Bibl. interlin. ad appar. sacr. op.*

traire) de monstrer quelque iour, auec combien d'integrité la saincte Bible a esté conseruee en la langue saincte. Bellarmin ne luy obiecte tant de corruption que plusieurs autres, neantmoins il n'y void pas aussi cette exacte integrité, & quoy qu'il en soit, n'est pas d'aduis qu'elle soit receue pour authentique. Et remarque entre autres raisons cette-ci qui est de grand poids: A sçauoir [k] *que Messieurs les Euesques qui ont voix deliberatiue es Conciles generaux, ou sont peu, ou du tout nuls qui entendent ce langage, tellement que s'il falloit auoir recours a l'Hebrieu, ils se trouueroient fort empeschez, & faudroit qu'ils mendiassent la verité des Rabins leurs ennemis. Le mesme en faut-il dire de la langue Grecque.* Tellement que la version vulgaire est bien obligee a l'ignorance de Messieurs les Euesques, ausquels s'il préd aussi vn de ces iours vne fantasie de n'entendre point le latin (maladie autrefois trop commune à la plus part d'eux) elle sera en danger d'estre aussi a son rang desauthentiquee. Car a propos des Conciles de la Papauté, Bellarmin en allegue vn fort conforme, & ne pouuoit mieux choisir, à sçauoir celuy de Rimini, ou il ne se trouua personne qui sceust que vouloit dire ce mot Grec ὁμοούσιος, Et crioyent ces suffisans Euesques, establissans l'Arrianisme, & donnans gagné aux aduersaires du

[k] De verbo Dei. lib. 2. cap. 10.

fils de Dieu, qu'ils ne vouloyent point de cet ὁμοούσιος, mais Christ. Et voila le modelle des gentils Conciles de l'Eglise Romaine, selon Bellarmin mesme.

[l] On dit qu'Herodes, conuaincu en soy-mesme de n'estre pas de la noble race des Iuifs, brusla les Escritures, par lesquelles la preuue en pouuoit estre faicte, afin que par icelles on ne querelast point à sa posterité le droict du regne: Estimant que s'il auoit vne fois osté ces tesmoignages publics, on ne pourroit plus contredire qu'il fust issu de la race des Patriarches. Ainsi tous ces docteurs, lesquels depuis le plus grand iusques au plus petit, ont coniuré contre les sainctes Escritures. Et ne criant autre chose que leurs traditions pretendues Apostoliques, fueilles desquelles ils veulent couurir la honte mensongere de leurs songes, font bien entendre qu'ils veulent oster cet empeschement de leur voye, afin de courir à leur aise sans estre arrestez. Stratageme antique de ce vieux routier Satan, par lequel il a cõbatu Iesus Christ par l'entremise des [m] Pharisiens traditionnaires, trahistres au maistre de la vigne. Ainsi se defendoient [n] Martion, Tatian, Valentin, tesmoin S. Hierosme. Mais comme il dit, *Toutes ces choses qu'ils controuuent sous pretexte de la tradition Apostolique sans le tesmoignage & au-*

l *Ambros. in Luc. lib. 3. cap. 3.*

m *Mat. 15. 2. Marc. 7. 5.*

n *Hieron. comm. in Aggæum. c. 1. Iren contra hæres. li. 3. cap. 2.*

ctorité de l'Escriture saincte, sont frapées par le glaiue de la parole de Dieu. Nos Romanistes neantmoins ont preferé les armes mal trempees de la tradition, à ce glaiue trenchant, Et les ont prises en main au premier son de l'alarme, & a l'imitation de Marc Antoine, lequel voyant que le Senat auoit approuué les actes de Cesar, attribua à Cesar tout ce qui luy plaisoit, afin que ses statuts & volontez fussent comprises sous ceste approbation: Aussi voyans le nom de la parole de Dieu, receu d'vn commun consentement, ils donnent ce nom a ce qui les fauorise, l'ostãt à ce qui les condãne.[o] *Si l'Escriture* (disoit Turrianus) *nous estoit laissée par Iesus Christ pour seule reigle de foy, qu'auriõs nous sinõ vn glaiue delphique, que les armeuriers forgẽt pour la disette, cõme dit Aristote en ses politiques?* Ainsi, deuant luy, Hardingus s'estoit piteusemẽt escrié,[p] *Ah Misellũ Dei verbum! Ah pauurete parole de Dieu! tu nous as esté faicte glaiue delphique, tu sers à beaucoup de differens vsages?* C'est en fin le prouerbe vulgaire entre nous, que l'Escriture leur est vn couteau de tripiere, qui couppe deça & dela: Prouerbe qui ne se prend qu'en tresmauuaise part, comme aussi ne l'entendent ils autrement. Pour conuertir leur poison en vn bon antidote, & le prendre au rebours de leur intention, nous dirons auec Erasme: Il

o *Turrian in defens. locor. cont. Sadecl. lib. 1. pag. 98. & 99.*

p *In respon. ad Apolog. Eccl. c. 22. diuis.*

est licite aussi de prendre ce prouerbe en vn sens serieux, [q] Comme si quelcun appelle l'erudition, vn glaiue delphique, parce qu'elle sert à tout aage, & a toute condition de vie. Ainsi l'Escriture est propre a endoctriner, conuaincre, redarguer, & instruire, qui sont diuers vsages; mais tous bons & salutaires.

[q] *Erasf. in Adag. Chil. 2. cent. 3. Adag. 69.*

2. Tim. 3.

La mauuaise opinion qu'ils ont vne fois conceuë de ces liures sacrez, leur en a fait deffendre la lecture a ceux qu'ils ne croyent pas tant opiniastrez à la creance ou defense de leurs enseignemens, qu'ils ne fussent prests de croire mieux, s'ils pouuoyent ietter les yeux dessus. Ils les ont astraints a tant & de si difficiles conditions deuant qu'auoir permission d'y toucher, les renuoyans de Caïphe à Pilate, & de Pilate à Herodes, que les difficultez d'y paruenir peuuent en faire passer l'enuie aux plus affamez. Hosius craindroit [r] *que ce fust vne profanation de l'Escriture, qui rendroit en fin les artisans mechaniques, comme cordoanniers, boulengers & leurs femmes, Prophetes & Prophetesses.* Pensez si gens qui en ont si honorablement parlé n'en apprehendent pas infiniment la prophanation? [f] Alphonse de Castres veut que *de cette licence soient sorties les heresies.* Et Iesus Christ trouuoit que l'ignorance des Escritures causoit l'erreur des Saduceens. Et sainct

[r] *Hos. in lib. de sacr. vernac. legend.*

[f] *lib. 5. c. 6.*

Mat. 22. 29

[t] Hierosme la dessus *que ceux qui ignorent les Escritures ne peuuent sçauoir Christ, qui est la vertu & sapience de Dieu.*

Mais auec quelles raisons, direz vous, ostent ils ce bien au peuple de Dieu? Leur dire commun est, qu'il ne faut pas ietter les marguerites deuant les pourceaux, ni donner les choses sainctes aux chiens. Ainsi raisonnent [u] le Comte de Carpy & le Iesuite Ledesima. Au premier desquels Erasme disoit de bonne grace: [x] *Vous auez mauuaise opinion du peuple Chrestien, a ce que ie voy, puis que vous le iugez digne d'estre cõparé aux pourceaux & aux chiens.* [y] Il vous est donné, disoit le Seigneur, de cognoistre les secrets du Royaume des Cieux, mais aux autres ie parle par paraboles, afin qu'en voyant ils ne voyent point &c. C'est à dire (selon [z] Harding.) *qu'il n'y a que les Apostres, & leurs successeurs, ausquels il soit donné de cognoistre les mysteres: quant aux autres qui doiuent apprendre par paraboles, ils sont tels qu'il vaudroit mieux qu'ils ne les cogneussent pas, que de les cognoistre, de peur d'estre condamnez s'ils les mesprisent, comme il aduient ordinairement parmi le peuple.* Et toutesfois S. Augustin vouloit faire croire [a] que *l'Escriture est vn amy familier parlant au cœur des sçauans & ignorans.*

Ledesima à troué de si bon goust le discours du Cardinal Hosius, qu'il l'a voulu remascher

u Alb. Pius in epist. ad Erasm. Ledes. in li. de script. lect. vernac.
x In respon. ad Epist. Alb. pij.
y Luc. 8.
z Hard. art. 13. Resp. cont. Ivvel.
a Aug. ad volus. epist. 3.
b Ledes. in lib. de sacr. vernac.

remascher apres luy, adioustant encore vne saulce de son inuention:[b] *Cette profanation de l'Escriture* (dit il) *nous feroit les cordoanniers, par vne subite metamorphose, Docteurs & Prophetes. Il en adniendroit comme à nostre premier pere en ce mal'encontreux manger de l'arbre de science de bien & de mal.* Belle comparaison certes! Dieu nous commande d'esplucher les Escritures sainctes, & de mediter en sa loy, iour & nuict: Et il auoit defendu expressement de manger du fruict de cet arbre: Neantmoins à vn Iesuite ce sont billes pareilles. Le blanc leur est noir, la lumiere tenebres, Ce que Dieu defend, & ce qu'il commande leur est tout vn.

A cette complaincte ils diront que le Concile de Trente ne defend pas absolument la lecture de la parole de Dieu: au contraire qu'il la permet, pourueu que cela se face auec la permission de l'Euesque, ou du suffragant. Et c'est là la fourbe qu'il faut descouurir. Car si quelqu'vn entreprend à Rome ou en Espagne de demander ceste permission, c'est tout autant cōme s'il alloit prier qu'on le bruslast comme heretique: ce seroit vn pauure papillon qui s'iroit brusler à la chandelle Papale. Si bien que ce qu'ils font semblant de permettre, n'est qu'vn rets pour attraper ceux qui oseront ouurir la bouche pour

faire cette demande. Et afin qu'on ne m'accuse de mauuaise foy, ie veux produire pour tesmoin irreprochable le mesme Ledesima, escriuant a Rome apres s'estre enyuré du sang des martyrs, desquels (comme recite Thomas Smeton, autrefois Iesuite, qui l'accompagnoit au martyre du pauure Bartoche Siennois) il taschoit de tuer le corps & l'ame. Voicy donc comme ce bon fils de Loyola instruict les Euesques & suffragans, ausquels s'adressera l'homme desireux de lire la Bible:[d] *Combien*, dit il, *qu'il le demande en bonne intention: Et qu'il aduienne que ce soit par deuotion, & pour son vtilité, on luy peut facilement respondre les paroles du Sauueur, Vous ne sçauez ce que vous demandez. Et leur dire que c'est vne deuotion fraudulente, vn zele sans science, ou plustost vn esprit de diuision & d'erreur.* Aduisez ie vous prie ou se trouuera le pauure homme en ce premier conflict, quand il aura receu ce coup par la teste, & entendu que sa demande est aussi indiscrette que celle de la mere des enfans de Zebedee, qui demandoit la primauté pour ses deux enfans. Et que desirer de lire en l'Escriture, est tesmoignage qu'on est poussé de l'esprit de diuision & d'erreur: lequel esprit de diuision poussoit peut estre ceux de Beree, qui conferoient aux Escritures ce qu'ils auoient ouy de S. Paul.

c *Thom. Smet. in resp. ad Archil. Hamilton.*

d *Vbi supra.*

Matt. 20. 20.

Act. 20.

Mais baste, c'estoit au temps iadis, la saison est passee. Si toutefois le pauure alteré ne se sent du tout exclus par cette response, & qu'il prenne la hardiesse d'insister en sa demande, *Encore ne luy faut il pas permettre,* dit le Iesuite. Et pourquoy? *d'autant que la racine de cette demande, est l'heresie: Car qui les meut a demander? c'est qu'ils sont malades d'vne heresie interieure, par laquelle ils pensent que cela est necessaire, & qu'il se doit faire ainsi, & que faire autrement, c'est mal faict, Et n'est pas licite.* Aduise donc bien quiconque ira à Rome, de se donner garde d'estre pris par le bec. Il ne faut que cette marque pour cognoistre vn heretique.

Quand donc les peres de Trente disent [c] *qu'on pourra par l'ordonnance de l'Euesque ou de l'inquisiteur, auec le conseil du Curé ou confesseur, conceder la lecture des Bibles tournees en langage vulgaire par autres Catholiques, a quelques vns qu'ils iugeront n'en faire point mal leur proffit, &c.* C'est à dire qu'ils ont voulu ietter de la poudre aux yeux de ceux qui crioient contre cette tyrannie spirituelle: Et cependant comme ils font tout venir a proffit de mesnage, que la defense demeurant en effect en son entier, cet article leur seruist d'vn piege pour y attraper les simples colombelles, qui le viendroient becqueter. Comme trouuans là vn argument

[c] *In indice lib. prohibit. sub Pio 4.*

suffisant de leur donner au lieu d'vne Bible, des fagots, ou du moins, apres auoir bien chastié leur bourse, les faire pourmener par les ruës auec le Sanbenito de l'inquisition Espagnol-Italienne. Encore a eu le Iesuite quelque charité de nous aduer-
Jean 3. tir de ce sens mystique.

Qui faićt mal hait la lumiere (disoit le Sauueur) Et ne vient point à la lumiere, de peur que ses œuures ne soient redarguées. Cette clarté les molefte, Et Ledesima ne s'en peut taire. *Pourquoy la demandent ils, sinon par malice & haine pour vexer l'Eglise, ou pour l'arguer d'erreur, d'ignorance & de coulpe?* La voila cette Helene qui a tant excité de Tragedies. Ils ne veulent pas estre repris: Ils ne veulent qu'on doute de leur pieté, doćtrine & sainćte vie. Ils sçauent pourtant en leur conscience que rien de tout cela ne s'accorde auec l'Escriture, ils veulent donc qu'elle soit cachee, afin qu'en tenebres ils puissent exercer les œuures infrućtueuses des tenebres. Apres tout cela
Psea. 119. si feront ils nonobstant la lumiere, a qui les en croira, & le flambeau celebré par Dauid sera obscur & tenebreux. *C'est la montagne* (disoit le Pape [f] Innocent) *à laquelle les bestes ne doiuent toucher. c. que les indoćtes ne doiuent pas presumer de toucher a la sublimité des Escritures.* Excellens Allegoristes voirement. Mais il falloit aussi qu'ils a-

f Cap. cum ex iniunćta Extra de hæres.

cheuassent. Car la montagne ne deuoit e-
stre touchee, ne de bestes, ne de gens. Et Exod 19. Vers. 13.
les hommes eussent aussi bien esté lapidez,
comme les bestes, s'ils y eussent touché.
Si donc cette montagne representoit l'Es-
criture, il faudroit que toutes sortes d'hõ-
mes s'en reculassent bien loin. Et volon-
tiers s'y accorderoient ils : veu que [g] *Plu-* g Claud. Despens. in epist. ad Tit. cap. 1.
sieurs Euesques (dit Claude Despense) *ont*
iugé la lecture de l'Escriture si dangereuse, qu'ils
s'en sont abstenus par grande Crainte, & s'en
sont gardez, de peur de deuenir heretiques : *Cõ-*
me si (disoit non Papistiquement ce Do-
cteur Papiste) *les heresies naissoient par l'e-*
stude, & non plustost par le mespris & igno-
rance des Escritures. Si cetui cy eust esté a
Rome, on luy eust bien appris a parler au-
trement. Mais puis que les Euesques en
auoient si bonne opinion, il ne faut pas
s'estonner si leurs suffragans en ont escrit
& parlé auec tant de mespris.

Ils ne se lassent point. Mais quant à moy
ie suis las de rapporter leurs iniures. Ils
ne peuuent se taire, il y va de leur reste,
Quand les Apostres [h] (dit Hosius) *donnerent* h In confess. Petric. cap. 80.
le Symbole, ils ne dirent point, ie croy la saincte
Bible, ou le sainct Euangile: mais ils dirent, Ie
croy la saincte Eglise : Voila bien dit. Il les
faut donc laisser là, & ouir ce que nous
voudra prescrire l'Eglise. Car encore que
les Apostres ayent commencé par cet ar-

ticle, *Je croy en Dieu*, peut estre n'entendoient ils pas pour cela qu'il fust necessaire de croire à sa parole. Voicy donc vn excellent expedient. Car si ces Escritures qui ne sont point mentionnees au Symbole, comme l'Eglise, ne parlent point de messe, de Purgatoire, d'adoration d'images, d'inuocation des Saincts, & autres semblables articles de foy : C'est assez que l'Eglise en doit estre creuë, *Laquelle quand il luy plaira* (selon la doctrine de Stapleton) *peut adiouster au Canon certains liures, comme pour exemple, les constitutions Apostoliques qu'on dit escrites par Clement, le liure d'Hermes, dit le Pasteur, & autres tels*. Comme elle a faict en fin les Machabees, Tobie, Iudith, l'histoire de Bel, & semblables liures, contre le iugement de l'antiquité. Tellement que le canon de l'Escriture n'est pas du tout consigné, Car l'Eglise Romaine y pourra adiouster quelque iour bon nombre de liures, pour fournir de preuues de tous les poincts de sa doctrine. Ainsi si elle en veut croire [k] Genebrard, le quatriesme d'Esdras sera bien tost canonisé, encore qu'il soit rempli de resueries des Talmudistes. Il y en aura bien d'autres, si selon la glose du canon (*Noli meis*) *il faut auiourd'huy tenir tous les escrits des Peres iusques au dernier Iota*.

i *li. 9. Princip. Doctr. Et lib. 2. Defens. Eccles. autor. c. 11.*

k *Chronol. pag. 181. Edit. ann. 1585.*

Ils trouuent donc remede par tout.

Pressez-les de prouuer leur doctrine par les Escritures, il n'est pas necessaire, la tradition leur suffit. S'ils sont contraincts, il y a vn bon expedient: il faut canoniser d'autres liures. Ne voila pas des gens de bon entendement? De fait n'ont ils pas assez d'escrits canoniques pour deffendre leurs constitutions? Car leur dernier Concile & leur canon corrigé, ne sont ils pas, selon les maximes precedentes, autant d'Escritures canonisees? Attendu mesme que l'obseruation des Decretales est commandee sous peine si estrange, que ceux qui transgressent la loy de Dieu en sont quittes a beaucoup meilleur marché:[l] *Nous commandons* (dit le Pape) *que toutes les Decretales ordonnees par nostre declaration soient tellement gardees, que si quelcun les transgresse, il sache qu'il a commis vn peché irremissible.* De maniere qu'Alphonse de Castre,[m] ne deuoit pas se mettre en si grand colere contre le pauure Gratian, lequel à la bonne intention, & pour le respect qu'il portoit au S. Siege, auoit falsifié vn passage de S. Augustin, pour prouuer que les Epistres Decretales des Papes sont escrits canoniques: veu que luy mesme maintenoit qu'autant qu'est plus grand tout le corps par dessus vn membre, autant l'est l'Eglise par dessus les Euangelistes, *Et par consequent*, (car il estoit question de cela)

l *Dist* 19. c. Si Roman.

m *lib.* 1. c. 2

les constitutions de l'Eglise par dessus les Euangiles. Que si cela estoit vne fois bien prouué ce seroit assez pour rassasier d'Escritures les Scripturaires de Pighius.

Leurs blasphemes n'ont point de fin, mais ie veux finir ce recueil, & passer a d'autres matieres, esquelles ils se comportent aussi religieusement. Ils ont assez monstré que nostre temps n'est pas desgarni de ceux que Tertulien appeloit iadis [n] *Lucifugas scripturarum, fuyars de la lumiere des Escritures.* A la mienne volonté qu'ils voulussent ouyr leur Arias Montanus, & au lieu de combattre & mesdire de l'Escriture, en parler modestement auec luy [o] *Ceste sacree parole* (dit-il) *issue du conseil & autorité de la sapience diuine, est la verité mesme, laquelle en peu de volumes contient les inespuisables tresors des choses diuines & humaines, Esquels sont contenues les choses plus dignes d'estre cognues par les hommes & plus vtiles, & plus faciles, & plusieurs mysteres aussi de grand poids, qui sont reuelez aux plus aduancez & plus Saincts. C'est la lumiere laquelle illuminant l'entendement humain, enseigne la verité de toutes choses necessaires. Elle incite & anime l'esprit a entreprendre diligemment & courageusement le chemin difficile de la vertu. Elle illumine & informe le iugement pour examiner les raisons de toutes doctrines: Et discerner le vray d'auec le faux, l'honneste*

[n] *De resur. carnis.*

[o] *Ar. Mōt. in præfat. ad reg. bibl. Edit. præfix. tom. 1.*

d'auec le deshonneste. Cette parole aussi iette les fondemens de la verité & certitude de toutes les choses que l'entendement humain peut droictement imaginer. S'il a bien dit en prose, il na pas moins bien chanté.

Doctor ô verax hominum, Deique
Efficax sermo, nihil vt redundas
Nil cares rerum cupidus boni queis
Instruitur vir.

Oda de sacr. lit. stud. ad Bened. Girgos.

C'est à dire.

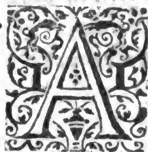
Vray Docteur des humains, parole d'efficace,
Cōme en tout ton discours tu ne dis rien de vain
Aussi n'est rien de bon que ton stile diuin
Au desireux du bien, saincte leçon n'en face.



DE LA PVISSANCE & auctorité du Pape par dessus l'Eglise, les Conciles, & consequemment l'Escriture mesme, selon la doctrine nouuelle de la Papauté.

CHAPITRE II.

a Campian. ration. 3.



L'ouye du nom d'Eglise, Ie voy paillir mon aduersaire, disoit autrefois vn [a] Thrasõ Iesuite. En ceste controuerse ils se persuadent que tous leurs contraires donnent du nez en terre. L'opinion qu'ils ont d'en auoir la possession ne les rend moins insolents, que l'Athenien Thrasilaus en la persuasion de ses richesses imaginaires. Mais lier la possession de l'Eglise à la vaine vsurpation du nom, est la coustume des heretiques. *Les guespes font des rayons de miel, Aussi font des Eglises les Marcionites*, ce disoit [b] Tertullien. *Encore que Nouatian ne soit point en l'Eglise, ains plustost rebelle & ennemi de*

b lib. 4. cõt. Marcion.

l'Eglise (dit Cyprian) *Si est ce pourtant qu'à la façon des Singes, qui n'estans point hommes, veulent imiter l'homme, il se veut vendiquer l'autorité & verité de l'Eglise Catholique.* Epist. 73.
Mais comme l'vsurpation de ce nom & tiltre n'a point couuert les Marcionistes contre le glaiue de la parole de Dieu, & n'a point abatu le courage des anciens Chrestiens en leur sainct combat contre telles pestes. Aussi peu palissons-nous a present quand on nous presente pour toute defense vn tiltre sans effect, pour nous espouuanter, comme d'vne teste de Gorgonne. Cela n'arreste la vertu de ceux qui muniz des armures de Dieu, sont capables de poursuiure tels vanteurs iusques en leur dernier fort & leur faire abandonner la cauerne en laquelle ils se tiennent mussez.

Chose qui sera d'autant plus facile qu'ẽ ceci les aduersaires nous donnent beau ieu, puis qu'à la fin ils se sont reduits à ce poinct de fonder toute l'autorité Ecclesiastique, de laquelle ils ont iusques ici fait bouclier, sur la personne du Pape, qu'ils constituent le dernier & irrefragable iuge de toutes controuerses. En la dignité duquel la maxime: *Que l'Eglise ne peut errer* trouue seul asseuré fondement.

Telle consideration pourra esmouuoir peut estre quelques vns de ceux qui ont

eu les yeux esblouis, par le lustre de tant de beaux discours, touchant les priuileges de l'Eglise Catholique, lesquels attribuez à la vraye, on ne peut, ni ne doit on nier, ou dissimuler estre grands & magnifiques, comme ils sont vnanimemẽt confessez par ceux qui croyent que Dieu s'est choisi vne Eglise qu'il veut gouuerner & regir en son combat, pour la rendre en fin triomphante en toutes ses parties. *Eglise* (dit [c] Hierosme) *qui ne consiste point en parois, mais en verité de doctrines, qui se trouue par tout où la vraye foy se trouue. Eglise* (dit [d] S. Augustin) *laquelle ne se doit pas preferer à Christ, par ce que tousiours il iuge veritablement: mais les iuges Ecclesiastiques (comme estans hommes) sont souuentefois subiects à se tromper.*

c *In psal. 133.*

d *Cont. Cresc. lib. 2. ca. 21.*

Cela estoit bon du temps de S. Augustin. Mais *s'il viuoit à cette heure* (comme dit [e] Louys Viues) *il seroit mesprisé comme vn petit rethoricien ou grammairien: & S. Paul mesme, comme quelque insensé ou heretique.* Bien leur prend à tous deux d'auoir vescu en vn autre temps. Car S. Paul n'en auroit pas si bon marché, s'il entreprenoit à cet'heure de reprendre le Pape, comme il fit autrefois S. Pierre. Ou s'il estoit si hardi de dire du souuerain monarque de l'Eglise Romaine, ce qu'il ose bien dire d'vn Ange du Ciel. Ce grand Ange de l'abisme ne le prendroit pas en patience. S. Augu-

e *Comment. in li. 13. De ciuit. Dei. cap. 24.*

Galat. 2.
Galat. 1.

ſtin ſeroit bien contrainct de deferer aux iuges Eccleſiaſtiques vn iugement diuin & infallible, Et confeſſer que leur priuilege eſt accreu depuis ſon temps. Il ne ſeroit plus receu a dire[f] *S'ils veulent enſeigner ce qui vient d'eux, ne les eſcoutez point, n'en faites rien: tels cherchent ce qui eſt du leur, non ce qui eſt de Chriſt. Ains pluſtoſt*[g] (dira Stapleton) *Ne regardez point à ce qu'on vous dit, mais regardez a celuy qui dit.* Ou l'Eueſque de[h] Bitonte: *Si tu es en doubte s'il dit ſelon Dieu ou non, ne t'en donne peine. Croy à ton Prelat: Si tu peches il en portera la peine.* Alleguant a ce propos le chap. 3. d'Ezechiel: mais diſſimulant ce qui eſt dit, que le meſchant ne laiſſera de mourir en ſon iniquité, quoy que le mauuais paſteur ſoit puni. En fin le Cardinal Cuſan nous exhorte a ceſte brutalité de croire & faire tout ce qu'on nous dira, ſans nous enquerir pourquoy ne comment, Et veut *que l'obeiſſance brutale ſoit l'obeiſſance parfaite, & conſumee, à ſçauoir quand on obeit ſans s'enquerir de la raiſon, comme (iumentum) vne beſte obeit à ſon maiſtre.* Peut eſtre auoit il eſgard aux dires de S. Paul, Eſprouuez toutes choſes, retenez ce qui eſt bon: le ſpirituel diſcerne toutes choſes. Ou a ce que dit S. Iehan, Bien aymez ne croyez point a tout eſprit, mais eſprouuez les eſprits s'ils ſont de Dieu.

f *Aug. in Ioan. Tract.* 46.

g *Princip. doctrin. lib.* 10. c. 5.

h *Ad Rom. c.* 13. *pag.* 66.

i *Cuſan. Excit. lib.* 6.

1. *Theſſal.* 5. 21.
1. *Cor.* 2. 15
1. *Iean.* 4. 1.

Or qui ne voit qu'en cette peine qu'ils ont pris a denigrer les Escritures Sainctes, & publier si curieusement l'auctorité, maiesté, & grandeur de leur Eglise, ils ne se sont proposez autre chose sinon qu'en despouillant la verité de Dieu de sa fermeté & dignité, reuestir de ses riches despouilles tous ceux qui portent parmi eux le tiltre de docteur ? Car c'est ce qu'ils entendent par l'Eglise & les Conciles : Voire le tout reuient en fin a vn seul de leurs docteurs, dans la poictrine duquel est cachee la vertu de ne pouuoir errer. Cachee certes, puis que tout le contraire se monstre par les effects. C'est chose specieuse de declamer des prerogatiues de l'Eglise de Dieu, & de l'auctorité des assemblees Ecclesiastiques, recuillies en son nom, desquelles nous confessons auec S. Augustin[k], *L'auctorité estre tres-salutaire en l'Eglise*. Mais neantmoins nous sçauons que Iesus Christ en sa parole est le souuerain Iuge, qui dōne sentēce definitiue en dernier ressort : Et ne pouuons souscrire aux definitions extrauagantes des disputeurs heteroclites, esleuans par dessus la parole de Dieu ceux qui pour leur plus grand honneur se doiuent contenter d'en estre les gardiens, trompetes & crieurs publics. Et qui les pourroit supporter, quand non cōtens d'auoir assuietti l'Escriture à l'Esgli-

k Epist. 118.

se, ils font puis apres tout d'vn sault ployer l'Eglise vniuerselle, & les Conciles sous le ioug du seul Euesque pretẽdu de Rome, pour dominer au long & au large tyranniquement sur toute la Chrestienté.

Paradoxe qui n'a peu estre publiquement redeu qu'auec infinies dissensions, non encore du tout appaisees. Mais en fin le plus fort l'emporte : Et commencent à estre tenuz pour heretiques ceux qui sentent du contraire. Et de fait apres la determination d'vn Concile approuué par le Pape, Cetuy là n'est pas bon Papiste qui le reuoque en doute.

[l] Thomas Smeton raconte qu'estant Iesuite, le docteur Ledesima refroidit infiniment son zele Papistique, quand il luy confessa franchement *que ce que l'Eglise & les Conciles generaux ne peuuent errer, est fondè sur le seul Pape de Rome, le iugement duquel en estant separé, l'vn & l'autre peut errer lourdement.* Que s'il aduenoit que le Pape peust errer, *Ce seroit fait* (dit il) *de toute l'Eglise Catholique, tellement que l'heresie des Theologiens de Paris en ce fait est trespernicieuse.* Et afin qu'on ne pense que cetui cy ait amplifié la chose, pour auoir depuis renoncé à cette doctrine : Voicy Bellarmin qui le publie haut & clair. Car accordant les opinions de ses conferes, il les fait tous recognoistre [m] *que*

l In respon. ad Archib. Hamilt. Apostat.

m De Pont. l.4.c.2. *l'infallibilité, c. le priuilege de ne pouuoir errer, n'est point en l'assemblee des conseillers, ou au Concile des Euesques, mais au seul Pape.* Laquelle opinion il veut estre trescertaine. Vray est qu'il n'en vient pas si auant que Ledesima en la condamnation de ceux qui tiennent le contraire en l'Eglise Romaine, comme ont esté partie des docteurs de Paris, Gerson, Almain, &c. & Alphonse de Castre: mesme le pape Adrian d'Vtrech, lesquels tous ont constitué l'infallibilité du iugement Ecclesiastique non en l'Euesque de Rome, mais en l'Eglise, ou au Concile general seulement. Toutefois combien qu'il ne les prononce totalemēt & proprement heretiques, *Parce qu'il semble que l'Eglise les suporte encores*, il veut neantmoins *que leur opinion soit erronee & prochaine de l'heresie.* Du iugement de l'E- n lib.4.ca.3. glise vniuerselle il veut [n] *qu'on puisse appeler au Pape, mais de celuy du Pape à celuy de l'Eglise, non. Et par ainsi que necessairement toute l'Eglise sera en erreur, s'il aduient que le Pape puisse errer.* Et pour bien voir en fin quel estat ces Docteurs font de l'Eglise & des Conciles, lesquels ils ont tousiours en la bouche, voici sans dissimulation ce qu'ils en sentent: *Il appert*, dit ce grand Iesuite, *que toute la fermeté d'vn Concile legitime viēt du Pape, Non en partie du Pape, en partie du Concile.*

Qui

Qui ne comprendra donc que c'est vne pure mocquerie de nombrer les Eueſques qui ont comparu aux Conciles, faire eſtat de leurs voix & deciſions, alleguer les promeſſes de Dieu faites aux aſſemblees legitimes, attendu que le ſeul Pape a l'auctorité ſouueraine en ſoy, ſans qu'elle deſpende en façon quelconque du iugement des Eueſques? Que ſert il de faire force, ſur cette preface des peres du premier Concile: Il a pleu au S. Eſprit & a nous? Ains pluſtoſt faudra il dire,[o] il a pleu au S. Eſprit & au Pape. A cela ſe rapportoit le prouerbe vſité durant la tenue du Concile de Trente, que[p] le S. Eſprit y eſtoit ſouuent enuoyé enclos en vne malette. Car les bōs peres ne faiſoient que ce qui leur eſtoit commandé. Et cependant ſi quelqu'vn veut à preſent douter de leurs ſtatuts, le Ieſuite Campian[q] *voudroit*, ce dit il, *volontiers voir en face cet inſenſé qui s'oppoſeroit luy ſeul, aux Senateurs de toute la terre, les plus excellens, plus ſaincts, plus doctes, & plus anciens ſans exception.* Et certes ſi la verité conſiſtoit en pompe de parole, & en quelque vaine vantance, il a gagné: mais ſi ces tant doctes, ſaincts, & excellens ſenateurs de toute la terre, ſont le ſeul Pape parlant par ſes eſclaues, ou pour le plus valets à gages, Il doit ſouffrir patiemment qu'il ſe ſoit trouué, comme il dit, vn[r] Luther qui

o *Act.* 15.
p *Sleidan li.* 22.
q *Campian rat.* 4.
r *Campian. Ibidem.*

prefere a tels Conciles le iugemẽt de deux hommes de bien & doctes, assemblez au nom de Iesus Christ.

Dites ie vous prie, Messieurs: Si les Cõciles n'ont aucune part en la fermeté de ce pretendu iugement: Si la seule teste du Pape en est l'vnique fondement, que vous sert-il de declamer, sinon pour tromper le monde, de *cette varieté de nations, de ce chois & eslite d'Euesques de toute la terre, de la splendeur de ces royaumes & republiques, de la moelle des Theologiens, de la saincteté, des larmes, des ieusnes, de la fleur des academiques, des langues, de la subtilité, du labeur, de la leçon infinie, des riches vertus & estudes, qui ont rempli* (Si on vous en[s] croit) *cette grande & auguste sacristie de Trente?* Tout cela sont fleurs, mais desquelles ne sort point de fruict: fleurs qui se sont flestries, & qui n'ont iamais eu tant soit peu de vraye verdeur. Si ce n'est vn eschantillon du courage de cette noble compagnie, de n'auoir rien voulu entreprendre sinon, *Salua semper in omnibus sedis Apostolicæ authoritate, Sauue tousiours en toutes choses l'auctorité du siege Apostolique.* Que s'ils eussent fait autrement, ils n'eussent rien gagné chez le Pape. Les Conciles peuuent quelque chose sur tous autres. Mais cetuy cy peut tout sur les Conciles, *Comme si*,[t] disoit le Pape Paschal, *les Conciles auoient prefix au-*

s *Campian. ibidem.*

t *Decret. Greg. lib. 1. tit. 6. De elect. c. Significasti. 4.*

cune loy à l'Eglise Romaine : veu que tous les Conciles sont faicts, reçoiuent autorité & force par cette Eglise la. Et qu'es statuts d'iceux l'autorité du Pontife de Rome est manifestement exceptee? De la resulte cette consequence, que si a Trente ont eust entrepris de faire contre la volonté du S. Pere, cette compagnie des Senateurs de tout l'vniuers, quelque splendide qu'elle ait esté, n'eust esté reputee que pour vn miserable conciliabule. Le Concile de Rimini estoit composé de six cens Euesques. Celuy de Constantinople de cent cinquante, Pourquoy le premier est il reprouué, dit[u] Bellarmin, & le second approuué? Il n'est pas a propos de respondre, selon luy, que l'vn a enseigné l'heresie Arrienne, Et l'autre a combatu pour la verité contre Macedonius: car respondre ainsi ce seroit se faire iuge de l'Eglise. Mais la seule vraye responsé sera *qu'il a pleu ainsi à la saincteté du Pontife souuerain.*

u *De Pont. lib.1. ca.8.*

x *Sess. 2.*

Le Concile de Basle auoit fermé la porte a cette tyrannie, & en estoit venu iusques à definir, voire auec le consentement cõmun du Legat du Pape, la proposition contraire. Mais ce Legat auoit trop entrepris, il n'auoit pas trouué cet article en[y] son instruction. Ou est notable en passant la subtilité Iesuitique de Bellarmin, lequel trauaillant a estouper toutes les cre-

y *Bellar. De Concil. l. 2. cap 1.*

uasses de la miserable nasselle, se trouue bien empesché en ce poinct. Car voyant que plusieurs Conciles ont erré, mesme selon luy, ausquels rien ne defaut pour les rendre legitimes par ses propres maximes, Comme pour exemple, celuy de Basle, & le second d'Ephese; Il a pourtant refuge que le Pape ne les a pas approuuez : Que si on obiecte qu'il s'y est trouué par ses Legats, il respond, qu'encore qu'ils president au nom du Pape, toutefois si ne sont ils pas vrayement Papes, & ne sçauent pas quel est le sens d'iceluy: Et finalement n'õt pas le priuilege de ne pouuoir errer comme luy. De sorte que le droict du Pape demeure en son entier, quoy qu'il en soit ordonné: Et sera tousiours en son pouuoir d'approuuer ou retracter ce qu'ils auront faict.

x *De Concil. autor. lib. 2. cap. 17.*

Bellarmin donc en fin pose pour maxime que [x] le Pape est simplement & absolument par dessus l'Eglise vniuerselle, & par dessus le Concile general : Tellement qu'il ne recognoist aucun iugement sur luy en toute la terre. Cette proposition est principalement fondee sur le decret du [y] Concile de Latran sous Leon x, auquel disertement elle fut resolue, contre le Cõcile de Basle : Et les fondemens pretendus de ladite resolution sont, l'Escriture saincte, les autoritez des S. Peres, & des Papes,

y *Sess. 11.*

auec la confession des Conciles. Cela me fait estonner de ce que les Iesuites veulent qu'elle soit[z] *Presque* de la foy. Car qu'est il besoin d'adiouster, *Presque*, Si les tesmoignages alleguez sont veritables ? Tous ne sont ils pas obligez d'adiouster foy à l'Escriture ? Mais voicy la cautelle, c'est qu'ils n'ont osé condamner du tout ceux qui en l'Eglise Romaine n'ont encore voulu souscrire à cet article : ce qui les fait parler vn peu prudemment, de peur d'irriter les fées. Toutefois quelque subtil que soit Bellarmin, il s'y trouue estrangement embarassé: Car parlant du decret de Latran, il[a] dit que *c'est vn decret de la foy du rang de ceux qui ne peuuent estre abolis, quand vne fois ils ont esté prononcez : que c'est pourtant chose douteuse si ce Concile l'à defini pour estre tenu pour article de foy : Et partant que ceux là ne sont pas* PROPREMENT *heretiques qui tiẽnent le contraire, lesquels neantmoins ne peuuent estre excusez d'vne grande temerité.* Discours qui monstre vn esprit fort perplex & irresolu, craignant d'vn costé d'offenser le Pape, & fuyant l'autre extremité, de laquelle il trouue encore plus seur d'approcher, car il ne tient qu'a vn petit filet, que l'anatheme ne soit prononcé contre ces demi-heretiques, & temeraires.

z *Bellarm. vbi supra.*

a *Ibidem.*

Toute l'impuissance qu'ils donnent au Pape, c'est de se pouuoir rẽdre impuissant.

b Bellarm. de Concil. li. 2. c. 18.

Car non seulement le Concile ne peut entreprendre de le iuger, mais aussi il ne [b] peut luy mesme establir sur soy aucun iuge proprement dit, mais seulement choisir en sa cause des arbitres, au iugement desquels, s'il ne veut deferer, il fait ce qu'il ne doit, mais non ce qu'il ne peut. Et voicy la raison de ses Gnathons, que le Pape ne peut dispenser du droict diuin, & par consequent ne peut establir de iuge sur soy mesme, veu que de droict diuin il est par dessus tous. Or voye le lecteur Chrestien comme ils font proffit de tout, destournans mesme l'impuissance pretendue de leur Dieu terrestre, à l'establissement de sa puissance infinie, qu'ils appellent plenitude de puissance. Car comme il n'y a point d'impuissance en Dieu, pour ne pouuoir se faire moindre qu'il est : aussi n'en donnent ils point d'autre au Pape, que de ne se pouuoir amoindrir. A quoy certes les Papes ont trauaillé de tout leur pouuoir : Et y a long temps qu'on n'a peu remarquer autre but de leurs actiõs que l'establissement de leur grandeur, & l'abolition de tout ce qui la pouuoit borner ou limiter. En fin *l'Experience du passé nous ayant assez appris* (disoit le Cardinal Caietã escriuant a Leon x.) *que les plus griefues & dangereuses dissensions de l'Eglise auoient pris leur source de ce que quelques vns esleuoient,*

c Caiet. in Præfat comm. in 2. 2. Thom. Aquin.

[*nimis impie,*] *auec trop d'impieté & d'arrogãce, l'auctorité du Concile par dessus la Maiesté du Pape, & que la Pragmatique Sanction (laquelle comme vn schisme perpetuel aduersaire à l'Eglise, plusieurs Papes d'ailleurs magnanimes & courageux s'estoient efforcez de tout leur pouuoir d'abolir, mais en vain) leur apportoit fomentation & nourriture : tu as toutesfois, ô tressainct pere, facilement osté l'vn & l'autre mal, quand auec l'aprobation du Concile de Latran, ayant aboli toute dispute sur l'inegalité du Pape & du Concile, tu as auec telle fermeté establi l'autorité du siege Apostolique par dessus le Concile, que le Concile de Latran mesme n'a point eu de honte à l'imitation des plus anciens de se confesser subiect &c. Autrement ce seroit peruertir la loy de nature* (ainsi[f] declamoit il au Concile de Latran) *& mettre le soldat pardessus le Capitaine, le fils pardessus son pere, le valet sur son Seigneur, les brebis sur le Pasteur, les pieds sur la teste.* Pensez si ceux qui font tout cela, auec impieté & meschanceté, si Iaques Almain son aduersaire en cette dispute, qu'il appelle[g] *l'homme eneruant la puissance Ecclesiastique, faussaire, flateur & blasphemateur*, auec ses cõpagnons peuuent estre garantiz d'anatheme, & tenuz seulement pour *presque*-heretiques : Que la Sorbonne y aduise, & se defende si elle est encore en cet erreur, des argumens de ceste[h] *tres-humble creature du Pape.*

f *Sub Iulio sess. 2. pag. 556. &c.*

g *Tract. de autor. Papæ & Concil. c. 7.*

h *Ainsi se nomme Caietan en la preface susdite.*

Entre les preuues par lesquelles Bellarmin veut fortifier sa these, cette ci peut esmouuoir tout homme qui aura quelque sentiment de religion, pour croire que le mystere d'iniqnité est venu à son comble.

i Bellar. de Concil. au- lib. 2. ca. 17.

Voici[i] (dit il) *vne raison fondee en l'Escriture* TOVS LES NOMS *qui sont en l'Escriture attribuez a Christ, par lesquels il est euident que Christ est pardessus l'Eglise*, TOVS CES MESMES *noms sont aussi attribuez au Pape.* Et certes si ce principe estoit du rang de ces dignitez qui n'ont besoin d'aucune preuue, comme estans d'elles mesmes notoires & cognues, sa raison seroit peremptoire. Mais se trouuant faux & tres-blasphematoire, on n'en peut inferer, sinon que ceux qui le proposent, ont perdu toute honte, & toute crainte de Dieu. Car par les noms qui s'ensuiuent qui sont attribués à Christ en l'Escriture, il sensuit qu'il est pardessus toute l'Eglise, quand il est dit, *qu'il*[k] *a vn nom pardessus tout nom, qu'il*[l] *est le Dieu d'eternité,*[m] *le roy des roys & seigneur des seigneurs,*[n] *le seul seigneur*, [o] *le pere d'eternité.* Par tous lesquels attribués a Christ Bellarmin prouue tresbien contre les Arriens que Iesus Christ est vray Dieu, & consequemment par dessus l'Eglise, sinon qu'il voulust que Dieu fust inferieur à l'Eglise. Le Pape donc sera il tout cela? pourra on aussi l'appeler [p] *Sauueur de l'Eglise*, [q] *le pre-*

k Phil. 2.
l Esai. 9.
m 1. Tim. 6. Iudæ. cap. vnic.
n 1. Cor. 8.
o Esai. 9.
p Ephes. 5. 23.
q Colos. 1. 18.

mier né d'entre les morts, Et le principe : [r] *le grand Pasteur & Euesque de nos ames,* [s] *le lion de la tribu de Iuda & la racine de Iessé. Le chef, l'espoux, le Mediateur de l'Eglise* ? Par tous ces noms la il conste qu'il est par dessus l'Eglise. r Heb. 13. 20. 1. Pier. 5. 4. s Apoc. 5.

Or soit que Bellarmin n'en eust besoin d'un si grand nombre pour cette heure la, soit qu'il ait esté encore retenu par quelque reste de honte, combien qu'il ait fait la these generale, auec le signe d'vniuersalité TOVS, Si est ce pourtant que venant a l'hypothese il s'est contenté de particulariser ces quatre. *Pasteur, Chef, Espoux, & Pere de famille*: le premier & dernier desquels sont tellement attribuez a Christ, qu'ils peuuent estre aussi communiquez a ses seruiteurs vrais & legitimes Pasteurs, mais tousiours auec equiuoque, quoy qu'il en soit, & non iamais en mesme sens & signification. Car tous les autres comparez au grand pere de famille & Pasteur Iesus Christ, ne sont que seruiteurs domestiques, comme Moyse, qui a bien esté fidelle en toute la maison du Seigneur comme seruiteur : Mais Christ comme le fils, duquel nous sommes la maison, [t] dit sainct Paul. Quant aux deux autres tiltres de chef & espoux, ils luy sont tellement propres & incommunicables, que l'equiuoque sera tousiours trouué trop insolent, t Hebr. 3. v. 3. 4. 5 &c.

que ie ne die pis, par ceux qui sont appris
u 2.Tim. 1. 13. a[u] retenir ferme le patron des saines paroles. Le seul Iesus Christ est le chef de son corps qui est l'Eglise: luy seul est l'espoux, qui s'est donné soy-mesme pour elle, afin qu'il se la sanctifiast, apres l'auoir nettoyee, par le lauement d'eau, par sa parole. Si le Pape ne peut faire cela, il ne peut estre l'espoux de l'Eglise. Celuy qui a la
x Iean.3. 29. mariee (dit[x] Iehan Baptiste) est le marié: les autres quelques excellens qu'ils soient ne doiuent estre tenus que pour amis du
y 2.Cor. 11. 2. marié. En fin S. Paul n'en recognoist point d'autre, quand il [y] dit aux Corinthiens, ie vous ay appropriez à vn seul mari, pour vous presenter, comme vne vierge chaste a Christ.

Mais S. Paul estoit ialoux (comme il dit la) d'vne ialousie de Dieu: les Papistes n'entrent point en telle ialousie. Et Bellarmin sans doute estoit ialoux d'vne ialousie du
z Præfat. in l. de summ. Pont. habit. Rom. ann. 1577. Pape, quand il publioit en son college de Rome[z] *qu'Esaie auoit bien predit long temps y a que les heretiques en voudroyent principalement au Pape, quand il disoit, Voici ie mettray*
a Esa.8. *vne pierre es fondemens de Sion, vne pierre esprouuee, angulaire, precieuse, fondee sur le fondement.* Car il a voulu suiure cette interpretation d'autant qui la pouuoit mieux accommoder à son dessein, bien qu'il ne

fust ignorant que le texte Hebrieu ne s'y accordast point. Il veut donc que le Pape soit cette pierre precieuse de l'anglet, dite ailleurs[b] pierre de scandale. Et combien que le pauure pescheur qui n'auoit ni or ni argent, se contentât d'estre vne des pierres viues du reste du bastiment, ne se soit iamais aduisé d'estre cette pierre du fondement, recognoissant que ce passage d'Esaie se doit rapporter a Iesus Christ, la vraye pierre,[c] en laquelle quiconque croira ne sera point confuz: Toutefois depuis que ses pretendus successeurs ont eu des chapeaux rouges, des mitres & des crosses a conferer, on s'est bien aduisé d'vne autre theologie. Peut estre diront ils que l'vne & l'autre interpretation y peut conuenir, & ne se destruisent pas, comme estans subalternes: Mais quoy qu'ils en dient, si est ce que Bellarmin le nië en fin formellement. *Qu'est ce*, dit il, *in fundamento fundatum, fondé sur le fondement, sinon fondement apres fondement, fondement second, &* NON *fondement premier.* Non non Sainct Pierre n'y entendoit rien, le pauure homme, il estoit trop liberal de ses priuileges.

b *Esai.* 28.

c 1. *Pier.* 2.

Et afin qu'on n'estime que ce soit peu de cas, de vouloir oster le Pape de l'Eglise. *C'est tout autant* (dit le Iesuite) *que si vous*

voulez oster le fondement du bastiment, le pasteur du troupeau, le general de l'armee, le soleil des astres, la teste du corps. Qui me fait trouuer intolerable la hardiesse de ce bon homme Gerson, qui n'a point fait difficulté de publier autre fois vn liure, auec ce tiltre autant insolent & heretique, qu'il est elegant & gentil, DE AVFERIBILITATE *Papæ ab Ecclesia*: tiltre qui ne se peut ouïr sans offenser les oreilles Romainement pieuses. Car ie vous prie si on auoit osté vne fois la teste de dessus les espaules a l'Eglise, quel moien auroit elle de plus cheminer, si elle n'obtenoit miraculeusement la vertu qui fut donnee a S. Denis? Mais a propos de chef d'armee: Si nostre Bellarmin se trouue en peine de pouruoir son Pape de quelque place, en laquelle il puisse iouïr de cette qualité, qu'il se ressouuienne qu'il a composé ailleurs vne armee a Iesus Christ, diuisee en trois parties ou bandes, l'vne desquelles estant au ciel, ne peut estre pour le Pape, qui n'a point de part en ce pays la, l'autre est en terre, mais asseuree de la puissance de son chef & espoux, & de son assistance necessaire, n'en veut point recognoistre d'autre. Il en met vne troisieme partie aux enfers, a laquelle puis qu'il n'a point assigné de conducteur, il peut y enuoyer son Pape qui y sera receu sans aucune resistance.

d *Præfat. in li. de memb. eccles.*

Ce n'est pas pourtant la seulement ou ils veulent arrester son autorité. *Car il faut ici en terre,* [c] dit Costerus, *vn iuge veritable, qui ordonne clairemēt ce qu'il faut croire, qui ne puisse estre corrompu, mutilé ou destourné en sens estranges ou hors de propos. L'Escriture n'est pas telle. Car il doit estre manifeste a vn chascun que plusieurs erreurs [ea nituntur] c. s'appuyent sur elle. Tellement que Iesus Christ n'auroit pas assez bien pourueu a son Eglise, s'ils ne nous eust laissé vn autre iuge vif, interprete du sens du Seigneur tel qu'est le Pape, qui ne peut errer.* Car notez que ces gens de bien, nieront aussi la prouidence de Dieu, si elle ne se rapporte a leur sens, & ne se conduit selon leur imagination. Mais graces a Dieu, qui sans ce vicaire, & contre les efforts de ce vicaire, gouuerne & conserue prudemment son Eglise. *Dieu ne sembleroit pas auoir esté discret, pour parler par reuerence* [f] (dit Pierre Bertrand) *s'il n'auoit laissé apres luy vn tel vicaire.* Et [g] Panigarole tout destroussement. *Dieu fust defailli de sa prouidence, & eust laissé vne chose imparfaite, & tresconfuse en la terre, toutes les fois qu'il n'eust baillé la charge de l'Eglise a vn supreme Apostre & prince des autres.* A quoy souscrit aussi [h] Hardingus en mesmes termes. Voire le Pape sera recognu pour estre du tout necessaire a l'Eglise, si nous pouuons bien comprendre l'argument de [i] Turrianus.

c *Enchirid. de sum Pōt. cap. 3.*

f *Glo. P. Bertr. ad ca. de maior. & obed. tit. 8.*

g *Leçon. 6.*

h *Art. 4. Sect. 19.*

i *Turr. cont. Sadeel. lib. 2. pag. 35.*

k Hebr. 2. 17. & 4. 15 16. *l'Eglise* (dit il) *ne peut estre sans un chef*[k] *semblable a elle, enuironné d'infirmité humaine, afin qu'il sache compatir, or le Pape est ce chef la.* Et toutesfois S. Paul pensoit que Iesus Christ fust ce Sacrificateur souuerain, qui aura compassion de nos infirmitez, ayant esté tenté, comme nous, en toutes choses, horsmis peché, & qui a voulu pour cet effect participer a la chair & au sang. A creu aussi que Iesus Christ n'a point quitté cet office, encore qu'il soit monté au ciel, & qu'il ait despouillé l'infirmité. Mais peut estre aura il perdu le sens commun, au iugement de cet Espagnol,

l lib. 2. pag. 107. car, *la nature*[l] dit il, *nous enseigne que si quelqu'un veut regner en quelque lieu, ou il ne doit point demeurer visiblement par soy mesme, il est necessaire qu'il constitue quelqu'un en qui & par qui il regne visiblement, & non seulement inuisiblement; Ainsi regne Christ en son Pape & par son Pape.* Car quoy qu'il soit Dieu, si sera il par eux aussi bië assuietti aux loix de nature, cöme le plus miserable hôme du monde. Que dirons nous? Mesme l'Eglise ne peut estre appuyee sur Iesus Christ, que par le moyen de ce vicaire,

m l. 2. pa. 7. *Elle ne peut estre fondee,*[m] dit il, *sur le fondement [virtutis propriæ] de vertu propre qui est Christ, si elle n'est fondee sur le fondemët auquel il a cömuniqué toute sa vertu, qui est le Pape.*

Que si toute la vertu de Christ luy est

communiquee, pourquoy non aussi tout ce qui est dit de Christ? c'est ce qui a esmeu l'Euesque de Bitonte de haranguer ainsi au Concile de Trente, en presence de ces grands Senateurs du monde, desquels il estoit l'vn, *Qui sera*, [n] disoit il, *si iniuste priseur des choses qui ne die, le Pape* [o] *la lumiere est venue au monde, mais les hommes ont mieux aymé les tenebres que la lumiere, Qui fait mal hait la lumiere, & ne vient point à la lumiere, de peur que ses œuures ne soient redarguees.* Cela n'est pas plus estrange que ce qu'il dit [p] ailleurs, que *Iesus Christ parlant a Pierre, & luy donnant les clefs du royaume des cieux, parloit aussi en sa personne a tous ses successeurs Papes, desquels Pierre estoit figure, comme Christ estoit figure de Pierre, & Melchisedec figure de Christ. Que donc*, dit il, *toute ame soit subiette a cette tant haute, tant excellente, diuine, & vnique puissance en la terre.* Et voici le conseil qu'il donne aux autres comme il le prend pour luy mesme [q]: *Quant a moy pour le confesser franchement, ie croirois plus au seul souuerain pontife, es choses qui concernẽt les mysteres de la foy, que ie ne ferois a mille Augustins, Hierosmes, Gregoires* (Et toutefois Gregoire a esté Pape) *que ie ne die aux Richards aux Scots, aux Guillaumes &c. Car ie croy & sçay que le Pape es choses de la foy, ne peut errer, d'autãt que l'autorité qu'a l'Eglise de determiner*

n *Orat. Cor. epist. Bitont. in Concil. Trid. sub Paul 3.*

o *Papa lux venit in mũdum.* Ioan. 1. v. 9. 10.

p *Comment. in Epist. ad Rom. c.* 13. p. 571.

q *Ad Rom.* 14. *pag.* 605.

de ce qui est de la foy reside au Pape : & ainsi l'erreur du Pape seroit l'erreur de l'Eglise vniuerselle. Or l'Eglise vniuerselle ne peut errer. Ne me parle point du Concile : Car ie croy qu'il appert bien mieux que l'Eglise est gouuernee par le sainct Esprit, si tout le iugement est deferé au Pape, plustost qu'au Concile, veu qu'õ pourroit penser que ce seroit vne œuure de la sapience humaine, si le Concile des peres n'erroit point. Mais ce ne peut estre qu'vn œuure de Dieu, si vn seul homme, fautif de sa nature, iamais n'erre en la foy.

[r] Luther li. 1. cont. regẽ Angliæ.

Autrefois [r] Luther rempli d'vne saincte confiance, fondé sur la pure parole de Dieu, non sur sa propre suffisance, escriuoit au Roy d'Angleterre, *qu'ayant pour luy la maiesté de Dieu en l'Escriture, il ne se donneroit pas de peine quand mille Augustins, mille Cyprians, voire mille Eglises telles que la sienne seroient contre luy; fondé*, dit il, *sur cet Euangile eternel, ie me tiens ferme sur mes pieds, la ie m'arreste, la ie demeure, la ie me glorifie, la ie triomphe, la i'insulte aux Papistes, Thomistes &c. Dieu ne peut tromper, ni estre trompé, Augustin & Cyprian, comme tous les esleus, ont peu errer, & de fait ont erré.* Ce sainct discours est pourmené par les aduersaires, comme si Luther auoit voulu preferer son iugement a celuy de tous les Peres. *Luther*, dit [s] Campian, *ne fait point de conte de mille Augustins, mille Cyprians, mille Eglises.* Mais

[s] Ration. 5.

Mais, ô perfide Iesuite, Luther parloit disertement de l'autorité de la parole de Dieu, non de la sienne. Ce sainct discours est par vous eschafaudé, & vous ne dites rien a ceux qui ne font aucun estat de mille Augustins, Hierosmes & Gregoires, comparez non a Dieu, mais au Pape.

[t] Albert Pighius a passé si auant en cette matiere que Bellarmin a esté contrainct d'y remarquer de l'exces. Car *le Pape en en façon quelconque, ni en aucun cas, ne luy pouuoit iamais estre heretique, ni par consequent deposé.* Mais pour vous monstrer qu'on est bien traicté plus doucement tombant en cette extremité qu'en l'autre, [u] Bellarmin pour toute peine dit *que son opinion est probable, & peut estre aisement defendue, comme il le monstrera en son lieu, mais que toutesfois elle n'est pas certaine, & est contraire a l'opinion commune.* Ou est a noter qu'il n'y a rien qui ne soit probable, & dequoy la defense ne soit facile a telles gens, voire quelque paradoxe qu'on propose, quand il est question de la Tyare Papale. Quant a luy il se contente de croire, *que le Pape ne peut errer en la foy, enseignant toute l'Eglise, non plus en ce cas l'Eglise particuliere de Rome: qu'il ne peut errer es preceptes des mœurs prescrits à toute l'Eglise: & qu'il est mesme probable & se peut religieusement croire, que le Pape, comme personne particuliere, ne peut*

[t] *Hierar. Eccles. lib. 4. cap. 8.*

x Esa. 5. verset. 20. *errer & croire quelque chose contre la foy opiniastrement.* [x] Malheur a vous qui appelez le mal bien, & le bien mal : qui faites les tenebres lumiere, & la lumiere tenebres, qui faites l'amer doux, & le doux amer. Ainsi disoit iadis l'Ange de l'Eglise de Laodicee : [y] Ie suis riche, & suis enrichi, & n'ay faute de rien : Et ne cognoissoit pas qu'il estoit malheureux, & miserable pauure & aueugle & nud.

y Apoc. 3. 17.

Au Pape certes peut estre maintenant a bon droict appliquee cette reproche, & non pas la louange donnee a l'Eglise de Philadelphie sous le nom de son Ange ou Pasteur : Comme a fait ces iours passez [z] Cahier, auec approbation de la Sorbonne, non sans manifeste corruption, & des mots & du sens de l'Escriture. Car ostant le nō de Iesus Christ de cette sentence, *le sainct & veritable qui a la clef de David qui ouure & nul ne ferme &c.* Il y substitue celuy de l'Eglise Romaine. Mais il change non sans vn outrageux blaspheme le neufiesme verset pour faire qu'on se prosterne aux pieds du Pape : soubs ombre que Dieu promet là à l'Eglise de Philadelphie de faire venir, *ceux qui se disent estre Juifs & ne le sont point, se prosterner deuant les * pieds d'icelle, & cognoistre qu'il l'ayme. C'est elle* (dit ce malheureux) *que Dieu veut honorer, de tant mesme que son*

z En l'Epistre liminaire du liure d'Hypolite.

Apoc. 3.

* Façon de parler figuree comme il appert qui

sainct Ange qui est auiourd'huy le S. Pere Clement huictiesme soit adoré deuant ses pieds. Attribuant au Pape ce qui est dit de l'Eglise, voire de l'Eglise de Philadelphie, qui n'est plus. Mais que dira on quand en ces mots du dousieme verset, *i'escriray sur celuy qui vaincra le nom de mon Dieu, & le nom de la cité de mon Dieu,* non content de rauir cette promesse a tous les esleus, ausquels elle est faite, il en veut inferer qu'il faut appeller le Pape Dieu? Et la dessus nous condamne, *comme miserables blasphemateurs, indignes d'estre ouis, quand nous disons que ce S. Pere* (il a horreur de le dire) *est l'Antichrist, d'autant qu'il se fait adorer, d'autant qu'il se dit Dieu, d'autant qu'il se dit estre l'Eglise, Combien,* dit il, *que ce n'est pas luy qui le dit, mais la parole: combien que ce n'est pas luy qui se fait adorer, mais c'est Dieu qui le fait & ordonne.* O Dieu que c'est chose horrible de tomber entre tes mains! Ie vous appelle, ô Sorbonistes, & vous demande où a passé le reste de la vertu de vostre escole, puis que vous ne faites point de conscience de seeller tels paradoxes, telles faussetez par vos[b] tesmoignages?

n'emporte autre chose que la submission & recognoissance des Iuifs conuertis a l'Eglise de Dieu, en se soubmettans au gouuernement & discipline d'icelle.

a Heb. 10.

Si le Pape (dit[c] Panigarole) *s'estoit couché au soir en intention de confirmer vne fausseté, il mourroit la nuict, ou changeroit au matin. Et si les Euesques l'auoient establi, le Pape ne la pourroit confirmer.* Heureux &

b. *Approuué par N. Saguin & F. Pelleport le 15. Ianuier. 1602.*

c *Leçon 5. part. 1.*

magnifiques priuileges, s'ils n'estoient point defectueux en vn poinct! Il n'est besoin que d'vn bon tiltre pour les faire receuoir. Car ce n'est pas assez de dire, comme Genebrard, *que la chaire de Rome a telle vertu, qu'elle contrainct de dire de bonnes & veritables choses, ceux qui d'ailleurs ne font ni ne croyent bien, & ne permet qu'ils enseignent leur opinion, ou les autres esloignees de verité*[d]. Cela ne peut satisfaire a ceux qui sçauent que Dieu n'à point lié son assistãce particuliere pour iamais a certains lieux, qui demanderont encores vn tiltre valable, pour faire valoir cette proposition. Car combien que pour le respect du lieu, les meschans dissimulent quelque fois leurs erreurs pour vn temps, & dient malgré eux de bonnes choses, si ne sont ils entierement retenus, ni tousiours, par tel respect. Aussi peu est raisonnable le dire du Pape [e] Simmachus, *quil ne faut point douter, que celuy la ne soit sainct qui est esleué au sommet d'vne si haute dignité, auquel si les biens acquis par merite defaillent, suffisent ceux qui ont esté acquis par le predecesseur du lieu; que telle dignité ou reçoit ceux qui desia sont illustres, ou rend tels ceux qui ne le sont pas*. Le cõtraire est beaucoup plus facile a croire, & si tels honneurs changent les mœurs, on voit assez que ce n'est pas en mieux.

Peut estre que cette raison a induit le

d *Chronolog lib. 3. anno Christi 263. in vita Honor. 1. & Bellar. de Concil. auctor. lib. 2. cap. 9.*

e *Euuodius Diacon. pre Simacho distinct. 40. cap. non nos beatum.*

Cardinal Hosius a nous dõner cette belle instruction:[f] *Dieu ne veut point que nous regardions si c'est un Iudas, ou vn Pierre, ou vn Paul, mais seulement ceci, qu'il est assis en la chaire de S. Pierre, qu'il est Apostre, qu'il est legat de Christ, qu'il est l'Ange du Seigneur des armees, en la bouche duquel tu dois rechercher la loy.* Si le pauure Alphonse de Castres eust veu de son temps tout cecy, il eust retracté ce qu'il a escrit: *Ie ne croy point* [g] (disoit il) *qu'il se puisse trouuer aucun si impudent flateur du Pape qui luy vueille attribuer de ne pouuoir errer en l'interpretation de l'Escriture.* Car quoy qu'il en soit, cetuy ci auec quelques autres parloient plus librement: *Il conste* (disoit il) *que plusieurs Papes sont si peu lettrez qu'ils ignorent la grammaire, comment seroit il possible qu'ils peussent interpreter l'Escriture?* Il prouue de faict que Celestin troisieme a erré, & ne peut estre excusé d'heresie, ayant enseigné que par l'heresie d'vne des parties, se faisoit telle dissolution du mariage, que la partie Catholique en pouuoit contracter vn nouueau. Et combien que ce decret ne se troue pas maintenant, toutesfois il dit l'auoir veu es anciennes decretales, au chap. *laudabilem, de conuers. infidelium.* Ou[h] Bellarmin se trouue infiniment empesché pour trouuer quelque eschapatoire. Car il confesse que cette opinion est heretique,

f *Hosius in confess. Petricon. cap. 29.*

g *Aduers. heres. lib. 1. cap. 4.*

h *De Pont. l. 4. cap. 14.*

qu'il eſt vray que ce decret ſe trouue es liures anciens. Que luy reſte il donc ? ceci, *que ce decret n'a pas eſté* (*plane apoſtolicum*) *du tout apoſtolique, ni fait* [*ex cathedra,*] *de la chaire, que ce n'eſt que l'opinion particuliere de ce Pape &c.* qui eſt vne bien maigre inuention, à laquelle meſme repugne la gloſe ſur le [i] canon contraire du Pape Innocent troiſieme. D'ailleurs qui ne ſçait que les opinions des Papes raportees dans le droict canon ne peuuent eſtre priſes que pour definitions ? Mais qu'y feroit on, encore valoit il mieux dire quelque foible raiſon (*excogitare commentum*, ſelon le conſeil des * Theologiens de Douay) que laiſſer du tout ceſte cauſe ſans deffenſe.

[i] *Cap. 6. de diuortiis.*

* *Index Expurg. Belg. Cenſorum. cap. de lib. Bertr.*

Frere Thomas Mauric, maiſtre du palais Apoſtolique publia par le commandement de Pie V. ſa cenſure ſur la gloſe du droict canon l'an 1572. Entre autres choſes il eſtoit d'aduis, que cette gloſe fuſt oſtee des Clementiues, [k] *Le Pape n'eſt Dieu ne homme, il eſt comme neutre entre l'vn & l'autre.* Mais le Pape Gregoire en ſa nouuelle impreſſion du canon publié l'an 1580. n'a pas trouué bon que cela fuſt rayé: Et certes ce n'a point eſté ſans vne grande prouidence de Dieu qu'ils en ſont venus là, afin que nous ne doutions point que le Pape eſt veritablement le grand Antichriſt, lequel non content de s'oppo-

[k] *Ex proem. Clem. Joan. gloſſ. ver. Papa.*

ser a Christ en tous ses dits & faits : a voulu aussi d'abondant estre opposé, sinon en effect, pour le moins en parole a sa nature. Car comme Iesus Christ est vray Dieu & vray homme, le Pape au dire des Canonistes n'est ni l'vn ni l'autre. Gregoire donc croyant que cette proposition estoit de bon seruice la laissee en son lieu, auec toute cette belle philosophie, *Papa, c'est à dire admirable, car il vient de Papæ! interiection d'admiration.* Et vrayement il est admirable, Car il tient le lieu de Dieu en terre. D'ou vient que ce poëte Anglois a tresbien dit en sa poësie nouuelle. *Papa stupor mundi, qui maxime rerum, Nec Deus es nec homo. c. le Pape est l'estonnement du monde, la plus grande de toutes les choses, qui n'est ni Dieu ni homme.* Il estoit bien raison, puis qu'Esaie entre les autres tiltres de Iesus Christ auoit predit qu'il seroit appelé [l] *l'admirable*, le mesme fust communiqué au Pape, afin que tous honneurs diuins luy estans deferez, on ne doutast point que S. Paul parle de luy sans autre, en la seconde aux Thessaloniciens.

[l] *Esai.* 9.

2. *Thess.* 2.

Iesus Christ est [m] l'agneau de Dieu qui oste le peché du monde. Le Pape ne luy veut pas ceder en ce point : *Car il a permis,* dit Paul [n] Æmyle, *que les ambassadeurs de Sicile, hommes saincts, prosternez a ses pieds, comme s'ils eussent salué Iesus Christ deuant*

[m] *Iean* 1. 19.

[n] *Paul Aemyl. de gest. franc. lib.* 7. *in vita Phil.* 3. & *D. Lud.*

l'autel & l'hostie, vsurpassent ces mots tirez du mystere de l'autel, disans par trois fois, Toy qui ostes les pechez du monde aye pitié de nous, donne nous la paix. Et eurent pour responſe les legats auec leur damnable ſubmiſſion; qu'ils faiſoient comme les Iuifs, leſquels en bufetant Ieſus Chriſt luy faiſoient la reuerence, amis de mine, ennemis d'effect. Ce n'eſt pas tout: Eſcoutez donc ce que le Pape Leon x. n'a point eu de honte d'ouir proferer en ſa preſence par la bouche d'vn Eueſque en plain Concile de Latran. La, Simon Begnius diſcourant en public des miſeres de l'Egliſe en ce temps, en fin la conſole en cette ſorte, [o] *Mais ne pleure point fille de Sion, car voici le* [p] *Lion de la tribu de Iuda, la racine de Iessé est venu: Voici Dieu te suscitera vn Sauueur qui te sauuera des mains de ceux qui te degastent, & il deliurera le peuple de Dieu des mains de ceux qui le persecutent.* Et puis ſe tournant au Pape Leon, pour monſtrer qu'il auoit voulu parler de luy: *C'est toy*, dit il, *ô tres-heureux Leon, que nous auons attendu pour Sauueur, que nous auons attendu pour le liberateur qui deuoit venir. Nous pleurons a toy pour les deconfitures receues, & pour nos faits mal conduits: Nous crions a toy ioyeux & gais pour la fin de nos maux, & l'esperance de la victoire future.* [q] *Deba contre ceux qui debatent contre nous, guerroye contre ceux qui*

o Simon Begn. Episc. Modrus. in orat. habit. in Concil. Later. sub Leone. x. Sess. 6. in tom. Concil. 3. pa. 601.
p Apoc. 5. Ce qui est auec blaspheme attribué au Pape.

nous font la guerre, empoigne le bouclier & l'espee, & te leue pour nous ayder, ferme le passage à ceux qui nous persecutent, venge le tabernacle de ton Espouse, que les mains des meschans ont pollué: afin que comme le peuple Chrestien te reuere SEVL & VRAY *Pontife, ainsi les ennemis du nom Chrestien te craignent comme tresreligieux, & te redoutent comme tres-puissant. Donne cela, ô pere tressainct, à la memoire de Iules ton predecesseur.* Et apres cela qui croira encore qu'il y ait quelque reste d'humilité en ce seruiteur des seruiteurs?

[q] *Ce sont les mots par lesquels Dieu est inuoqué au ps. 34. selon le latin, & 35. selon l'Hebrieu.*

Ces tesmoignages sont assez authentiques, & le dernier mesme est inseré es tomes des Conciles. Mais afin qu'on ne pense que ce soient mots eschapez à quelques vns seulement, il en faut encores faire parler d'autres, pour esueiller, si faire ce peut, les plus stupides & endormis. Stapleton escriuant à Gregoire treziesme du nom, ne fait point de conscience de l'appeler [r] *plane* SVPREMVM *in terris* NVMEN *Deité du tout souueraine en la terre.* Si bien que Dieu se doit doresnauant contenter du ciel. Car nous ne sommes plus au tẽps auquel on disoit: [s] La terre appartient à l'Eternel, & tout ce qui est en icelle. Et afin qu'on n'estime que ce souuerain Dieu terrestre aye peu de vertu: *C'est celuy la* (dit [t] l'Euesque de Bitonte) *en la puissance*

[r] *Præfat. ad Princip. Doctor. ad Gregor. 13.*

[s] *Ps. 24. 1.*

duquel toutes choses sont mises, & n'y a personne (ô voix d'Antichrist) [u] qui puisse resister a sa volonte. C'est luy en [x] la poictrine duquel sont tous les droicts & les loix. C'est luy auquel de droict diuin tous obeissent, comme au Seigneur Iesus. Et est a remarquer que ce bon Euesque interpretoit lors ce que dit S. Paul aux Romains, Toute personne soit subiette aux puissances superieures : Ou [y] Chrysostome plus digne & plus ancien Euesque, trouuoit vn sens qui ne plairoit pas au fast du temps present. *Toute personne* (disoit il) *soit subiette aux puissances superieures, soit Apostre, soit Euangeliste, soit Prophete ou autre quelconque, car telle subiection ne renuerse point la piete.* Mais cela estoit bon au temps passé, quand on ne pouuoit autrement. Depuis [z] *que le gouuernement de l'Empire appartient au Pape vicaire de Dieu en terre, comme a celuy* [a] *par lequel les rois regnent* cette loy est abolie.

Panigarole s'eschauffe si fort en son zele Papal qu'il ayme mieux despouiller le pere & le fils de la seigneurie de l'Eglise, que de diminuer tant soit peu de l'auctorité du Pape. *S. Paul,* [b] dit il, *entre les vnitez que la vraye Eglise doit auoir, dit qu'en icelle doit estre vn seul Seigneur. Que dites vous icy Caluinistes?* Certes nous penserions la responce estre bien aisee, & dirions vo-

t *Comm. in epist. ad Ro. cap. 13. pag. 571.*
u *C'est vn attribué du vray Dieu Rom. 9. 19.*
x *Bonif. 8. se vante de cela in Six. de const. tit. 2 lib. 11.*
y *Chrys. in c. 13. ad Rom.*
z *Cerem. lib. 1. cap. 2.*
a *Cela est aussi vn attribué de Dieu aux Prouerb. 8. 15. communiqué au Pape en son ceremonial.*
b *Leçon 2. Part. 1.*

lontiers que ce ſeul Seigneur eſt Ieſus Chriſt,& nous en ſeruirions fort bien contre les ennemis de ſa deité, comme a fait [c] Bellarmin. Mais il ſe trompe & nous auſſi, car il n'entendoit pas la ſubtilité du Cordelier. *Vous dites qu'il eſt vray qu'il faut auoir vn ſeul ſeigneur, mais que ce ſeul Seigneur, eſt *Dieu ou Ieſus Chriſt? ô pauures gens comme vous eſtes trompez! Quant a Dieu vne ſeule Egliſe donc ſeroit celle des Chreſtiens, des Hebrieux & des Turcs, pour ce que tous ont vn ſeul chef qui eſt Dieu. Et quant à Ieſus Chriſt, vne ſeule Egliſe donc ſeroit celle des Arriens, des Macedonieus, des Manicheens, de vous, & de nous, pour ce que nous confeſſons tous vn Ieſus Chriſt. Dauantage ce ſeroit vn monſtre, ſi vn corps viſible auoit la teſte inuiſible. Nous auons deſia prouué que l'Egliſe eſt viſible: il faut donc qu'outre ſon principal chef qui eſt inuiſible, elle ait vn chef vicaire icy en terre, qui ſoit viſible, & c'eſt cet* VNVS DOMINVS, *duquel parle S. Paul.* Or pour bien comprendre le diſcours de ce moyne, il faut diligemment remarquer qu'il attribue tout au Pape à l'excluſion de Chriſt, Car voicy ſes maximes.

Dieu ne peut eſtre le ſeul ſeigneur des Chreſtiens.

Ieſus Chriſt ne peut eſtre le ſeul Seigneur des Chreſtiens.

[c] *De Chriſto l.1.ca.7.*

* *Ibi nomẽ Domini propriè accipitur, quomodo non conuenit niſi Deo ait Bellar. De Laicis lib 3. cap.3.*

Le Pape est vrayement le seul Seigneur des Chrestiens.

Et combien qu'il semble confesser que Iesus Christ est le chef de l'Eglise., toutesfois son argumẽt y repugne, & ne luy donne aucune part en l'Eglise visible, si ses propositions luy sont confessees.

Si l'Eglise visible auoit vn chef inuisible, ce seroit vn monstre.

Or l'Eglise visible n'est pas vn monstre.

Donc l'Eglise visible n'a point de chef inuisible.

De la s'ensuit necessairement ce Prosyllogysme

L'Eglise visible n'a point de chef inuisible,

Iesus Christ est inuisible,

Il n'est donc point chef de l'Eglise visible.

Et c'est ce que le moyne s'estoit proposé, pour desmentir par mesme moyen le S. Esprit, asseurant [c] que Dieu à establi nostre Seigneur Iesus sur toutes choses, pour estre chef à l'Eglise. Le mesme Esprit nous auoit appris [d] qu'vn seul est nostre maistre à sçauoir Christ. Et S. Paul qui n'auoit point encore leu la leçon de Panigarole, & qui cuidoit pourtant [e] auoir le S. Esprit, nous disoit, [f] que nous n'auons qu'vn seul Dieu qui est le pere, duquel sont toutes choses, & nous en luy, & vn SEVL SEIGNEVR IESVS CHRIST (non le Pape) par lequel sont toutes choses, & nous

c Ephes. 1.

d Matt. 23.

e 1. Cor. 7.

f 1. Cor. 8.

par luy. A cela que dira ce moyne? ô pauure Paul, comment tu es trompé! *l'Eglise seroit vn monstre, vn seul seigneur seroit le Seigneur des Arriens aussi bien que de nous. &c.*

L'Euesque de Mende luy auoit aussi en son temps communiqué les honneurs de Christ, par les propres termes de l'Escriture: *C'est*, [g] disoit il, *le Pere des Peres, qui est appelé vniuersel, par ce qu'il exerce la principauté sur toute l'Eglise: & Apostolique, parce qu'il est vicaire du prince des Apostres; & souuerain Pontife, parce qu'il est le chef de tous les Pontifes: duquel ils descendent comme les membres du chef, & de la* [h] PLENITVDE *duquel ils reçoiuent tous. C'est* [i] *Melchisedec, duquel la sacrificature n'est point comparee à d'autre.* Or pour monstrer comme ces miserables se moquoient de la simplicité du monde. Entr'autres Etymologies du mot Patriarche, il apporte au mesme lieu cette ci: *qu'il est ainsi appelé, comme qui diroit, pere de l'arche, c'est à dire de l'Eglise.* Aussi à propos comme le Pape Anaclet, qui prouuoit que S. Pierre auoit esté establi pour chef à l'Eglise, quand le Seigneur luy imposa nom Cephas. Comme si ce mot venoit du grec Κεφαλὴ, qui signifie chef, ou teste: lequel cependant est purement Syriaque. Toutefois quelque ridicule que soit cette inuention [k] Bellarmin & [l] Mussus

g *Durandus mimat. lib. 2. Diuin. offic. cap. 1.*

h *Iean 1.*

i *Hebr. 5.*

k *De Pont. lib. 1. ca. 17.*

l *Ad Rom. cap. 1.*

n'ont point de honte de s'en seruir en cette lumiere des langues, & ce contre leur propre conscience, car ils n'estoient point ignorans de l'origine du mot.

Panigarole & ses compagnons donnent à l'Eglise deux chefs, l'vn principal, l'autre ministeriel: l'vn visible, l'autre inuisible. Au contraire Boniface huitiesme du nom ne luy en donne qu'vn seul.[m] *Cette Eglise n'est qu'vn corps, n'a qu'vn chef, non deux chefs comme vn monstre, à sçauoir Christ, son vicaire Pierre, & le successeur de Pierre.* Car a son iugement tout cela n'est qu'vne teste en vn bonnet. En cette mesme extrauagance, voici comme il extrauague. *Quiconque resiste a cette puissance Papale ainsi ordonnee de Dieu, il resiste a l'ordonnance de Dieu (si; comme Manicheen il ne veut imaginer deux principes: ce que nous iugeons faux & heretique: car comme dit Moyse, Au commencement, non es commencemens, Dieu crea le ciel & la terre.) Au reste nous declarons, disons, definissons, & prononçons, estre de necessité de salut a toute humaine creature d'estre assubiettie au Pape.*

m *De maior. & obed. tit. 8. cap. 1.*

Long temps y a qu'on leur obiette l'insolence du Canon, *Si Papa*, portant que *si le Pape n'ayant soin de son salut, ni de celuy de ses freres, est trouué negligent & lasche en*

ses œuures, & outre cela muet en toutes bonnes choses, nuisible a soy mesme & a tous autres: conduisant les peuples sans nombre a grandes troupes, a la premiere seruitude de l'enfer, pour estre auec luy puniz de playes eternelles : icy nul des hommes mortels ne doit presumer de le redarguer de ses fautes, puis qu'il est iuge de tous, & ne peut estre iugé d'aucun, sinon qu'on le trouuast desuoyé de la foy, (ce que Pighius & Bellarmin ne croyent pas se pouuoir faire) *Pour l'estat perpetuel duquel tous les fidelles prient &c.* Autrefois, plusieurs Papistes ont rougi a la veuë de ce Canon, & y ont desiré de la moderation. Mais le Pape Gregoire tresieme qui a fait corriger le cours tout de nouueau, n'a rien voulu rabattre de ce costé la : voire mesme ne se contentant qu'il eust esté couppé si court, la recerché tout entier en l'epistre de ce Boniface Archeuesque de Mayence, appelé l'Apostre des Allemans, pour auoir esté celuy qui estant enuoyé du Pape, renuersa parmi eux tout l'ordre Ecclesiastique, & ce qu'il y auoit de saine doctrine, pour y establir le desordre, & les superstitions de Rome. Gregoire donc reprenant le discours de plus haut, a voulu encore que ce canon fust enrichi de ces belles sentẽces suiuantes: *Et de vray, tous regardent auec telle reuerence le sommet de ce siege Apostoliq; qu'ils desirent receuoir de la bouche de celuy qui y*

preside, plusieurs choses qui appartiennent a la discipline des anciens canons, & a l'institution de l'ancienne religion Chrestienne, PLVS QVE DE LA SAINCTE ESCRITVRE, *S'enquierent tant seulement, de ce qu'il veut, ou ne veut pas, pour dresser & façonner leur conuersation selon sa volonté.* adioustant sur la fin *qu'apres Dieu* (merueille qu'il n'a dit plustost qu'a Dieu) *on peut approprier à l'Eglise Romaine, c. au Pape, ce que dit*[n] *Iob.*
n *Iob 12.* *Il desmolira & on ne rebastira point, s'il ferme sur quelcun, on n'ouurira point, voila il retiendra les eaux, & tout se desseichera, il les laschera, & elles renuerseront la terre: & non sans cause puis qu'en la personne de Pierre elle tient les freins & resnes du ciel & de la terre.*
o *lib. 3. c. 21* Voila les termes de ce tressainct Maliface. [o] Bellarmin pour eschapper, dit premierement, que ce decret n'est pas d'vn Pape. Mais ie luy demande si Gregoire tresieme qui l'a confirmé & fait inserer en ses Canons n'estoit pas Pape. Si celuy qui fait faire, qui soustient & louë le fait, ne peut estre dit l'autheur du fait? Il dit secondement, que si le canon est vray, il a gagné tout ce qu'il veut pour le Pape: s'il est faux, que nous ne le deuons pas alleguer: mais pense il par ce moyen esblouir les yeux de ceux qui n'ont point perdu le sens: & les destourner de la croyance qu'ils auront, qu'il est a bout de son rollet? Car ne doit

doit il pas sçauoir que nous l'obiectons, par ce qu'il est impie, horrible, diabolique, & toutefois approuué par le Pape, afin que toute la terre voye la vergogne de ceste effrontee paillarde?

Aux canons si aduantageux, ont respondu les gloses de mesme estoffe. [p] *Le Pape est dit auoir vn arbitre celeste. Parquoy aussi il change la nature des choses, appliquant à vne ce qui est substantiel à l'autre. Il peut faire quelque chose de rien. Peut faire qu'vne sentence qui est nulle, soit vallable: Parce qu'es choses qu'il veut, sa volonté tient lieu de raison. Et n'y a personne qui luy puisse dire: pourquoy fais tu ainsi? Car il peut dispenser par dessus le droit.* Item *de l'iniustice, il peut faire la iustice, corrigeant & changeant les droits, & obtient plenitude de puissance.* De là sortent encore toutes ces sainctes resolutions, [q] *Le Pape peut dispenser contre l'Apostre.* [r] *Le Pape peut dispenser contre le nouueau Testament.* [s] *Le Pape peut dispenser de tous les commandemens du vieil & du nouueau Testament. Autrement* (dit Angelus de Clauasio) *il ne se pourroit pas dire que Dieu fust vn bon pere de famille, s'il n'auoit pourueu son troupeau d'vn Pasteur qui peust vuider toutes difficultez, & ne pourroit estre dit le Pape souuerain vicaire de Dieu, admiz auec luy à la plenitude de puissance. Et cependant le contraire est determiné.* Or pour monstrer en effect commet

p Decret. Gregor. lib. 1. cap. 3. Quanto. in glossa.

q Dist. 34. lector. & dist. 38. praesbyter.

r Panormit. Extra de diuort. cap. fin.

s Summa Angel in dict. Papa.

le Pape vse de sa puissance, ce mesme Sommiste raconte que l'Archeuesque de Florence, en sa somme escrit auoir oui de gens dignes de foy, que le Pape Martin cinquiesme auoit dispensé vn hôme qui auoit espousé sa sœur germaine. Et il y a lõg tẽps que nous sentons que les Papes dispensent de bien faire.

Mattric auoit trouué cette glose scandaleuse [t] *Le Pape dispense contre les quatre premiers Conciles & contre l'Apostre.* Et auoit desiré qu'elle fust entierement supprimee: Mais les dernieres resolutions sont les meilleures. Sixtus Fabri n'a pas esté de cet aduis, Et par consequent Gregoire tresieme n'a pas voulu priuer sa nouuelle edition de cette belle fleur, non plus que de [u] l'autre: *Ce seroit comme vn sacrilege de iuger du fait du Pape*, auec annotatiõ a la marge, [x] *Cette a esté l'opinion de Laurentius, disant que qui presume, ou doute des autres, peche veniellement, mais qui presume du Pape, peche mortellement.* En ce mesme lieu demeurent encore ces sentences concises: *Le Pape est tousiours presumé bon.* Item, *Le Pape ne peut estre accusé d'homicide ou d'adultere.* Que si les raisons de ses dits & faits nous sont incognues, [y] Hardingus nous apprend *qu'il ne fait rien qui ne contienne quelque grand secret, Et qu'en ces choses sont cachez de grands Sacremens.* A ce propos Iehan de Paris di-

t De renuntiat. lib. 1. cap. 11. post. translat. glo. ver. durum.

u Dist. 40. Can. non nos ad ver. quis enim.

x Ibidem.

y Hard. in Resp. ad Apol. Eccles. Anglic. cap. 15.

z De Potest. Reg. & Papæ.

soit fort conuenablement. *Nous deuons interpreter en bien tout ce que fait le S. Pere, Si c'est vn larcin ou quelque chose mauuaise de soy, nous la deuons recognoistre comme ayant esté faite par vn instinct diuin.* Et n'est point de merueille si (côme veut[a] l'Euesque d'Hostie) *Le Pape & Dieu ne font qu'vn consistoire, tellement que horsmis peché, le Pape peut faire toutes choses, quasi comme Dieu.* Dont la glose conclud ailleurs raisonnablement[b] *que si tout le monde en quelque affaire prononce sentence contre celle du Pape, il semble qu'il se faut tenir à l'opinion du Pape.* La raison sera encore plus preignante si elle est fortifiee du dire de [c] l'Archeuesque Antonin. *La puissance du Pape est plus grande que toute autre puissance creée, s'estendant en quelque façon sur les choses terrestres, celestes, & infernales, afin que d'elle puisse estre verifie ce qui est dit: Tu as assuietti toutes choses sous ses pieds; les bestes de la terre, c. les hommes viuans; les poissons de la mer, c. les ames de Purgatoire; & les oyseaux du ciel, c. les esprits des bien heureux.*

a *Apud Panormit. Extra de trãsl. prælat. c. quando. Abbas.*

b 9. *Quæst. 3. Neque ab August.*

c *In summa lib. 3. tit. 22. cap. 15.*

Reste le nom de Dieu qu'il luy faut trouuer, afin qu'il paroisse orné de toutes ses plumes. Le voici en la[d] glose CROIRE *que le* *SEIGNEVR NOSTRE DIEV LE PAPE [*Dominus Deus noster Papa,*] *n'a peu ordonner comme il a ordonné, est tenu pour heresie.* Les Papes n'ont point re-

d *Extrauag. Ioan. 22. ad cap. cum inter.*

* *Sic Domitianus iubebat de se scribi. Do-*

ietté ce tiltre, ils n'ont point deschiré leurs vestemens à l'ouie de tels blasphemes. Aussi y auoit il long temps qu'ils affectoient ce nom. Le Pape Nicolas premier escriuant à l'Empereur Michel, luy demandoit cette recognoissance, pretendãt qu'elle auoit esté rendue par l'Empereur Constantin à *Syluestre* son predecesseur :* *Il est manifeste*, dit il, *que l'Empereur Constantin a appelé le Pape, Dieu. Or Dieu ne peut estre iugé de personne, Donc &c.* Auec autant de droict pouuoit il dire, Or Dieu est infini. Or Dieu ne meurt point. Or Dieu ne peut pecher, Ergo le Pape est infini, ne peut mourir, ne peut pecher. Ie m'en rapporte de cela à l'experience assez cognue. Ce nonobstãt cõme si à bõ droit ce nom luy estoit deferé, il s'en attribue hardimẽt les consequẽces, qui seruent à entretenir son autorité vsurpee, & de la sans doute s'ensuit que qui peche contre le Pape ne peut auoir de remission, car il a peché contre le S. Esprit. [e] *Le Pape Sixte* (dit l'Histoire de sa purgation) *ayant priué de la communion Marinianus & Bassus, qui l'auoient accusé deuant l'Empereur, & Bassus en fin recognoissant sa faute, & demandant pardon au Pape, alleguant mesme le commandement de Christ; Quittez & il vous sera quitté &c. Voire apres auoir legué tous ses heritages à l'Eglise, ne peut auoir pardon du S. Pere, lequel alleguant le texte qui dit*

minus & Deus noster sic fieri iubet. ideó reprehenditur à Suetonio, referente Bellar. Controu. 5. lib. 3. cap 3.

** Concil. Tom. 2. pag. 764. & in Decret. dist. 96. can. satis.*

e In expurgat. Sixti. PP. 3. in 10. Tom. Conc. pag. 667. & 668.

qui aura peché contre le S. Esprit, il ne luy sera remis, ni en ce siecle ni en l'autre, ne les voulut admettre à la communion, & passerent ainsi de cette vie, apres auoir esté damnez par le Pape, le sixiesme des Calendes de Decembre. Aduisez ie vous prie s'il fait bon se iouer a ce Dieu, & que nous deuons attendre de luy, s'il a les clefs de Paradis en son maniment.

Pour conclure le discours, il ne se faut pas estonner si cet homme ainsi esleué, s'est voulu porter pour Dieu, & se faire adorer comme Dieu, [f] *s'il ne fait la reuerence* (comme tesmoigne son ceremonial) *a aucun homme mortel, ou en se leuāt manifestement, ou en baissant la teste, ou en la descouurant.* S'il permet aussi que l'Empereur & l'Imperatrice luy baisēt les pieds, Ceremonie qu'il a sans doute (auec plusieurs autres) empruntee des Payens les plus orgueilleux & contempteurs de Dieu (comme Polydore Virgile le [g] confesse, sans en estre chastié par ses censeurs de Louuain.) Combiē qu'vn [h] Payen ait detesté cela en Iule Cesar, a l'endroit de Pompee Pœnus, quoy qu'il fust son prisonnier: Et qu'eust il dit du Seruiteur des seruiteurs a l'endroit des Rois & Princes? n'eust il point detesté ce luxe plus-que Persique? en cela certes succede le Pape a la tyrannie de Diocletian, lequel selō le rapport de [i] Pomponius Lætus ordonna par Edict public que tous sās

f *Ceremon. lib. 1. sect. 5. cap. 6.*

g *lib. 4. ca. 13.*

h *Senec. de benef. lib. 2. cap. 12.*

i *Pompon. in Dioclet.*

distinction de qualité prosternez en terre luy baisassent les piedz, ausquels il adiousta aussi quelque reuerence, ornant ses souliers d'or, de pierreries & de perles. Mais cette submission est encore moindre que les paroles que nous auons representées : ausquelles si ie voulois adiouster toutes celles qui se peuuent recueillir, leurs liures en fournissent tres-abondamment, mais par l'eschantillon que nous auons produit, il n'y a celuy qui ne puisse faire iugement du reste de la piece.

Et c'est là ce monstre horrible sans lequel toutesfois au iugement de [k] Bellarmin, & de Panigarole l'Eglise de Dieu se trouueroit monstrueuse. Mais à vray dire nous aymons mieux en croire S. Paul enseignant [l] qu'en Iesus Christ comme comme la maistresse pierre du coin, l'edifice bien adiusté & rapporté ensemble se leue pour estre vn temple sainct au Seigneur. Et pour venir de plus pres à la similitude du chef & des membres, & nous asseurer qu'il n'y aura rien de monstrueux en l'Eglise, encore que le Pape soit l'Antichrist, nous croirons [m] que suyuans verité auec charité, nous croistrons en tout en celuy qui est le chef, à sçauoir Christ : Duquel tout le corps bien serré & adiusté ensemble par toutes les ioinctures du fournissement, prend l'accroissement du corps selon la

k *De Concil. autor. lib. 2. cap. 15.*

l *Ephes. 2. 20. 21.*

m *Ephes. 4. 15. & 16.*

vigueur qui est en la mesure d'vne chacune partie, pour l'edification de soy-mesme en charité. Au surplus laisserons la ceste beste Apocalyptique [n] *Laquelle* (comme disoit iadis S. Bernard) parlant de Pierre de Leon) *occupe la chaire de Sainct Pierre, à laquelle a esté donnee bouche qui parle blasphemes, qui fait la guerre contre les saincts, comme vn Lion appareillé à la proye.* Cet homme de peché lequel plusieurs Euesques d'Allemaigne ont autrefois recognu estre celuy [o] *qui sous le pretexte de pieté, & les honnestes mœurs, faict semblant d'aymer le bien public, sous le tiltre de Christ, faict les affaires de l'Antichrist, est assis en Babylone au temple de Dieu, s'esleue par dessus tout ce qui est nommé Dieu, ou qu'on adore, & comme s'il estoit Dieu, se glorifie de ne pouuoir errer.* Dieu par sa bonté vueille deliurer les siens de cette tyrannie.

n *Epist.* 125 *Petrus Leonis Anacl.* 2. *dict.* 9.

o *Auentin. Annal. Boior. lib.* 5.



DE L'IDOLATRIE EN L'INVOCATION DES SAINCTS.

CHAPITRE III.



R puis qu'ils ont esté si prodigues des honneurs diuins enuers cet homme mort en viuant, Il semble moins estrange qu'ils se soient religieusement asseruiz a ceux que nous recognoissons vifs en mourant, & desquels comme la vie a esté tres-agreable a Dieu, aussi la mort a esté tresprecieuse deuant luy: apres laquelle ils reçoiuent cet honneur d'estre ses domestiques, & de le voir face a face. Tels certes ne peuuent estre deshonorez par nous, que celuy duquel ils ont esté ouuriers approuuez ne s'en ressente. Aussi ne pourroit proceder que d'vne extreme impieté & d'vn esprit du tout prophane le mespris de ceux que le pere veut honorer, que le fils congnoist pour ses coheritiers, qui ont l'honneur d'estre tem-

Iean 12. Rom. 8. 1. Cor. 3. 2. Cor. 6.

ples du S. Esprit. Et apres auoir combatu le bon combat & paracheué leur course, se reposent maintenãt de leurs labeurs. Mais comme la superstition n'a bornes ne limites, aussi s'est elle sous ce pretexte estrangement desbordee en cet endroit, n'ayant rien reserué du seruice deu au seul Dieu, qu'elle n'ait communiqué & transporté à ceux qui se sont tousiours contentez d'estre au rang de ses seruiteurs. Et ne requierent de nous autre honneur que celuy de [a] dilection & societé. Neantmoins comme si Dieu nous ayant donné vn cõmandement general d'honorer les saincts, auoit laissé à nostre discretion & volonté d'en prescrire & definir les reigles particulieres, & de proceder à la practique selon qu'il nous sembleroit bon : chacun s'est en cela laissé emporter au torrent de sa particuliere deuotion, laquelle s'est en fin si generalement espanduë, que maintenant on voudroit volontiers tenir pour gens sans Dieu & sans religion ceux qui croyent que Dieu, commandant d'honorer les Saincts, ne nous a pas voulu obliger a leur deferer toutes sortes d'honneur, & particulierement les honneurs qu'il a retenu pour luy seul, comme sont la [b] fiance, [c] l'inuocation, les [d] vœus, les [e] sacrifices & l'adoration. Toutes lesquelles choses ou parties d'icelles, quand les Payens ont donné

2. Tim. 4. Apoc. 14.

a Aug. cont. Faust. Manich. ca. 21.

b Ier. 17. 7. c Ps. 50. 15. Ioel. 2. 32. Rom. 10. 14 d Esa. 19. 21. e Exod. 20. 5. Act. 10. 26. Apoc. 19. 10.

à leurs Dieux, ils ont a-bon droit esté detestez comme idolatres abominables. Que si nous oyons parler les Papistes soit en leurs enseignemens, soit en leur practique soit en leur defense, nous trouuerons qu'à bon droit leur pouuons nous faire ce reproche qu'ils ont chãgé les idoles en martirs. La verité sera manifestee en la preuue que nous en ferons, & en attendant nous garentirons nostre proposition par le tesmoignage d'vn des doctes Papistes de ce temps: [i] *Plusieurs Chrestiens,* (disoit il) *adorent les Saincts & les Sainctes non autrement que Dieu, & ne voy pas en plusieurs choses quelle difference il y a entre leur opinion touchant les Saincts, & celle des Payens touchant leurs Dieux.*

i Lud. Viues in comm. in August. de ciuit. Dei li. 8. c. vlt.

Luc. 1.

La Saincte mere de nostre Seigneur Iesus Christ magnifiant en son cantique, la grande grace que Dieu luy auoit faicte, s'asseure que toutes generations la diront bien heureuse. Il y a du fondement pour le faire plus qu'en nulle autre creature, puis que Dieu la choisie entre toutes les femmes pour estre la mere de nostre Emanuel. Et toutesfois est notable ce que dit S. [k] Augustin *qu'elle a esté plus heureuse en receuant la foy de Christ, qu'en conceuant la chair de Christ, d'autant que la proximité maternelle ne luy eust de rien proffité, si elle n'eust plus heureusement porté Christ en son cœur*

k Aug. de Sanct. virg. cap. 3.

qu'en sa chair. Et ailleurs, *Ma mere que vous auez appelée heureuse, est telle pour auoir gardé la parole de Dieu, non pource qu'en icelle la parole a esté faite chair.* Mais ces deux choses estans conioinctes en elle luy donnent vn priuilege special qui ne peut estre communiqué a aucun autre. Priuilege pourtant qui ne l'exempte pas d'estre au rang des creatures, qui par consequent ne nous doit pas induire à la mettre au rang du Createur benit eternellement. *Car,* (disoit[m] Epiphane) *combien que Marie soit tres-belle, Saincte, & honorable, elle ne doit point estre adorée.*

l Aug. in Ioan. tract. 10.

m lib. 3. heres. 59.

Quand nous disons ces choses nous sommes accusez comme ennemis de la Vierge & de tous les Saincts, comme luy estans iniurieux, *voire* (par les[n] Iesuites luy attribuans ce qui est dit de Christ) *comme* [o] *serpens qui luy veulent briser le talon.* Combien que nostre langage ne soit autre que celuy de l'Eglise ancienne, en laquelle il estoit licite il y a plus de douze cens ans de reprendre comme idolatres ceux qui[p] adoroient marie, & dire, *Que Marie soit en honneur, que le Pere & le Fils & le S. Esprit soient adorez &c.*

n Maldonat in Luc. c. 1. vers. 48.

o Genes. 3. 1. 15.

p Epiph. lib. 3. heres. 59.

Nous nous tenons à cette moderation, à laquelle si les Papistes se fussent voulu accorder, le different seroit du tout terminé. Mais puis qu'il n'y a seruice religieux deu

à Dieu seul, force ou vertu particuliere à Iesus Christ, qui ne luy ait esté par eux communiquee, Il nous est force de crier contr'eux, & descouurir leurs horribles blasphemes. Qu'ils nous monstrent en quelle escriture ils ont trouué qu'on la doiue nommer [q] DEESSE, comme fait le Pape Leon? Es liures des Payens sans doute a esté puisé cet exemple, non en la saincte Escriture. En quel Euangile a trouué [r] Gabriel Biel ce grand Sacrement caché sous la promesse que fit Assuerus à Ester de la moitié de son royaume, c'est a dire *que le Pere celeste qui possedoit la iustice & la misericorde, retenant pour soy la iustice, a laissé la misericorde à la Vierge pour l'exercer*? Si cette doctrine est veritable la consequence de Bernardin est donc fort raisonnable, [s] *Que si on est pressé en la Cour de la iustice de Dieu, il faut decliner ce iugement, en appelant à la Cour de la misericorde de sa mere*. Et pourquoy seulement penser à Dieu & se soucier de luy, puis que nous sommes enseignez par tels docteurs [t] *que ceux qui habitent au ciel & es enfers, ceux qui nous ont precedé, & nous qui viuons regardons à Marie, comme au moyen, comme à l'Arche de Dieu, comme à la cause des choses: ceux qui sont au ciel pour estre rabillez, ceux qui sont en enfer pour en estre retirez, ceux qui nous ont precedé*

q *lib. 8. epist. a Bemb. Leon. x non. script. epist.* 17.

r *Biel. in can. missæ lect.* 80.

s *Bernardinus in Mariali.*

t *Biel. lect.* 80.

pour estre trouuez fidelles prophetes ; ceux qui suiuent pour estre glorifiez.

Mais si iadis sur ce que le [u] Psalmiste asseure que c'est Dieu qui donne gloire & grace, les Peres ont fort bien conclu la Deité du fils & du sainct Esprit, puis que cette largesse leur est commune auec le Pere : Si [x] Bellarmin mesme a trouué cette consequence valable, qui nous empeschera d'inferer aussi que la Vierge bien heureuse est vray Dieu, ou pour le moins vraye Deesse, s'il est vray qu'on regarde a elle pour estre glorifié ? Il y a apparence que ce Iesuite l'entend ainsi : Car combien qu'il ne l'ose dire ouuertement, il est toutefois aisé de le tirer de ses escrits par bonne cõsequence. Au lieu qu'autrefois S. Paul finissoit ses discours par cette saincte actiõ de graces ; A Dieu seul sage soit honneur & gloire : Sachant que de la depend tout nostre bien & salut. Et se donnant bien garde de l'attribuer à ceux qui de nature ne sont point Dieux : au lieu, di-ie, de cette saincte façon de parler qui donne a Dieu vne gloire non communicable : les Iesuites ayment mieux dire ; [y] *A Dieu vn en trinité & à la mere de Dieu Marie tousiours vierge louange, honneur, gloire & action de graces en toute eternité, Amen.* Or ie maintien que c'est egaler la Vierge à la saincte Trinité. Et combien que la chose parle assez d'elle mes-

[u] *Psal.* 83.

[x] *Bellarm. de Christo. li.* 1. *c.* 13.

[y] *Ben. Pererius in fin. lib. De motus & mundi aeternit.*

me, ie la fortifieray par le propre tesmoignage de nos parties.[z] Bellarmin escriuãt contre ceux qui nient le S. Esprit estre Dieu, argumente par le passage de S.[a] Matthieu. *Baptisez toutes gens au nom du Pere, du Fils, & du S. Esprit. Car* (dit il) *le Seigneur n'accoupleroit pas le sainct Esprit auec le Pere & le Fils, s'il estoit creature.* L'argument est tres-bon: Mais voici ce qui en resulte contr'eux, à sçauoir, puis qu'ils accouplent la vierge Marie auec la Trinité, ils introduisent vne quaternité, la faisant vray Dieu. Et puis que Dieu dit en Esaye qu'il ne donnera point sa gloire à vn autre, il s'ensuit que les Iesuites luy communiquãs la gloire de Dieu, ou ne veulent pas qu'elle soit autre que Dieu, ou font contre ce que Dieu veut estre fait, ou tous les deux ensemble. Et afin qu'on ne pense pas que cette maniere de parler soit par mesgarde eschapée a quelqu'vn d'entr'eux, Ie feray voir qu'ils ont bien passé outre. Car quoy qu'il en soit, la Trinité, & par consequent les trois personnes sont mises deuant la vierge Marie en l'exemple que nous auõs apporté de Pererius: Mais Bellarmin mettãt immediatemẽt la Vierge apres le Pere, fait suiure le fils, finissant ainsi le premier tome de ses blasphemes. *Louange à Dieu & à la vierge Marie*, Item, *Louange à Iesus Christ fils eternel de Dieu eternel*: Car

z De Christ. lib. 1. 13.

a Matt. vlt.

Ainsi Gregor. de Valence, à la fin de tous ses traitez

pour estre plus ciuil que l'autre, il n'a pas voulu mettre le fils deuant la mere, ains la conioindre auec le Pere ; comme celle qu'Ambroise Catarin en plein Concile de Trente inuoquoit, l'appellant [b] *fidelle compagne de Dieu*. Possible ont ils appris cette procedure du Concile d'Oxford, qui commence ses constitutions *en l'autorité de Dieu le Pere, de la bien heureuse Vierge, & de tous les Saincts &c.* Car quoy qu'il en soit du temps des Apostres on parloit autrement. Bien est vray que si nous en croyons Bellarmin, Iustin martyr qui a suiui de bien pres leur temps, parloit bien aussi blasphematoirement. *Nous honorons & adorons en esprit & verité Dieu le Pere, & le fils qui est de luy, qui est venu & nous a enseigné ces choses : Et le reste de l'armee des Saincts Anges qui le suiuent, & luy sont faits semblables : Et le sainct Esprit prophetique.* Ainsi le fait parler le [c] Iesuite. *Nous adorons le pere, le fils, les Anges, & le sainct Esprit.* Mais direz vous, a il tenu ce langage? la n'aduienne que nous facions ce tort a ce sainct Martyr de croire de luy vne telle impieté : Car la tissure de son discours, & l'analogie de la foy nous fait bien trouuer vne autre interpretation au texte grec, ou ce qui est dit des Anges se rapporte à l'enseignement qui leur est commun auec nous, non à l'honneur & adoration, propre a la saincte Trinité. De

b Conc. Tri. Seff. 2. fidelissima socia.

c Bellarm. de sanctis lib. 1. cap. 13

d Richeome des Saincts. chap. 7.

fait d Richeome mettant les yeux sur ce passage comme il est cité par Bellarmin, a eu horreur. Et neantmoins pour ne le perdre du tout, a mieux aymé l'alleguer faussement, mais d'vne façon plus modeste, *Iustin martyr* (dit il) *voisin des Apostres, exposant le sommaire de toute la foy apres l'adoration du pere, du fils, & du S. Esprit, met l'honneur que nous faisons aux Anges.* C'est la ou il faut crier, fausseté insigne, aussi bien comme en vn lieu de e Chrysostome, ou se laissant conduire à Bellarmin, il dit, *adorons les sepulchres, au lieu qu'il y a ornons, adornemus,* non pas *adoremus.*

e Chrysost. Homil. in sanct. Inuent. & Maxim.

Mais reseruant à vn autre temps, & vn autre lieu la descouuerte de leurs faussetez en la citation de l'Escriture & des auteurs vieux & modernes, ie poursuiuray la routte encommencee, & viendray a recercher le fondement qu'ils ont pensé auoir pour mettre la Vierge, ou en egalité auec la Trinité, ou au dessus de Christ. Le droict qu'elle a d'estre mere de Dieu les auroit ils poussez à cela? Ie le croy ainsi. Car aussi en l'inuoquant, l'exhortent ils de f monstrer qu'elle est mere, à quel propos? Voici leur fin, pour luy dire, g *O heureuse acouchee, commande de droict de mere au Redempteur.* Car ainsi est elle inuoquee en leur Messel. Le docteur Copus n'a peu soustenir cette impudence, & a eu recours à la

f In hym. Aue maris stella Mõstra te esse matrem.

g Citantur hæc a Beza in confess. ex prosa missa. Parisiensi quæ incipit Maria prçconio.

à la negation. [h] *Pourquoy ne nomment ils ces Eglises, qui appellent la vierge mere si impudemment; Pourquoy, di-ie, ne les nomment ils?* On les a nommees, mais il a fait la sourde oreille. Toutefois a il quelque conscience de dire que c'est fait impudemment, combien qu'il y ait quelque chose d'auantage. Et donc ceux qui defendent ces façons de parler luy seront ils impudens? Impudent donc luy doit estre [i] Bellarmin, qui n'y trouue pas plus de mal qu'en ce qui est dit en Iosué, qu'il ne s'estoit point veu de iour semblable a celuy qui fut quand le Soleil s'arresta, [k] Dieu exauçant la voix d'vn homme: abusant de l'improprieté de la version latine qui a tourné *obediente Deo: Dieu obeissant à la voix d'vn homme.* Iuge tout homme equitable, s'il y a absurdité que ces gens ici ne puissent defendre. Les [l] Iesuites de Bordeaux le font par vne autre raison. Car disent ils, n'est il pas dit en S. Luc chap. 2. que Iesus estoit subiect à Ioseph & a Marie? Voire mais que luy sert donc maintenant d'estre esleué en l'estat de gloire? que luy sert d'auoir toutes choses assuietties sous ses pieds? Oseront ils encore dire en bonne foy que Iesus est à present assuietti à Ioseph & à Marie? Oseront ils dire à Ioseph, commande a Christ qui t'est subiet, qu'il nous ayde? Iusques à quād, ô Iesuites,

h *Copus dialog. 3. pag. 340.*

i *Bellar. de Sanct. lib. 1. cap. 16.*

k *Iosu. 10.*

l *En la response a Deloque sous le nom de Desbordes. pag. 253.*

ferez vous sans front & sans honte, voire sans crainte de Dieu. Il est vray que vous n'estes pas seuls, voici vn plastreur d'vn autre ordre. *Si quelqu'vn* (dit [m] Hardingus) *ne respirant rien que le Ciel & les choses celestes, semblable à Bernard, meditant profondement en son esprit l'honneur & la dignité de la mere de Christ, & emporté par l'ardeur de sa pensee, vsant enuers elle comme d'vn* IEV *spirituel, de bonne grace l'exhorte de se souuenir qu'elle est mere, & qu'en cet esgard elle a quelque droict de commander à son fils. Et qu'en fin d'vne fort douce façon il exige d'elle, qu'elle vse de son droict, cela est-il fait meschamment ou impudemment? Mais plustost cetuy la n'est il pas extremement meschant ou impudent qui reprend ce fait?* Cependant le docteur Copus auoit confessé que c'estoit inuoquer la Vierge impudemment. Tant y a que ce *Ieu spirituel* est fort hazardeux, puis qu'il precipite les ames de ceux qui s'y iouent en enfer, s'ils ne se repentent de leur idolatrie.

m *In Antapologia contra Apolog. Eccles. Anglic.*

Quel esprit auoient les Apostres de n'entendre point *ce Ieu*; ou s'ils l'ont entendu, pourquoy le nous ont ils caché. [n] Albert Comte de Carpy nous en enseignera la cause. *Ce n'est point* (dit il) *de merueille si les Euangelistes n'ont point insisté en la mention de ces tiltres & epithetes de la Vierge, quand ils ont parlé d'elle. Veu qu'ils ont mesme fort sim-*

n *Albert. Pius. lib. 9. fo. 65.*

plement parlé du Seigneur Iesus, laissans tous tiltres glorieux, pour raconter le fait sans aucun appareil de langage, d'autant qu'ainsi deuoit estre Iesus Christ presché aux hommes en pure & simple verité, & vertu d'esprit, & non auec paroles attrayantes de sapience humaine &c. Sensuit peu apres, *Ils se sont contentez de parler de Marie autant qu'il estoit besoin pour la tissure de l'histoire Euangelique: car ils euangelisoient Christ, non la Vierge bien heureuse, pour les epithetes & louanges de laquelle rien ne pouuoit estre adiousté a la gloire de Christ, veu que tout ce qui estoit en elle de gloire & dignité venoit de la grace d'iceluy. Et que tout cela n'eust de rien serui a l'explication des benefices qu'il nous auoit conferez. Pour cette cause il ne leur falloit point insister sur Marie. Car nous sommes rachetez par Christ. Par luy d'enfans d'ire, nous sommes faits enfans de grace, pour nous il est mort, il a porté nos iniquitez, non Marie, il estoit donc conuenable de parler de luy, & reueler ses mysteres, non ramasser les louanges de Marie.* Iusques la tresbien parlé. Au moins par la propre cõfession des aduersaires imitons nous la simplicité & fidelité des Apostres, quand nous tenons la mesme procedure que cetuyci vient d'exposer. Car que demandons nous autre chose, sinon qu'on recognoisse la Vierge pour mere de nostre Seigneur, pour bien heureuse &c. Mais qu'on cher-

che le salut en Iesus Christ seul, tel qu'il nous est dõné en l'Euangile. Mais cetuyci, non plus que ses compagnons, ne se veut pas contenter de cela. *Vous nous voudriez donc astraindre*, dit il, *a vser seulement des tiltres & louanges que l'Escriture luy donne, Nous n'en ferons rien. Car bien que telle soit la façon de l'Escriture en recitant ces choses, autre doit estre la nostre en les repetant.* En fin voici sa maxime. [p] *Elle ne peut estre iamais par nous celebree de tiltres si honorables & magnifiques, qu'il ne luy en soit deu encore de plus hauts & sublimes.*

o La mesme

p fol. 165.

Or s'il en est creu, il n'est ia besoin qu'õ craigne d'y faire excez, ni qu'on trauaille à excuser tant de *Ieus spirituels* qui se trouuent en tous les escrits publics de l'Eglise Romaine, comme particulierement les epithetes & proprietez qui sont donnees à la Vierge au Pseaume qu'ils ont composé pour elle, auquel ils luy ont attribué tout ce qui est dit de Dieu & de Iesus Christ, en toute l'Escriture. En voici des eschantillons, [q] *Venez à nostre Dame, vous tous qui estes trauaillez & chargez, Elle donnera repos a vos ames. La terre est pleine de sa misericorde. Sa grace m'a deliuré des mains de ceux qui me recerchoient, d'autant que sa misericorde est benigne, & sa pieté enuers ceux qui inuoquent son S. nom. Que les portes de iustice nous soient ouuertes pour raconter eternellement*

q *Psalter. Virginis a deuoto doctore sancto Bonaduentura Compilatum.*

ses merueilles. D'autant que les morts & ceux qui sont en enfer ne la loueront point : Mais ceux qui par sa grace obtiendront la vie eternelle. Sois nous, ô nostre Dame, vne forte tour, vne pierre dure pour froisser l'ennemi. Nous te magnifions, ô inuentrice de salut, par laquelle les siecles sont reparez. Bien-heureux sont ceux qui ont en toy fiance & esperance &c.

Si donc on peut dire encore quelque chose de plus haut, qu'on ne l'espargne pas, on peut y cheminer hardiment sous l'ombre de la maxime precedente, fortifiee par celle qui suit :[r] *Tout l'honneur rendu à la vierge Marie est rapporté à celuy qui est d'elle.* Et pourquoy disoit il donc ci deuant, que les epithetes & louanges de la Vierge ne pouuoient rien adiouster à la gloire de Christ ? Pourquoy Epiphane reprenoit il si aigrement les Collyridiens, si on ne peut faire d'excez en cette veneration. Pésez vous que ces blasphematoires propositions puissent vous absoudre deuant le iugement de Dieu, & couurir par ce moyē en la presence de Christ, le sacrilege que vous commettez, en disant à la Vierge que c'est elle qui a [s] brisé la teste du serpent? En luy attribuant ce que le sage dit de la sapience eternelle de Dieu. [t] Le Seigneur m'a possedee des le commencement de sa voye, deuāt qu'il fist aucune de ses œuures des le temps iadis.

r *Citatur ex Damasc. ab Albert. Pio lib. 9. fol. 65.*

s *Genes. 3. Ipsa conteret caput tuum. Et in Antiph. Hæc est mulier virtutis quæ contriuit caput serpentis.*

t *Missale Rom. in die natiuit. Ex prouerb. c. 8. v. 22. &c.*

De la est venu qu'au lieu de demander sapience à Dieu seul qui la donne (comme en estant l'autheur) à ceux qui la [u] demandent en foy, on a trouué vn plus court chemin de s'adresser à la vierge Marie. L'Archeuesque de Patras au Cócile de Latran, estant en chaire pour prescher, au lieu de l'assistance du S. Esprit, demanda celle de Marie, ayant pour cet effect prins la peine de composer quelques vers saphiques, desquels le sens est tel, *ô splendeur & beauté de toutes choses, lumiere perpetuelle des vierges, mere du souuerain, ô Marie unique gloire de nostre genre humain. ô Vierge, seule tu domines sur les astres, seule tu es la lumiere du Ciel, de la terre, & de la mer, qu'il te plaise fauoriser mes commencemens, afin que ie puisse descouurir les sens sacrez, cachez es Sainctes lettres &c.* Sur ce que Erasme obiectoit qu'on ne trouuoit point cette façon de prier es homilies des anciens peres, mais qu'ils s'adressoient tout droict à Christ. *Soit ainsi* (dit [y] Albert Pie) *Et possible que la façon d'apresent, & sur tout en ce temps est plus a approuuer. Car la priere est plus humble qui est faite par vn entremoyen, & est plus accommodee à ce siecle, a mon iugement: combien que celle des peres fust plus oportune de leur temps, à cause qu'vne bonne partie des peuples estoit de Payens, desquels plusieurs entrans es temples des Chrestiens auoient plus de besoin*

u Iac. 1.

x Concil. Later. Sess. 10. An. Domini 1515. omnium splend. &c.

y fol. 166.

qu'on leur parlast de Christ. Il en fait de la priere comme Canus de l'Escriture. Il la faut accommoder selon le temps, & la commodité des hommes. Mais S. Augustin en allegue des raisons qui ont vne force perpetuelle : [z] *Que celuy qui doit parler en public deuant que desployer sa langue pour proferer, esleue à Dieu son ame alteree : Car comme ainsi soit que de chacune chose, qui peut estre traictee auec fidelité, & plaisir, beaucoup de choses peuuent estre dites, & en plusieurs façons par ceux qui les sçauent, qui est ce qui cognoist ce qui est expedient, ou que nous disions, ou que les autres oyent de nous en ce temps la? sinon celuy qui void les cœurs de tous? Et qui est ce qui fait que nous disions ce qu'il faut, & comme il le faut dire, sinon celuy en la main duquel sont nos personnes & nos paroles?* Il est impossible de monstrer plus euidemment que Dieu seul doit estre inuoqué.

z Aug. de doct. Christ. l.4.c.15.

Mais ne souffriront ils point au moins quelque moderation de ces immoderees deuotions? [a] *Si quelques vns* (dit le mesme Albert) *estiment qu'es prieres qui se font à la Vierge il est besoin que le peuple soit aduerti de s'y comporter auec discretion & grande moderation, ils errent grandement: & lors qu'ils pensent retirer quelques vns d'erreur, ils induisent plusieurs au mespris de la Vierge & des Saincts. Parquoy il en faut parler de telle fa-*

a fol.167.

çon deuant le peuple, qu'il vaut mieux le laisser en sa simplicité, procedant en la foy de l'Eglise, que de le ietter en vn labirinthe confus. C'est a dire en fin que le peuple estant entretenu en vne stupidité & ignorance plus que brutale, se sauuera tousiours de toute idolatrie, quoy qu'il die ou qu'il face, pourueu qu'il se reserue tousiours la foy du charbonnier, tant recommandee par Hosius, Et qu'il n'entende faire autre chose que ce que l'Eglise veut.

Auec cette precaution en pourra *iouer spirituellement* tant qu'on voudra auec toutes creatures: on pourra dire à la Vierge tout ce que nous auons ci dessus transcrit. On la pourra reclamer comme [b] *estoile de la mer, Royne du ciel, Dame du monde, port de salut, Douceur, Vie, Esperance.* Et comme on ne veut point corriger l'erreur des consciences, aussi peu celuy des liures. Car a quel propos ie vous prie, appeler la Vierge, *Stella maris, Estoile de mer?* Cela estoit pardonnable quand l'Hebrieu ne se lisoit point. Mais maintenant que Bellarmin en fait les liures, il pouuoit cognoistre l'erreur des libraires en ce mot [*stella*] au lieu de [*stilla,*] *Estoile* au lieu de *goutte:* Car le nō מרים mirjam ou marjam c. Marie, s'il est pris pour composé de deux, pourra souffrir cette interpretation, goutte de mer. Car *Mar* signifie *stilla*, comme on

b *Officium beat. Mar. vig. in hym & antiph.*

peut voir au chapitre 40. d'Esaie vers. 15. Sur certe ignorance neantmoins l'ayant faite estoile de la mer, on a fondé la priere que luy font les Nautonniers pour arriuer à bon port: *Appaise la mer, Estoile de mer, de peur que la tempeste ne nous enueloppe &c.* Or quoy qu'on die de tels *ieux spirituels* si n'en trouuons nous point d'autre exemple en toute l'Escriture que celuy des enfans d'Israel, mentionné par S. Paul, *Le peuple s'est assis pour manger & pour boire, & s'est leué pour iouer*, à sçauoir pour *iouer* auec le veau d'or, comme la femme abandonnee se *ioue* a vn autre qu'à son mari.

Placa mare maris stella Ne nos inuoluat procella.

1. Cor. 10. 7.

Il seroit long de raconter tous les exẽples de telle abomination, tels qu'ils se peuuent trouuer es liures des ceremonies Romaines; on y verra la pluspart des Saincts transformez en autant de mediateurs de redemption & d'intercession. On y crie au pretendu S. François. *O François lumiere solaire singulier crucifié, auec Christ glorifiè, Sois nous chemin de vie, & monstre tousiours à Christ pour nous les marques de ta passion.* A vn autre. *Salut ô Agnes glorieuse conserue moy en la vraye foy, Ie te requiers par mes prieres, ô douce vierge, que tu nous donnes a tous d'honorer Dieu de charité parfaite.* De S. George, *que cetuy ci nous saune de nos pechez afin que nous puissions reposer au ciel auec les bien heureux.* Telles & semblables orai-

O Francisce lux solaris crucifixus singalaris iam cum Christo gloriaris. Tu sis nobis vitæ via, tu pro nobis semper pia prode Christo stigmata. Aue Agnes gloriosa.

sons au nombre de plus de deux mille, se peuuent ramasser en escrits authentiques, afin que doresnauant tout le monde voye que ce n'est pas mentir quand nous disons qu'en la Papauté on demande aux Saincts tout ce qu'on peut demander à Dieu, & le plus souuent sans difference.

I'accorde que quelques fois ils demandent que les Saincts prient pour eux : où il sembleroit bien qu'ils voudroient recognoistre Dieu pour donateur & auteur des choses, & les Saincts pour intercesseurs. Ce qui est desia de soy contre la saincte Escriture, & contre le merite & la dignité sacerdotale de Iesus Christ. Mais c'est effrontément mentir de dire qu'ils se tiennent la sans passer outre. *Nous ne disons* IAMAIS *aux Saincts* SINON *priez, intercedez : mais à Dieu, donne, eslargis, accorde*, dit [d] Panigarole, Et [e] Bellarmin, *Es oraisons qui se lisent en la Messe ou en l'office des Saincts, nous ne demandons iamais autre chose sinon que par leurs prieres Dieu nous accorde ses benefices* : ainsi parlent ils tous. Mais disans la verité à la façon de celuy qui les met en besongne. Car que pourront ils dire aux exemples que nous auons apportez, à vne infinité de semblables que nous leur pouuons reprocher ? L'vn dira que [f] c'est chose ridicule, d'aller recercher ces exemples en leurs Messels, offices &

[d] Leçõ 13.

[e] De sanct. l. 1. cap. 17.

[f] Greg. de Valent. in apolog. de Idol. contra Heerbrand.

semblables liures, que ce sont choses appartenantes à la deuotion de quelques particuliers. L'autre dira qu'auec S. Augustin, on peut respondre [g] *Multa tolerat ecclesia quæ non probat, que l'Eglise tolere plusieurs choses qu'elle n'approuue pas.* A l'vn on replique aussi que les liures alleguez sont publics, qui monstrent la practique publique de l'Eglise Romaine, & par consequent qu'on ne doit couurir tels outrages contre Dieu, du voile de deuotion de particuliers. A l'autre, que l'Eglise peut tolerer quelque chose, mais non les impietez manifestes ausquelles elle se doit vertement opposer.

g *Charron en sa 3. verité cha. 14.*

Conuaincuz en leur propre conscience que ces exemples sont trop publics, ils disent en fin, qu'il est licite de parler ainsi, *Sainct Pierre aye pitié de moy, Sauue moy, Ouure moy l'entree du ciel, Donne moy santé. Donne moy patience, Donne moy force : pourueu* [h] dit Bellarmin *qu'on l'entende ainsi : fay par tes prieres & merites, que telle & telle chose me soit donnee &c.* Par lequel eschapatoire ils pretendent excuser tout ce qu'on leur pourra opposer de leurs prieres ordinaires : Mais il est aisé à voir par l'application qu'on en fera à ce que nous auons cy dessus representé, que cette forme ne pourra pas estre propre a tout pied. Car pour exemple, quand ils disent à la Vierge cet-

h De Sanct. *lib. 1. c. 7.*

te oraison, laquelle par l'institution du Pape Innocent, porte trois cens ans d'indulgences à ceux qui la disent deuotemẽt, y pourront-ils appliquer cet emplastre? qu'ils y essayent, voici les termes:

O Clemente Dame, & douce Vierge Saincte Marie, mere de Dieu, mere des orphelins, consolation des desolez, voye des errans, salut & esperance de ceux qui esperent en toy, fontaine de vie & de pardon, fontaine de grace salutaire, fontaine de pieté & indulgence, fontaine de cõsolation & de ioye, donne moy des larmes vrayes pour pleurer condignement mes pechez, donne moy que ie puisse vrayement cognoistre tout ce que ton fils requiert de moy, que par ton ayde ie le puisse commencer frequemment, poursuiure perseueramment, & acheuer heureusement. O fleur des Vierges, Marie Royne du ciel, ie te prie humblement & deuotement qu'auec tous les saincts & esleuz de Dieu tu viennes hastiuement pour m'estre conseil & ayde en toutes mes oraisons, angoisses & necessitez, & en toutes choses. ô Marie estoile de mer, port de salut, conduitte de ceux qui sont en danger de naufrage, tresdouce aduocate des miserables, vnique esperance des desesperez, magnifique sauueresse des pecheurs, ie te prie fay reluire sur moy les rayons de ta face en mon dernier iour, annonce moy le iour & lheure de la mort. Donne vn port à celuy qui est pres de faire naufrage, Sois mon esperance, afin que ie ne me de-

O clementissima domina & dulcissima virgo &c.

s'espere en l'agonie de la mort, veu qu'alors il n'y a point d'autre esperance que toy, o vierge, mere, & fille du pere, auquel ie te prie me reconcilier. O fontaine inespuisable de misericorde & pardon, voire la misericorde & le pardon mesme, qui ne refuses personne, qui exauces benignement, ie te prie que tu reçoiues & exauces cette humble oraison. Escoute & exauce moy, benigne vierge Marie, mere de Dieu & de misericorde, Amen.

Si la dessus Charron dit encore,[i] *Nous ne deuons demander qu'a vn, car il n'y a qu'vn donneur*, il dira vray. Mais s'il veut maintenir qu'on l'ait ainsi practiqué en la Papauté, i'en laisse pour iuges tous ceux qui ont des yeux. Et que la conscience de Bellarmin regarde si c'est vne calomnie des Caluinistes, de dire qu'on demande parmi eux la gloire, la grace, & autres moyens de beatitude, aux Saincts, comme s'ils en estoiēt les auteurs.

i *En sa 3. verité chap. 4. en la replique.*

Si nous en croyons Denis le Chartreux 1 *Dieu ne veut pas que nous ayons rien qui ne passe par les mains de Marie, parquoy il faut que nous recognoissions auoir receu par elle tout ce qui est de bien en nous.* Elle est par luy appelee 2 *Royne des Dieux.* Il veut aussi que *comme le pole arctique, estoile fixe sert de conduitte aux nautonniers, par la veue de laquelle en leurs perils ils sont consolez es dangers, & voient de quel costé ils se doiuent tourner: Ainsi*

1 *In expos. hymn. Aue maris stella.*

2 *la mesme*

les miserables voyageurs en ce siecle peruers, plein de tempestes, doiuent dresser vers elle la veue desolee de leur entendement, comme a leur tresmisericordieuse aduocate, à leur tresdouce mere, a leur tresfidelle refuge, & ainsi par la contemplation d'icelle, estre consolez, respirer, & auoir confiance pour estre regardez d'elle, aydez, adressez, & par ce moyen paruenir au port asseuré de salut. Il veut quelle soit *nostre mediatrice, nostre reconciliatrice*, qu'il la faut inuoquer CVM INGENTI CONFIDENTIA *auec grande confiance*: Bref il luy donne tout ce qu'on peut attribuer a Iesus Christ, & ne luy laisse rien de propre en la façon de l'inuoquer. Si toutesfois ils sont pressez, voici la distinction qu'on tire d'eux, que Marie ne fait pas toutes ces choses[*tam eminenter*], *si hautement comme Christ, mais dispositiuement & cooperatiuement, comme cause instrumentale, procuratrice & cooperante mediatoirement*. Ce sont ses termes, *ayant vne prerogatiue sur tous les saincts par droit de maternité, comme Christ selon sa nature humaine en la Saincte vnion hypostatique coopere es effects des sacremens, selon les docteurs sur le quatriesme liure des sentences.*

Et est à noter que tous ces hymnes, tous ces attribuez aduantageux, se disent, se chantent par personnes qui n'ont iamais pensé à telles distinctions, qui iamais ne les pourroient comprendre, quand

on se romproit la teste à leur mettre en teste : Distinctions esquelles les docteurs ne se trouuent d'accord. Distinctiõs qui n'ont point d'accord auec l'Escriture, mere de toutes bonnes & vallables distinctions de Theologie. Elles font quoi qu'il en soit les Saincts cooperateurs de nostre redemption, mettent leurs merites & souffrances en conte pour la remission de nos pechez. Theologie à laquelle mesme repugne disertement Thomas d'Aquin, qui veut qu'estre redempteur soit tellement propre a Christ, qu'il ne puisse estre attribué a autre que ce soit. Et se faisant cette obiectiõ
3 *Non seulement la passion de Christ, mais aussi des autres saincts a esté profitable à nostre salut, selon ce que dit S. Paul aux Coloss. Je m'esiouy maintenant en mes souffrances pour vous, & accompli le reste des afflictions de Christ en ma chair, pour son corps, qui est l'Eglise. Il semble donc que non seulement Christ doit estre appelé redempteur, mais aussi les autres Saincts.* Obiection qui est tous les iours en la bouche des Papistes, & de laquelle ils font bouclier a tout propos. A laquelle cependant ce pere des scholastiques, grand Euangeliste parmi eux, a si solidement & clairement respondu pour nous, que c'est merueille qu'il ne leur a fermé la bouche. *Ie respon*, dit il, *que les passions des Saincts proffitent à l'Eglise, non per*

3 *Thom. 3. part. Sum. quaest. 48. art. 5.*
Coloss. 1. 24.

modum redemptionis, non en qualité de redemption, sed per modum exempli & exhortationis, mais en qualité d'exemple & exhortation, suiuant ce qui est dit 2. Cor. 1, Soit que nous soyons affligez, c'est pour vostre exhortation & salut.

L'Antiphone *Salue Regina*, a esté à bon droit accusee d'impieté, laquelle tout lecteur ou auditeur qui a gousté le merite de Christ, & embrassé sa dignité y pourra recognoistre. Mais il n'y a impieté qui ne trouue vn Iesuite pour garent. Cette ci a

4 Tom. 3. De bon. ope. lib. 1. ca. 15.

trouué 4 Bellarmin, qui employe toute son industrie, pour nous persuader que nous ne deuons point faire conscience d'eppeler la Vierge, *mere de misericorde, nostre vie, nostre esperance, &c.* Mais quand ses distinctions, & le sens qu'il y apporte seroit en tout & partout veritable, ie maintien que la façon de parler est tousiours dangereuse, & que telles explications ne seruent qu'aux doctes, qu'il faut faire parler tellement les ignorans, qu'il n'y ait point subiect de tomber en erreur par l'ambiguité, principalement en telles matieres, esquelles la tromperie, ou la cheute importe du salut. Voyons comme il s'eschappe de l'vn de ces tiltres, & si son exposition oste l'impieté. La Vierge est par eux appelee NOSTRE ESPERANCE. *Ouy*, dit il, *Car apres Dieu nous nous confions principale-*

ment

ment en son intercession. On ne doit point seulement auoir esperance en l'autheur du bien, mais aussi en l'intercesseur & ministres. Parquoy quand le Seigneur disoit aux Iuifs, Moyse en qui vous esperez, est celuy qui vous accusera, il ne les reprend point de ce qu'ils esperoient en Moyse, mais de ce qu'ils ne le croyoient point. Et quant à ce que Ieremie prononce, Maudit l'homme qui espere en l'homme, Il entend de ceux qui y mettent leur principale esperance, & qui s'y confient tellement, qu'ils ne se confient en Dieu en façon quelconque. Mais ceux qui se confient en Marie, ont leur principale esperance en Dieu. Ou premierement il aura querelle auec son conIesuite Maldonat, qui luy maintiendra qu'en S. Iean Moyse signifie la *doctrine de Moyse*, en laquelle les Iuifs fondoient leur esperance, d'autant qu'ils estimoiēt que par l'obseruation d'icelle touchant les ceremonies legales, ils obtiendroient la vie eternelle: Et en suitte de cela, luy apprendra par *Leontius* & *Euthymius* que les paroles de Iesus Christ, emportent reprehension, & ainsi renuersera le principal fondement de sa distinction. Apres on luy dira, que l'Escriture saincte ne veut qu'en tout ou en partie, à l'exclusion de Dieu, ou conioinctement auec Dieu, en matiere de salut, nous mettions nostre esperance sur autre que sur luy: Et que le passage de Ieremie ne

Maldonat. in c. 5. Ioan. vers. 45.

peut souffrir ceste restriction, laquelle estant receue la, sera aussi vallable pour cõmuniquer à la creature tous les attribuez du createur. Tiercement on luy respondra que quand en l'Escriture ou ailleurs, ces façons de parler que les logiciens appellent *in abstracto*, qui signifient quelque forme hors la consideration de son subiect, comme quand nous disons blancheur, & semblables, sont attribuees a quelque chose, c'est vn tesmoignage que nous voulons entendre que cette forme est en la chose, de laquelle nous parlons, en degré supreme. Et ainsi Iesus Christ est dit
Iean. 14. 6. la voye, la verité & la vie, qui est plus que si nous vsions du denommé, appelé par les Logiciens, *concretum*. Ainsi quand nous disons de Dieu, c'est la mesme iustice, c'est la mesme verité, nous entendons par excellence, & ne pouuons dire cela bien a propos de l'homme, encore que nous le puissions appeler iuste & veritable. Appliquez cela à ces mots Esperance, vie, douceur &c, donnez à la Vierge, & on verra qu'ils ne se peuuent excuser par les distinctions de cause seconde, instrumentale, mediatrice &c. Et pour la fin que Bellarmin eust mieux faict de couurir la hõte de S. Bernard, & de S. Ephrem, que de descouurir, ce qui leur est mal à propos eschapé; comme ce qu'il allegue du pre-

mier parlant de la Vierge, *hac mea* MAXIMA FIDVCIA *est, hac* TOTA RATIO *spei mea*. Et du second, NON ALIA MIHI *fiducia*: Car si cela se peut dire sans deshonorer Dieu: Ie ne pense plus qu'il luy reste rien de propre. Et qui plus est, les distinctions du Iesuite les combatent directement.

Or note le lecteur en passant, que ces gens ici donnent vn beau moyen aux Arriens, de se deffaire d'vn des meilleurs argumens qu'ayent les Orthodoxes, pour prouuer contre eux la Deité du Fils & du S. Esprit: Car cetuy la n'a pas esté des derniers, qu'on les a inuoquez, & leur a on demandé ayde. *Christ monstre clairement,* dit Cyrille,[k] *qu'il est vray Dieu, car il dit, qu'il receura les oraisons des siens, & qu'il leur donnera tout ce qu'ils demanderont.* A cet argument respondront les Arriens enseignez par les Papistes, qu'il n'y a rien la qui ne se puisse dire des Saincts: & que cela ne veut dire autre chose, sinon que Iesus Christ fera par ses intercessions & prieres, que tout ce dont nous aurons besoin nous soit donné.

k Cyril. li. 9. in Ioa. c. 42.

Que si cette exposition ne vaut rien, qu'ils cessent donc de se deffendre par telles armes, par lesquelles ils ne pourront iamais parer les coups de la parole de Dieu, qui veut que nostre langue parle comme

Ps. 15.

nostre cœur, & non pas que sous ombre d'vne friuole distinction, nous prenions hardiesse de dire impudemment tout ce que nous voudrons: scandalisans par ce moyen plusieurs infirmes & ignorans. Car si vous autres, Messieurs les Iesuites, l'entendez ainsi, combien y a il de foibles personnes qui l'ont pris au pied de la lettre, & par consequent ont commis idolatrie.

Encore n'eschapez vous pas: Mais comme gens courans hors le grand chemin, a peine faites vous trois pas, que vous ne vous trouuiez empestrez. Voici vos mots. *Nous ne demandons aux Saincts* SINON *qu'ils prient pour nous.* En quoy vous attirez imprudemment sur vos testes l'anatheme du Concile de Trente, qui veut qu'il soit tresbien fait [l Conc. Trid. sess. 9.] [*ad eorum orationes, opem auxiliumque confugere,*] *d'auoir recours a leurs oraisons, secours & ayde.* Ou vous voyez manifestement discernees ces trois choses, & non confondues en vne. Si bien que ceux qui demandent aux Saincts qu'ils leur aydent, qu'ils leur donnent secours, font bié selon le Concile de Trente, mais non selon le conseil de Dauid: [m Ps. 121.] Mon ayde vient de l'Eternel qui a faict le ciel & la terre.

Aussi quoy qu'ils dient, recognoissent [n Artur de inuoc. sanct. cap. 9. Thes. 92.] ils en fin les Saincts pour recteurs & administrateurs des affaires des hommes & non seulement pour orateurs. Ainsi l'en-

tend le Iesuite Arturus. Bellarmin en est d'accord auec luy. o *Nous monstrerons*, dit-il, *facilemẽt que les fidelles viuans, sont non seulement regis & gouuernez par les Anges, mais aussi par les esprits des bien-heureux*. Certes l'Escriture nous a bien appris que les Anges sont esprits administrateurs, enuoyez pour seruir pour ceux qui ont obtenu l'heritage de salut : Et que Dieu se sert du ministere des hommes, tant qu'ils sont viuans & conuersent parmi nous, pour nous enseigner, afin que nous ne soyons comme enfans flotans, & demenez ça & la à tous vents de doctrine. Mais aussi elle nous asseure que ceux qui sont morts au Seigneur se reposent de leurs labeurs. Toutefois puis que les Iesuites ont nouuellement recognu en l'Escriture ce gouuernement des Saincts trespassez, il est bon qu'en passant nous examinions les preuues de cette tant hardie, & nouuelle proposition.

o *Bellarm. De sanct. beat. lib. 1. c. 18.*

Hebr. 1.

Ephes. 4.

Apoc. 14.

Ils ont remarqué ce mystere au 2. chap. de l'Apocalypse p: A celuy qui aura vaincu, & aura gardé mes œuures iusqu'a la fin, ie luy donneray puissance sur les nations, & il les gouuernera auec vne verge de fer, & elles seront brisees comme les vaisseaux d'vn potier, comme moy aussi i'ay receu de mon pere. *Ce lieu*, dit Bellarmin, *parle des esprits des morts, comme il appert par ces mots, & aura gardé mes œuures iusques à la fin, &*

p *Apoc. 2. vers. 26.*

ne parle du temps de la resurrection. Car regir les nations auec vne verge de fer, ne signifie pas punir, mais bien gouuerner auec la verge pastorale, & rompre comme vn vaisseau de terre, ne signifie pas perdre les pecheurs, mais bien perdre & destruire les pechez en eux. Ainsi l'exposent plusieurs Peres sur le Ps. 2. Le mesme se peut recueillir de S. Mathieu; Bien heureux est ce seruiteur que son maistre trouuera faisant ainsi, quand il viendra. En verité ie vous di qu'il l'establira sur tous ses biens. Car les biens du Seigneur (disent ils) *c'est son Eglise.* Examinons maintenant ce discours par lequel Bellarmin retracte ce qu'il a dit ci dessus : Et Arturus de mesme : Car il auoit ainsi escrit [r] *Les Catholiques obseruent diligemment, quand ils implorent les Saincts, vne chose digne d'estre sceue : Car tout ce qu'ils demandent aux Saincts, ils demandent qu'il leur soit donné par Christ, moyennant les prieres des Saincts. Ce que quand ils font, ils laissent a Christ son office de mediateur; mais ils recognoissent les Saincts pour supplians, & ne leur donnent autre charge pour dire en vn mot.* Or cela s'appelle ne sçauoir a quoy s'en tenir. Mais ie reuiens a l'argument.

On fait force sur ces choses; 1. qu'il est parlé des esprits des morts, 2. du temps apres la resurrection immediatement, 3. d'vne verge pastorale, & non de destruction : Et par consequent d'vn gouuerne-

[q] *Matt. 24. vers. 46.*

[r] *Artur. Thes. 6. c. 1. fol. 133.*

ment que les Saincts qui sont au ciel ont sur l'Eglise militante en general: & sur vn chacun fidelle en particulier, en toutes ses necessitez. Reste a voir si l'esprit de Dieu l'a ainsi entendu. Ie di donc que l'Escriture n'a point de meilleur interprete quelle mesme. Et que nostre Seigneur Iesus Christ en l'Euangile a declaré clairement ce qui est compris en ces passages, quand en S. Matthieu il promet a ses disciples [f] *qu'en la regeneration, quand le fils de l'homme sera assis au throne de sa gloire, eux aussi seront assis sur douze thrones, iugeans les douze lignees d'Israel*: laquelle gloire il ne faut pas estimer estre restrainte à la personne des seuls Apostres, car aussi S. Paul l'a fait commune a tous les Saincts: [t] *Ne sçauez vous pas que les Saincts iugeront le monde? Et si le monde est iugé par vous, estes vous indignes de iuger de plus petites choses? Ne sçauez vous pas que nous iugerons les anges?* Cela se rapporte donc au temps du iugement dernier, comme appert mesme par le second passage, allegué de S. Matthieu par les aduersaires, *Bien heureux est le seruiteur, que son maistre trouuera faisant ainsi* QVAND IL VIENDRA. L'Esprit de Dieu donc en S. Iean ne nous enseigne autre chose, sinon que ceux qui persisteront constamment en la foy, seront faits participans de la gloire de Christ, autant qu'il leur en

f Matt. 19. vers. 29.

t 1. Cor. 6. ver. 2. & 3.

conuiendra, comme les membres participent à la gloire du chef, auquel proprement appartient de porter la verge de fer, comme il est dit au Pseaume, & tous fidelles sont dits la porter en sa personne, comme mēbres de son corps. Et ne se peut entēdre autrement sans blaspheme, ce qui est dit apres, *A celuy qui vaincra ie luy donneray d'estre assis auec moy en mon throne, comme i'ay vaincu, & suis assis auec le Pere en son throne.* Car comme Iesus Christ s'attribue les persecutions des siens qui sont ses mēbres, aussi leur attribue il en sa conionction ce qui n'est propre qu'a luy, comme au chef. Ce que * Bellarmin confesse ailleurs, exposant ces mots de S. Paul, *il nous a fait seoir ensemble &c.* Car, dit il, *le sens de ce lieu, n'est pas que nous serons tous assis à la dextre de Dieu en nos propres personnes, mais en la personne de Christ, comme dit S. Paul.*

Ps. 2.

Apoc. 3.

* *Bellarm. de incarnat. Christ. li. 3. cap. 15.*

Cette interpretation ainsi confirmee renuerse & destruit la cauillation de nos aduersaires, qui se sont destournez du sens de leurs interpretes mesmes, pour courir apres cette subtilité. L'Abbé u Rupert entend par la verge de fer, *la droicte & seuere discipline de iustice, laquelle ne se flechit point selon l'amour ou la haine, que Dieu donne* EN CETTE VIE *aux vrais pasteurs, qui surmontent vaillamment les passions, & par l'ordonnance de Dieu sont faits maistres des autres.*

u *Rupert in Apoc. cap. 2.*

[x] La glose ordinaire s'accorde à cela, *Ie luy donneray en ce present siecle puissance sur ceux qui viuent à la payenne*. Ainsi Thomas [y] d'Aquin, qui ne s'est point apperceu de la subtilite Iesuitique, quoy que d'ailleurs bien subtil. Ainsi [z] Richard de S. Victor. Tous ceux ci le rapportent aux viuans, & particulierement a ceux qui enseignent les autres. Le dernier touche nostre interpretation, & l'approuue: Ce qu'il dit de la verge de fer &c. se peut rapporter a la damnation des meschans, que celuy qui sera parfait en victoire, iugera les meschās auec Christ, suiuant ce qui est escrit, vous qui m'auez suiui serés assis sur douze thrones &c.

x Glos. ord. in c. 2. Apo.
y Thom. Aquin ibid.
z Richard. a Sact vict. in Apoc. li. 1. ca. 8.

Car de nier que la verge de fer se prenne en cette signification au Pseaume 2. C'est nier qu'il fait iour en plein midi. Et celle qu'ils apportent n'est qu'vne interpretation allegorique, à laquelle nous ne repugnons point, pourueu qu'on ne la presse pas plus qu'on doit presser vne allegorie, qui n'est point contraire a l'analogie de la foy. [a] Theodoret a entendu premierement par la verge de fer *le sceptre cruel des Romains, par lequel Iesus Christ a destruit & extermine les Iuifs*. Ainsi l'auteur du commentaire attribué a S. Hierosme, Ainsi Euthymius, & autres.

a Theodoret Hieron. Euthym. in Psal. 2.

Ce fondement donc est bien ruineux, pour y bastir vn si haut edifice, Et y a dan-

ger que la ruine accable ces maistres maçons, qui fondent sur cela la priere qu'ils font à Dieu; [b] *Garde ton troupeau d'vne continuelle protection par tes Saincts Apostres, afin qu'il soit gouuerné par les mesmes recteurs lesquels tu luy as constitué pasteurs, & vicaires de ton œuure.* Sera aussi mal appuyee la distribution des offices conferez à chacun Sainct separement, selon son lieu & rang. L'vn preside sur la mer, l'autre sur les vents, l'autre sur le feu; l'autre sur les vignes, l'autre sur les bleds. Et ainsi sur diuerses sortes de maladies. Comme sainct Roch sur la peste. Car comme remarque Baronius en son [c] Martyrologue, les peres du Concile de Constance ordonnerent pour chasser la peste qui menaçoit la ville, que non seulement seroit solemnellement portee par la ville auec pompe, l'image d'iceluy, par le Clergé, accompagné de tout le peuple, mais aussi qu'on luy defereroit tous les honneurs deuz aux Saincts. Ce qu'estant fait d'autant que la peste soudain s'esuanouit, on prit de la exemple, qu'en tout lieu on luy dresseroit des autels, images, chappelles, & temples. De la vient cette inuocation:

Sana tuos famulos,
Et à peste nos defende,
Opem nobis ac impende
Contra morbi stimulos.

b *In præfat. Missæ de Apost. Per beatos Apostolos tuos &c.*

c *Not. in Martyrol. Ro. Aug. 16*

C'est a dire, *Gueri tes seruiteurs & nous defen de la peste, nous donnant secours contre les aiguillons de la maladie.*

Cette façon n'a pas commancé au Cõcile de Constance, elle est beaucoup plus ancienne. Car les anciens Romains & autres payens en faisoient ainsi, comme fait foy Varron en S. Augustin[d]. Il disoit que la cognoissance des Dieux estoit fort vtile, c'est a dire de sçauoir qu'elle force & puissance chacun d'eux a sur chacune chose. Car par ce moyen pourrons nous sçauoir quel Dieu doit estre par nous inuoqué. Et la cause, De peur que nous facions comme les basteleurs, qui demandent de l'eau à Bacchus Dieu du vin, & du vin aux Lymphes deesses de l'eau. Ainsi faut il demander secours contre le feu a saincte Agathe & S. Florent. Contre la peste à sainct Roch & S. Sebastien. Contre la douleur des dents, a saincte Apolonie: contre la fiebure, a saincte Petronelle: Et ainsi des autres infiniz. *En quoy* (* dit Cahier approuué par deux Sorbonistes) *les Apostres, Saincts & Sainctes, sont faits participans de l'honneur deu à l'Agneau: afin que comme tout genouil se ploye, & toute creature se courbe & humilie deuant luy, d'autant qu'il a vn nom par dessus tout nom: Ainsi a chacun Sainct selõ le nom que Dieu luy a donné, est deu l'honneur pareil de ceux qui sont particuliere-*

d *Aug. de ciuit. Dei. lib. 4. c. 22.*

* *V.* Cahier *en l'examen du catech. reformé, approuué par* Faure & Marchant.

ment secouruz & assistez par tel moyen. C'est à dire en fin que comme on doit hommage a Iesus Christ de tous benefices desquels il est donateur en general ; aussi en particulier doit estre rendu pareil hommage à chacun Sainct, pour tel ou tel bien particulier, sur lequel il preside. Theologie que ie desire estre bien consideree.

Que si la dessus quelqu'vn dit qu'il eust esté expedient de choisir quelque nombre des plus grands Saincts, pour s'adresser à eux, afin d'euiter la confusion qu'apporte la multitude de tant de Saincts grands & petis, desquels on ne sçait le nombre : [e] Thomas & Durand de S. Porçain respondent à cela doctement : Il nous faut, disent ils, prier non seulement les grands Saincts, mais aussi les mediocres & moindres (c'est ce que les Payens appeloient *Deos maiorum & minorum gentium*) *pour cinq raisons. La premiere, d'autant qu'il se trouue tel qui a plus grande deuotion à vn moindre Sainct* (vn petit frere mineur) *qu'à vn plus grand. Or les effects de la priere despendent de la deuotion. La seconde raison est pour empescher le desgoust, d'autant que la continuation ou assiduité d'vne mesme chose engendre vn desgoust d'icelle : Mais quand alternatiuement nous prions les saincts selon vn chacun d'eux, est excitee en nous vne nouuelle ardeur de deuotiō.* On notera en passant

[e] *Thom. in 3. part. quæ. 72. art. 2. Durand. in 4. Sentent. Dist. 45. quest. 4.*

le lecteur Chrestien, que ces gens ici font de ce qu'ils adorent comme des viandes, aymans la diuersité, de peur de se desgouster. Ce qu'ils ne feroient pas s'ils adoroient vn seul Dieu en Trinité ; duquel l'ame Chrestienne a tousiours soif & faim, Et quand elle le possede n'a iamais soif ne faim d'autre chose. Au contraire ceux qui boiuent de l'eau des traditions humaines sont incontinant desgoustez, pour cercher à boire tantost d'vn costé, tantost d'autre. Est aussi à noter, que l'inuocation des creatures a esté introduitte, quand les hommes ont commencé de se desgouster du Createur benit eternellement.

Leur troisieme raison est celle que nous auons cy dessus alleguee, enseignee par les Payens, parce, dit il, qu'a vn Sainct est donnee vne vertu, à l'autre vne autre, comme à sainct Antoine pour esteindre le feu, qui est dit infernal &c. La quatrieme afin que tous les Saincts ayent part de l'honneur. La cinquieme d'autant qu'a l'oraison de plusieurs est souuent donné ce qui ne le seroit pas à la priere d'vn seul. Que tout homme iudicieux, que le moindre homme d'entre les vrais Chrestiens iuge de la solidité de telles raisons.

Les mesmes autheurs en donnent vne generale, par laquelle ils veulent arguer qu'il est conuenable, d'adresser sa priere

aux Saincts : Sçauoir que la loy diuine (selon l'enseignement de S. Denis) est de reduire les choses basses aux plus hautes, par l'interuention des moyennes : Et puis que les biẽ heureux sont comme le milieu entre Dieu, & ceux qui sont en ce pelerinage terrestre, par leur moyen donc, il nous faut estre menez a Dieu. D'autres docteurs de semblable farine ont ainsi philosophé. Que si nous leur accordons leur maxime, IAMAIS il ne sera decent ni conuenable de s'adresser droit à Dieu: Et partant en vain Iesus Christ nous aura laissé l'oraison dominicale.

Toutefois y a il remede a cela si nous les escoutons. Car il n'est pas absurde d'adresser l'oraison dominicale aux Saincts, & leur dire, Nostre pere qui es es cieux &c. Les Iesuites de Cologne en leur censure,[f] *Nous disons aux Saincts l'oraison dominicale, (cõme sainct Pierre ou sainct Gereon, Nostre pere qui es es cieux, Ton nom soit sanctifié &c.) Mais cela se doit ainsi entendre: que nous desirons que cette priere soit portee à Dieu par les mains des Saincts.* Et Bellarmin,[g] *les fidelles disent l'oraison dominicale deuant les images des Saincts, esperans que par l'ayde des Saincts leur oraison paruiendra mieux & plus heureusement a Dieu.*

f Cens. Col. edita anno 1560. f. 280

g De sanct. beat. lib. 1. cap. 16.

Or suis-ie bien empesché pour accorder cela auec leur dernier refuge. Car quand

ils sont pressez du moyen par lequel les Saincts sçauent les prieres qui leur sont adressees par les viuans : Ils respondent qu'ils le cognoissent par la reuelation que Dieu leur en fait. Ainsi le veut [h] Durand; & non par vne cognoissance naturelle, ou par vne cognoissance de beatitude. A quoy souscrit [i] Bellarmin. Dieu donc oit les prieres que nous faisons aux saincts. Et puis il reuele a vn chacun d'eux, Pierre, Iean, Iacques &c. vn tel & vn tel vous prient pour impetrer de moy telle chose. Ou bien, vn tel dit l'oraison dominicale deuant toy, Ie l'entens bien, mais ie veux que tu me la presentes de sa part, afin qu'elle paruienne a moy, mieux & plus heureusement. Combien mieux S. Augustin, [k] *Plus seurement & plus ioyeusement parleray ie à mon Jesus qu'à quelqu'vn des saincts esprits de Dieu : Mon Christ me doit plus qu'à aucun des celestes esprits.*

h Durand. vbi supra.

i Bellar. de sanct. beat. lib.1.ca.20.

k Aug. de visit infir. l. 2.cap.2.

Et est a noter que iusques ici * on auoit tousiours trouué bonne cette consequẽce: Si les Saincts doiuent estre priez, il faut donc qu'ils entendent nos prieres. Mais Bellarmin conuaincu en sa propre conscience, que le miroir de la Diuinité, imaginé par quelques scholastiques, les reuelations, & semblables moyens, difficilement peuuent asseurer vne conscience, pour luy donner hardiesse de s'adresser aux Saincts en confiance, ha le premier

* Thom. in part.3. quæ. 72.art.1.

(que ie sache) nié cette consequence. Et maintient que [l] *quand il accordera que les Saincts n'oyent ni ne cognoissent nos prieres, il ne s'ensuiura pas de là que nous ne les deuons inuoquer.* Quoy donc? inuoquer ceux qui ne nous entendent, & ne sçauent ce que nous disons, ou que nous demandons? auec quel fruict? voici ce qu'il respond. Car dit-il, *quelque autre (eorum vice fungitur) c. leur sert de vicaire, nous entend pour eux, Comme cestuy là ne suplie pas en vain le Roy, qui sçait que le Roy ne lira pas sa requeste, mais quelqu'vn de sa Cour, Et neantmoins qu'il impetrera ce qu'il demande, comme si le Roy l'auoit leue.*

l Bellar. de sanct. lib. 1. cap. 20.

Qu'est ce que i'entens? autre fois les Saincts estoient les courtisans pour nous conduire au Roy: à present il faut encore chercher des courtisans pour nous mener aux Saincts? Et quand aurons nous fait? Et qui seront ses courtisans qui interinerõt nos requestes, sans que le Roy en sçache rien? qu'est ce la sinõ vouloir estre docteur de la loy, & n'entendre point les choses qu'on dit, ni desquelles on asseure? Qui veut maintenir vne absurdité, est cõtrainct d'en appeler plusieurs autres à son secours. Combien valoit il mieux laisser les ames des fidelles en leur repos auec Iesus Christ [m] sous l'autel, auec les robes blanches, iusques à ce que soient accomplis leurs compa-

1 Tim. 1. v. 7.

m Apoc. 6. 9.

compagnons de seruice, & leurs freres, qui doiuent estre mis à mort comme eux ; que de se trauailler en ces speculations non necessaires ? Certes quand S. Hierosme par vn zele (i'ose dire indiscret) a voulu maintenir quelque chose de semblable, il est tombé en vne absurdité manifeste. Car à ce qui luy estoit opposé par Vigilance, que les ames des Saincts martyrs estoyent au sein d'Abraham, ou en lieu de repos, ou sous l'autel (tout en termes de l'Escriture) tellement qu'ils ne peuuent estre presens par tout pour nous ouïr : Il respond [n] *qu'ils sont auec l'Agneau, & le suiuent par tout ou il va, & par consequent qu'ils sont en tous lieux comme l'Agneau est.* Conclusion si fausse que Bellarmin en ayant honte, la voulu couurir par [o] vn [*quodammodo*] c. qu'ils sont par tout en quelque façon, à sçauoir par vne admirable vistesse, comme les Anges. Mais S. Hierosme n'a dit (*en quelque façon, ni comme les Anges*) ains leur a attribué vne reelle vbiquité, comme à Christ. Ce qui ne se peut dire sans horreur. La cheute de ce personnage (grand homme d'ailleurs) le deuoit rendre sage pour n'entreprendre point chose qui auoit si mal succedé a vn plus habile que luy. Vigor s'est voulu seruir du mesme lieu, mais aussi peu heureusement. [o] *Qu'est ce a dire*, (dit-il,) *suiure l'Agneau par tout ou il va. Ce n'est*

n *Hier cötr. Vigil. ca. 2.*

o *Bellar. de Sanct. lib. 1. cap. 20.*

o *Vigor au sermon pour la feste de*

l'annonciation. pa. 221

pas marcher pas à pas apres luy, mais c'est qu'ils sont ou est l'Agneau, & voyent tout ce qu'il void. Les Saincts voyent tout ce que void l'Agneau? O bouche blasphemante, que l'Eternel te redargue. Mais quoy, * Lindanus ne met il pas pour maximes resolues, *que les Saincts voyent toutes choses, qu'ils sont par tout, qu'ils sont l'esperance des desesperez, le salut de tous?* Et apres tout cela vous nous oserez encore dire calomniateurs, quand nous vous reprochons que vous faictes les Saincts scrutateurs des cœurs.

* Lind. Panopl. lib. 3. cap. 35.

Bellarmin confesse en fin qu'on peut douter du moyen par lequel les Saincts cognoissent nos prieres, & particulierement ce que nous proferons de cœur: toutefois il veut que la chose soit certaine, encore que le moyen en soit incognu. Mais il ne nous persuadera pas de cognoistre le moyen, ne la chose, sans preuue. Il encline pourtant à l'opinion de ceux qui estiment que Dieu leur reuele les oraisons des viuans, lors qu'elles leur sont adressees. Car ainsi a il reuelé plusieurs choses aux Anciens prophetes: Et dit que c'est l'opinion manifeste de S. Augustin au chap. 15. du liure *De cura pro mortuis*. Mais la response est aisee, à sçauoir que la consequence est sophistique. Dieu a reuelé quelques choses particulieres à ses Pro-

Bellar. vbi supra.

phetes viuans & cheminans en leurs charges, selon qu'il a veu estre necessaire. Donques il reuele aux Saincts qui sont au ciel toutes les prieres des viuans. C'est pitoyablement raisonné. Et pour le regard de S. Augustin; Si Bellarmin en eust rapporté les mots, il y auoit dequoy sifler le Sophiste. Les voici: *Les esprits des morts peuuent cognoistre par la reuelation de l'esprit de Dieu quelques choses qui se font ici bas, qu'il est necessaire qu'ils cognoissent, & qu'il n'est pas necessaire qu'ils ne cognoissent.* A vostre aduis cela nous blesse il? Ils peuuent cognoistre quelque chose, donc ils cognoissent tout ce que nous disons ou faisons. Est ce argumenter en homme de bien ou en Sophiste? Thomas d'Aquin[p] confesse *que vouer est proprement acte de religion & latrie.* Et[q] Lombard deuant luy, *que le vœu doit estre fait à Dieu, & des choses de Dieu.* [r] Bellarmin mesme *que le vœu est une promesse religieuse faite à Dieu de franche volonté, de quelque bien plus excellent.* Et certes l'Escriture y est formelle. *Vouez,* dit le[s] Prophete *& rendez vos vœuz à l'Eternel vostre Dieu.* Et[t] Esaie, *En ce iour là Egypte seruira l'Eternel, offrant sacrifices & gasteaux, & luy vouera des vœuz, & les accomplira.* Vn seul exemple au contraire ne se trouuera point en toute l'Escriture. Tellement que le vœu est aussi propre au seruice de Dieu, priuatiuement a toute

p Secunda secundæ quæst. 88. art. 5.

q Sent. dist. 38. paraph. 1.

r De Mon. cap. 14.

s Psal. 76. 12.

t Esai. 19. 21.

creature, comme le sacrifice. Le Iesuite *Duræus* le cognoissant ainsi, nie fort & ferme que les Catholiques le vouënt, ou rendent aux Saincts. *Nul Catholique*, dit il, *ne fait sacrifice ou vœu à la Vierge, Mais nous sacrifions & vouons à Dieu seul: Combien que ce soit à l'honneur de la Vierge & des Saincts.* Faire quelque bien aux hommes à l'honneur & gloire de Dieu, est chose bien conuenable, puis que telle doit estre la fin de toutes nos actions. Mais sacrifier, ou faire vœu à Dieu, à l'honneur des hommes, est chose non seulement absurde, ains blasphematoire. Bellarmin cependant philosophe de mesme pour le regard du sacrifice, *qu'il se doit offrir à Dieu seul, mais en l'honneur & memoire des Saincts.* Mais ie voudrois volontiers sçauoir quelle chose il y a au sacrifice, pourquoy il puisse estre agreable à Dieu? Car i'estime que l'honneur qui est fait au sacrifice, en est le principal, & ce que Dieu y requiert sur tout. Si son honneur en est separé, il n'est plus alors sacrifice, mais vne action vaine & infructueuse. Parquoy si l'honneur du sacrifice est deferé au Sainct, en tout ou en partie, ie ne voy point pourquoy on ne puisse offrir sacrifice aux Saincts. Brief l'honneur du sacrifice est propre au seul Dieu: L'hõneur du sacrifice est rẽdu aux Saincts, en la Papauté. Donques en la Papauté

u Duræus in confut. resp. VVitt. ad Camp. li. 6. fol. 156.

x De cult. sanct. cap. 9.

l'honneur qui est propre au seul Dieu est deferé aux Saincts.

Quant au vœu, combien que *Dureus* ait nié qu'il soit en l'Eglise Romaine, voué ou rendu aux Saincts, Et que les descriptions de Thomas, Lombard, & Bellarmin semblent s'y accorder: Si est ce pourtant que les derniers, conuaincuz du contraire par l'experience, [y] Cayetan particulierement par la reigle de son ordre, en laquelle absolument, & par vn mesme acte *ils vouent a Dieu, à la vierge Marie, & a tous les Saincts,* ont esté contraincts de chercher autre defense, que cette hardie negation d'vne chose si claire. Et se tournans de tous costez, ont monstré leur grande perplexité en la diuersité, & mesmes en la contrarieté de leurs resolutions.

y *In 2.2. quæ.88. art. 5.*

Car Thomas expediant promptement sa solution, a pensé en estre quitte s'il disoit[z] *que la promesse se peut bien faire aux Saincts, & mesme aux prelats viuans, d'autant qu'elle n'est pas le vœu, ains seulement ce qui peut estre la matiere du voeu. Que le voeu formellement ne se doit faire qu'au seul Dieu. Ainsi qu'on peut dire, Ie voue à Dieu que i'accompliray ce que ie promets au Sainct ou au Prelat.* Mais d'autant que l'exemple allegué, & la practique ordinaire de l'Eglise Romaine passe plus auant, son Commen-

z *Vbi supra.*

tateur Caietã, & depuis luy, Bellarmin, ne se sont pas contentés de ce subterfuge. Ils veulent donc que non seulemẽt les *Saincts puissent receuoir des hommes viuans cette matiere sans forme de vœu, mais aussi le vray voeu formellement*: Combien que le Iesuite, crainte de se mesprẽdre, fait quelquefois couler doucement vn *quodammodo, en quelque façon*, pour donner a cognoistre qu'il n'est pas trop bien asseuré de son baston. Mais le Cardinal Cayetan hardiment, [a] *Nous promettons aux Saincts, en la mesme façon qu'a Dieu, tellement qu'il n'y a point deux promesses differentes, comme quand on voue deuant le Prelat. Car nous vouons à S. Pierre, & nous ne vouons pas à l'Abbé, mais à Dieu & aux Saincts, que nous serons obeissans à l'Abbé.* Pour donc mieux respondre il considere les Saincts en deux façons, premierement comme creatures humaines raisonnables, & capables en elles mesmes d'honneur & obeissance: Et ainsi ne leur peut on faire vœu. Car en ce point ils n'ont pas plus de priuilege que les Prelats, & iusques la peut seruir la response de Thomas, qui a consideré les Saincts, entant qu'ils sont distincts d'auec Dieu. Mais il faut aussi sçauoir qu'ils *sont Dieux par participation. Et* [b] (comme dit Bellarmin) *qu'ils participent d'vne plus excellente façon, à la nature & gloire de Dieu, & les faut considerer entant que*

a Caietan vbi supra.

b De Monach. c. 14.

Dieu est en eux, & reçoit honneur en eux. Et ainsi les promesses qui leur sont faites sont vrais vœux, puis qu'en eux elles sont faites à Dieu. Par ainsi aux Saincts est faite telle promesse comme à Dieu, & distinguans manifestement les Prelats d'auec les Saincts, nous mettons les Saincts du costé de Dieu.

A cette responce Bellarmin a veu qu'on pouuoit encore obiecter, qu'ainsi faisant le vœu ne seroit pas fait au Sainct, mais a Dieu par le Sainct : que le vœu ne se rapporteroit pas au Sainct, *comme a son terme* (ainsi parle il) *mais à Dieu seul*, comme quand ils disent que les sacrifices se font à Dieu à l'honneur du Sainct. Voyant donc par les exemples alleguez que le vœu se rapporte au Sainct directement, & non entant que Dieu reçoit tel honneur en la personne du Sainct, Il en vient en fin a cette distinction, que le vœu se fait au Sainct & à Dieu pour diuerse raison, & que cette diuersité de raison, les deliure d'idolatrie. *Car*, dit il, *il est faict a Dieu, comme tesmoignage qu'on le recognoist pour le premier auteur & principe de tout bien: Et Au Sainct comme tesmoignage qu'on le recognoist mediateur & intercesseur, par le moyen duquel nous receuons tel benefice.*

Mais il est attaché quoy qu'il die. Premierement par la definition du vœu par luy posee: Secondement par les exemples,

lesquels en vn mesme acte, en mesme sens, & pour mesme raison, conioignent les Saincts auec Dieu : Tiercement parce qu'il n'y a idolatre qui ne se puisse couurir par telle distinction, si elle estoit tant soit peu vallable : ni femme adultere, qui ne peust appaiser son mari, encore qu'elle fust trouuee en mesme acte auec vn autre, pourueu qu'elle sceust faire distinction des degrés de son affection. Et mesme rien n'empeschera que le sacrifice, aussi bien que le vœu, ne soit deferé à la creature, pourueu qu'on puisse dire qu'on l'offre à Dieu, comme au premier principe, à la creature cõme à vn Dieu par participatiõ. Par lequel moyen aussi tous les ennemis de la deïté du Fils & du S. Esprit eschapperont condamnation, s'ils peuuent rencontrer la subtilité de cette distinction, *laquelle* de fait est de l'inuention des Arriés, qui confessans Iesus Christ estre Dieu par participation, vouloient renuerser tous les argumens, tirés des honneurs *diuins* qui luy estoient rendus. En fin il n'y aura que Dieu seul qui puisse iuger de l'idolatrie, puis que luy seul peut iuger de l'intention du cœur, & sçauoir si celuy qui offre encensemẽt, baisers, agenouillement, chandelles, vœu, voire sacrifice à l'idole, le faict en recognoissance qu'elle est le premier principe. Or iuge tout Chrestien

ou tendent telles subtiles distinctions.

Remarque dauantage la manifeste contradiction de ces deux Cardinaux, creatures de Leon x. & de Clement 8. l'vn desquels dit disertement[c] *Non eadem ratione fit votum Deo & Sanctis, c. ce n'est point pour mesme raison qu'on fait vœu a Dieu & aux Saincts.* Et l'autre. [d] *Eadem ergo ratione fit votum Deo & Sanctis, cest donc pour mesme raison que le voeu est faict a Dieu & aux Saincts.* Qu'ils tombent d'accord deuant qu'en estre creus.

c *Bellarm. vbi supra.*

d *Caiet. vbi supra.*

Voila que cest de ne se vouloir tenir a l'Escriture, en laquelle [e] Eckius confesse que *l'inuocation des Saincts n'est point explicitement enseignee au vieil testament, a cause que le peuple d'Israel estoit enclin a idolatrie, & les Saincts aussi estans au limbe ne pouuoient pas ouir les inuocations.* Ou ie veux remarquer en passant vne fausseté insigne de Bellarmin, lequel alleguant la mesme raison dit, qu'encore que les fideles sous la loy n'ayent point nommément inuoqué les Saincts, comme on fait a present, ils ont toutesfois allegué les merites des Saincts, qui estoient morts, pour induire Dieu a compassion. Et pour fondement dit que Theodoret en la 67. question sur Exode escrit que Moyse *ne s'estimant pas suffisant pour appaiser l'ire de Dieu, y adiousta aussi [patrocinium,] l'interces-*

e *In Ench. ca. de sanct. vener.*

f *De Sanct. beat. lib. 1. c. 19.*

sion ou defense des Patriarches. Ou Theodoret ne dit rien de cela, mais bien la mesme chose que nous disons, A sçauoir que *Moise offrit prieres a Dieu, esquelles il fit mention des Patriarches, & du iurement qui leur auoit esté faict, & suplie que l'aliance faict auec eux ne fust rompue.* Tellement que ce [*patrocinium*] est de l'inuention du Iesuite, pour bastir dessus les patrons de la Papauté, & degrader Iesus Christ de son estat d'aduocat. Ie reuien a Eckius, qui pour le regard aussi du nouueau Testament, confesse qu'il n'y a point de commandemẽt d'inuoquer les Saincts, de peur que les Gentils conuertis, ne creussent qu'on les vouloit induire a l'adoration des creatures, & qu'à leur vieille façon ils adorassent encore les Saincts comme Dieux, non comme aduocats. *Da*uantage si les Apostres eussent enseigné l'inuocation des Saincts, on eust attribué cela à arrogance. Or admettons nous cette confession, que l'Euangile ne commande point telle chose, que l'Escriture n'en dit rien expressement. Et disons de plus, qu'il ne s'en peut rien tirer d'icelle, par bonne & vallable consequence. Fondés donc, [g] auec Epiphane, sur ce fondement, nous leur demandons, *quelle Escriture vous a raconté quelque chose de cela?*

Toutesfois la raiſon qu'ils alleguent de cette pretenduë detention des Peres dans le lymbe, leſquels n'eſtans pas encore auec Dieu, ne pouuoient exaucer les ſuppliãs, ſemble choquer contre l'argument qu'ils tirent de l'antiquité. Car [h] Stapleton maintient *que tous ces anciens Peres, Tertulian, Irenee, Origene, Chryſoſtome, Theodoret, Oecumenius, Theophilacte, Ambroiſe, Clement Romain, & ſainct Bernard, n'ont iamais conſenti a cette opinion, que les ames des iuſtes deuant le iugement, iouiſſent de la viſion de Dieu, mais ont enſeigné tout le contraire.* Si ainſi eſt, Surquoy donc auront ils peu fonder l'inuocation des Saincts? Et pourquoy ne ſe seront ils contentés de ce qui ſe practiquoit quand Abraham eſtoit au pretendu lymbe? Ie ne voy point de moyen de les ſauuer: Si ce n'eſt la maxime nouuelle [i] d'Emanuel Sa, Ieſuite, qui enſeigne *qu'on peut prier les ames qui ſont en purgatoire, (nonobſtant que quelques vns le nient) & ceux auſsi qu'on croit eſtre au ciel, pourueu que ce ſoient prieres priuees.*

h *In defenſ. eccleſ. an Ctors contr VVhitak l. 1. ca. 2.*

i *Eman. Sa. in Aphor. Confeſſ. ad voc. Oratio.*

Il y a bien plus, Car [k] Panigarole ne s'aſſeure pas du ſalut des Saincts qu'il inuoque, *Meſme*, dit il, *nous ne diſons iamais de ceux qui ont eſté canoniſez: Cetuy la eſt certainement ſauué.* Et donc, en qu'elle foy les adores tu? auec quelle aſſeurance les peux tu inuoquer? Et voyez comment s'accor-

k *Leçon 9. 2. part.*

dent tels dogmatistes, Car Bellarmin tout au contraire, *S'il estoit licite de douter si le Sainct qui est canonisé, est vrayement Sainct, il seroit licite de reuoquer en doute, s'il doit estre inuoqué ou adoré.* Apprenons aux despens, & en l'exemple de ces esprits errans, a nous contenter de raison, & escouter religieusement la leçon que Dieu a donnee à ceux qui veulent estre son peuple.[m] *Vous prendrez garde a faire tout ce que ie vous commande, Vous n'y adiousterez rien par dessus, & n'en diminuerez rien.*

l Bellarm. tom. 1. De sanct. beat. li. 1. cap. 9.

m Deut. 12, 32



DE L'IDOLATRIE EN L'ESTABLISSEMENT ET ADORATION DES Images.

CHAPITRE IIII.



Jamais les Papistes ne se resoudront à l'obseruation de ce commandement, si Dieu ne change extraordinairement leurs cœurs & leurs resolutions. Ils sont trop accoustumez à le seruir à leur volonté, & selon la reigle de leurs intentions. Si on se contentoit de la simplicité que Dieu requiert en sa parole, son seruice leur seroit par trop mechanique. Il faut des peintures pour orner les temples, & des ceremonies a force, pour embellir l'Eglise, comme les fueilles ornent l'arbre. Cela s'appelle par Richeome [a] *La Maiesté de l'Eglise Catholique, laquelle comparee à la bassesse de nos façons, fera, si nous iugeons sans passion & auec raison, qu'au visage & frontispice du bastiment, nous iugerons*

[a] Des Images cha. 43.

que l'vne est la maison & famille de Dieu, & l'autre quelque cahuette d'une pauure, souffreteuse, chetiue, & prophane esclaue. Ne doutez point que s'il eust esté du temps des Apostres, il ne se fust rangé en Ephese auec ceux qui crioyent contre la simplicité
Act. 19. 28. de la doctrine de sainct Paul, grande est la Diane des Ephesiens: que pour le moins il ne l'eust combatu pour retenir les ceremonies de la loy ancienne, & paruenir au meslinge du Iudaïsme & Paganisme auec le Christianisme. Charron deuant luy
b Aux trois veritez liu. 3. cha. 14. nous auoit voulu persuader [b] *que n'auoir point l'inuocation des Saincts, la veneration des images & reliques, leurs festes, leurs temples; C'est ne recognoistre pas, n'estendre assez, ne faire valoir autant qu'il faut, le merite du Redempteur: c'est luy oster & soustraire de son hōneur, & ainsi trop chetiuement, sterilement & maigrement le recognoistre & louer.* Hypocrites (disoit le Seigneur) vous aneantissez les commandemens de Dieu par vostre
Matt. 15. tradition.

Ie confesse à la verité, que si nostre procés se deuoit debatre & iuger deuant les hommes sensuels & animaux, ausquels les
1. Cor. 3. choses de Dieu sont folie, qui ne regardēt qu'à l'apparence exterieure, & ne font estat sinon de ce qui repaist la veuë, nous n'au-
1. Cor. 1. & 2. rions pas meilleur droict que les Apostres ont eu deuant tels iuges, quand sans pa-

roles attrayentes de ſapience humaine, ils ont preſché en toute ſimplicité Ieſus Chriſt crucifié. Car comme ils ont eſté reputez ou fols ou ſcandaleux, par les Gentils & Iuifs: auſſi ne deuons nous attendre autre ſentence definitiue, de ceux qui veulent eſtre nos iuges & nos parties. Il me ſemble encore que ie voy en Richeome & ſes cõfreres vn [c] Celſus reſſuſcité, obiectant aux Chreſtiens, voire meſme pres de deux cens ans apres la natiuité du Seigneur, qu'ils n'auoient ni temples, ni autels, ni images: ou en general tous les Payens, reſſuſcités en la Papauté, faiſans la meſme obiection, cõme il ſe peut voir en la defenſe [d] d'Arnobe. Dieu diſoit iadis aux Iſraelites, [e] vous n'aués veu reſſemblance aucune au iour que l'Eternel voſtre Dieu a parlé à vous en Horeb du milieu du feu. De peur que vous ne vous corrompiés, & ne faciés quelque image taillee, ou reſſemblance qui vous repreſante choſe quelconque, qui ſoit effigie de maſle ou de femelle: ou effigie d'aucune beſte &c. Mais ces bons ſeruiteurs ne ſe contentans de la volonté du maiſtre, penſerent auſſi que ce ſeroit le ſeruir trop mechaniquement & ſterilemẽt. Pour donc obuier a cette ſterilité, ils iugerent qu'il faloit baſtir d'autres Dieux, afin de rendre le ſeruice de Dieu plus viſible & majeſtueux. Sus, [f] diſent ils a Aaron,

c *Origene contr. eccleſ. lib. 4.*

d *Arnob. li. 2.*

e *Deut. 4. 15.*

fay nous des Dieux qui marchent deuant nous. Et la dessus ne furent point espargnees les baques d'or, qui estoient aux oreilles de leurs femmes, de leurs fils, & de leurs filles: Et faisans sacrifice deuant l'image de fonte, croyoient pourtant qu'ils
g Vers. 5. [g]celebroient la feste solemnelle à l'Eternel.

Or combien que ce peché soit inexcusable, Si est ce que celuy l'est encore plus de ceux qui apres l'exemple de la iustice de Dieu sur cette abomination, apres la publication de la loy, apres la defense de faire des images pour religion, si souuent reiteree, les multiplient nonobstant tous les iours, comme en despit de Dieu, & debattent contre sa pure & expresse parole pour les mettre en credit, & leur procurer vne veneration diuine. Car combien que les idolatres du peuple d'Israel eussent
h Exod. [h]ouy la publication de la loy de Dieu, toutesfois les tables n'en auoiét pas encore esté apportées par Moyse, & n'auoient pas eu beaucoup de temps pour la mediter & apprendre. Cette loy est si claire, que c'est merueille qu'il se trouue des gens qui par leur gloses veulent eschaper la condamnation de leur idolatrie. Voila pourquoy les plus aduisés craignans que le peuple y vist trop clairement, ont pensé qu'il valoit mieux l'abolir & racler du tout,
que

que de la proposer en public. Et ont eu cette preuoyance de supprimer cette expresse defense des images & ressemblances pour la religion, en imprimant les autres: de peur que les bonnes gens à l'ouuerture de leurs heures se trouuassent idolatres. Cette mutilation se peut voir en leurs [i] offices imprimés, & ne se peut nier sans vne impudéce trop gráde. Le Lecteur la pourra remarquer faicte par l'aduis d'vne Vniuersité és œuures de [k] Polydore Virgile. Car pour auoir mis en ordre les commandemens de Dieu en cette façon, *vnum Deum colito, Nullius animalis effigiem colito. Per Dei nomen haud frustra deierabis &c. c. Adore vn seul Dieu, N'adore l'effigie d'aucun animal. Tu ne iureras point le nom de Dieu en vain &c.* Les censeurs de [l] Louuain l'ont censuré, & raclent tout net celuy qu'il met le second en ordre, par lequel il est defendu d'adorer l'effigie d'aucun animal. Tous prests sans doute à le racler du corps de la Bible, s'ils ne sçauoient qu'il se trouue en trop grand nombre d'exemplaires. Ils l'y tolerent encore, mais ne l'en osans oster, ils ostent la Bible au vulgaire. En ce qu'ils apprennent au commun en rithme, sous le nom des commandemens de Dieu, il n'y a aussi aucune mention des images ou idoles: *Vn seul Dieu tu adoreras, & aymeras parfaictement, Dieu en*

i *Vide offic. Beat. Mar. virg. Ex decret. Concil. Trident. restitutum.*

k *lib. 5. c. 9. pag. 335.*

l *Index expurg. Belgic. censor. Edit. Plant. pag. 70.*

vain ne iureras &c. Et ne faut pas dire que le premier suffit pour bannir du cœur des hommes toute idolatrie, autrement il faudra que Dieu ait mis en sa loy quelque chose de superflu. Ains plustost il faut dire que preuoyant les sophisteries qu'on apporteroit pour oster du monde l'inuocation d'vn seul Dieu, il a, selon sa sage prouidence, voulu remarquer notamment cette espece d'idolatrie particuliere, afin que nous ne nous laissions point destourner de sa parole par les vaines speculations des hommes. Ce que le docteur Arias Montanus semble auoir bien remarqué, en son recueil des commandemens de la loy, tant negatifs qu'affirmatifs, entre lesquels [m] il exprime ceux ci fort clairement,

m *In lib. de gener & regener. Adã lib. 4. ca. 9.*

Signum cultus causa ne facito.

Simulachrum diuinum nullo pacto conflato.

Signa RELIGIOSA NVLLA EX MATERIA *facito.*

C'est à dire,

Tu ne te feras aucun signe pour le seruir ou adorer.

Tu ne feras en façon quelconque aucun simulacre diuin.

Tu ne feras des signes (ou images) religieux de matiere quelconque.

Maximes qui ne sont pas de mise chés les Iesuites, qui ont esté condamnees en Po-

lydore Virgile, qui n'auoit parlé si clairement & intelligiblement. Et certes elles contiennent vne interpretation si adroitte du texte de Moyse, qu'il ne se peut dire mieux. Car il est d'accord qu'il ne faut peindre Dieu VLLO PACTO, *En façon quelconque*, & par ce moyen fait esuanouir tous les subterfuges de ceux qui à present veulent maintenir les images metaphoriques de la Deité. D'ailleurs il nous fournit vne distinction solide des images defendues, & de celles qui peuuent estre permises. Car quand il trouue en Moyse qu'il ne se doit faire aucune image RELIGIEVS de matiere quelconque, il designe assez que Dieu en cette defense a eu esgard aux images qui se font pour induire les hommes à religion, & qu'il n'en veut aucunement permettre de tels, n'estans nullement dignes & capables obiects d'vne telle vertu. Hors la religion, les images modestes, qui ne contiennent rien contraire aux bonnes mœurs, & representent quelques histoires honnestes, peuuent estre librement permises, afin que l'homme iouisse de quelque plaisir en l'effect de cet art, sans offenser son Dieu.

Mais il n'en est pas ainsi des images faits par religion & esleuez pour estre adorez, qui ont tant causé de mal & de diuision au monde, & qui sont maintenant

accusez & conuaincuz d'estre instrumens maudits de la plus execrable idolatrie qui fut oncques. Qui sont esleuez, quoy qu'on en die, comme autant de Dieux, voire, ô horreur! qui sont esleuez par dessus Dieu. On trouuera ce dire estrange, mais helas! il n'est que trop vray. Car ne sont ils pas clairement & ouuertement preferez à la parole de Dieu preschee & escrite? En la conspiration faite sous Irene à Nicee *vn venerable Iean, prestre & vicaire de l'Orient se contente de dire que les images a son aduis*[n] *equiualent cum Sanctis Euangeliis, valent autant que les Euangiles.* Mais quand à present entre les Papistes, on compare l'vtilité de l'vn auec celle de l'autre, certes l'ouye de la parole de Dieu, ne leur est poinct de tel proffit & efficace comme la veue des images. Ainsi [o] Richeome s'esgaye sur le discours des proprietez de nos sens naturels: & d'autant qu'outre le dire du Poete, l'experience nous monstre que le sens de la veue est plus subtil que celuy de l'ouye, il peut auoir gagné sa cause, & celle des Payens par consequent, *qui ont craint* (comme dit [p] Lactance) *que la religion fust vaine si on n'y voyoit rien de ce qu'on adore.* Et certes si nous pouuions des a present iouir de la vision des choses diuines, il n'y a point de doute que nous n'en eussions vne plus claire cognoissance. Mais puis qu'il a pleu

n *Act.* 4. *pag.* 515.

o Des *imag. chap.* 16.

p *li.* 2. *ca.* 2.

a Dieu que ce bien fust differé iusques à nostre depart, il faut que nous adioustions plus de foy à l'Apostre disant [q] *que la foy vient de l'ouie, & l'ouie de la parole de Dieu;* Et au Prophete qui nous dit *que la loy de Dieu* [r] *donne sapience aux petis,* qu'au Iesuite qui au grand mespris du moyen ordonné & choisi de Dieu pour les sçauans & ignorans, petits & grands, nous veut exalter par dessus, vn dangereux moyen, vn enseigne mensonge, pour precipiter les idiots en vn abysme d'ignorance & impieté. Ie ne trouue pas estrange cette odieuse comparaison en vn homme de cette qualité. Mais ie confesse que i'ay esté fort estonné ayant trouué quelque chose de semblable es commentaires de Monsieur de Candale [t] sur le Pimandre de Mercure Trismegiste: sur tout apres l'auoir veu parler de cette matiere auec grande timidité, *Les images, dit il, ont esté* TOLEREES *en l'Eglise de Dieu, pour seruir d'escriture, enseignement & souuenance, à ceux qui les prendront pour images & representations des choses sainctes.* Mais ie ne sçay s'il doit estre TOLERÉ, quand il adiouste, que bien receuës & entenduës selon la verité de leur estat, elles font fruict en plus de personnes que les liures. Car la raison qu'il allegue est friuole, à sçauoir que plusieurs personnes ne sçauent pas lire. Et vaut autant contre les images com-

q Rom. 10. 17.

r *Psal.* 16.

s *Habac.* 2. 18.

t *Sur le cha.* 16. *sect.* 14.

me contre l'Escriture, veu que ceux qui ne sçauent lire peuuent aussi tost escouter ceux qui lisent, ou preschent ce qui est escrit, comme celuy qui leur exposera les significations de l'image, qui a besoin d'vn truchement pour declarer ce qu'elle represente. [u] Le Concile de Sens sous Anthoine du Prat a touché cette mesme vtilité pretẽdue, disant que *celuy qui regarde attẽtiuemẽt vne image se propose en vn clin d'œil plus de choses, qu'il n'en pourroit comprendre par vn long labeur employé a la lecture des liures.* [4] Deuant eux au 2. Concile de Nicee, le Legat du siege Apostolic auoit cõclu des raisons alleguees par ceux qui auoient parlé les premiers, *Ergo imago maior est quam oratio, Donc l'image est plus que la parole ou discours.* [5] Et vn autre Euesque se seruant du dire de S. Paul. *Tout ce qui est escrit, est escrit pour nostre doctrine, Doncques les images sacrees aussi & les peintures sont esleuees & peintes pour nostre endoctrinement, Zele & patron.* Mais tout cela s'appelle vouloir conuertir les hommes en images & les images en Docteurs; ce qui ne se pourra pas obtenir de ceux qui preferent la voix de Dieu aux lineamens des peintres, qui souuent vsent du priuilege qui leur est commun auec les Poetes, & duquel les Chrestiens se doiuẽt du tout garder, pour dire tousiours auec verité & har-

u Conc. Senon. cap. 14.

4 Conc. Nicen. Act. 4.

5 Conc. Nicen. Act. 4.

dieſſe ce que diſent les fidelles au liure de la Sapience [x] *L'inuention malicieuſe des hommes ne nous a point trompés, ni le labeur inutile des peintres, l'image qui eſt tachee de diuerſes couleurs, dont le regard engendre conuoitiſe aux fols, leſquels conuoitent la forme ſans eſprit, d'vne image morte.* Telles ſont celles qu'on nous veut faire adorer, Car [y] Richeome n'en doit pas eſtre creu, diſant que toute image qui repreſente au vif quelque choſe qui a eſtre, n'eſt pas image morte, mais viue, Et ainſi il y aura infinies images des Payens qui auront eſté images viues, car elles n'ont pas toutes repreſenté des Chimeres, Centaures, Tragelaphes & autres ſemblables phantaſies. Mais que ne dira vn homme qui fait plus eſtat des images, non ſeulement que de la parole de Dieu preſchee, mais que des Sacremẽs meſme inſtitués de Dieu: *S'il y a* dit il, *place aux temples pour les Sacremens, parce qu'ils ſont ſignes des choſes ſacrees, il y en doit auoir pour les images, eſtans icelles ſignes de Dieu & des Saincts qui ſont plus que choſes ſacrees*, Quelle gliſſade de plume! pour vſer de ces mots: Mais de plus, quel horrible blaſpheme! pour appeler la choſe par ſon nom. Et ou eſt, Richeome, l'inſtitution de Dieu en vos images, pour faire contrequarre aux Sacremens? Et ou eſt voſtre eſprit, quand vous dites que

x Sapient. 15.4.

y Des imag. chap. 13.

les Saincts sõt plus que les choses sacrees, representees aux Sacremens. Car ne sçaués vous pas que Christ tient le premier rang en ces choses sacrees : En la compagnie duquel tous les biens spirituels se rencontrent, hors la compagnie duquel nous ne pouuons auoir aucun bien salutaire. Donc a vous, Iesuites, les Saincts seront plus que Christ, Les images des Saincts plus que les Sacremens du corps & du sang de Christ.

Et où vous a poussé le zele de vos idoles, quand vous dites *que vos images represententent Dieu viuement* ? Vous deuez sçauoir que la peinture qui represente la chose viuement, est celle qui est tiree au naturel, & en sa naifue semblance : ce que [z] vous confessez ailleurs n'estre pas loisible de faire pour le regard de Dieu, d'autant que ce seroit feindre, & non peindre, tirer vne idole de mensonge, & non vne image de verité. Certes en quelque façon qu'on s'efforce de le peindre, c'est tousiours vne vanité, vne transgression du commandement de Dieu, vn exercice blasphematoire, vne impieté du tout nouuelle en la Chrestienté. Car a quelque extremité que les Peres du Conciliabule de Nicee se soient laissés transporter, si ont ils esté tout court arrestez sur ce point, par vn reste de respect de la loy de Dieu : Et n'ont pas

z Richeom. chap. 5.

pensé estre couuers valablement par les excuses qu'on apporte a present, pour la defense de ceux qui figurent Dieu à la façon d'vn vieillard, ou autre semblable. Car ils portoient encore possible quelque respect à celuy qui auoit si expressement defendu qu'on luy fist similitude quelconque, voire iusques à particulariser contre toutes cauillations, [a] *les figures de masle ou femelle, d'aucun animal qui soit en terre, d'aucun oiseau volant en l'air, d'aucun reptile rempant sur terre, d'aucun poisson nageant en l'eau.* Chose si claire qu'au milieu de l'aueuglement de ce nombre d'idolatres, encore ont ils aduoué que Dieu ne se peut peindre, approuuans l'epistre de [b] Germain, patriarche de Constantinople, en laquelle il condamne tous images faits pour representer l'inuisible Deïté, permettant seulement ceux de Iesus Christ, d'autant qu'il est manifesté en chair, & ceux des Saincts hommes de Dieu, qui estans de nature finie, ne rejettent pas toute peinture & representation. Or en parlent ils si absolument qu'ils donnent suffisamment a cognoistre que leur subtilité n'auoit encore penetré iusques à la distinction des nouueaux Papistes à sçauoir, *Combien qu'on ne puisse exprimer une propre parfaite & immediate similitude de la nature diuine, toutefois on en peut faire sans impieté, vne imparfaite, me-*

a *Deut.* 4. 15.

b *Concil. Nicen.* 2. *Act.* 6. & 7.

diate & metaphorique, comme quand on le represente en forme humaine, qui est une image de Dieu fort imparfaicte obscure & dissemblable.[c] Le principal fondement de cette entreprinse de peindre Dieu sont les apparitions par lesquelles sous le vieil Testament Dieu a quelquefois donné tesmoignage de sa presence, par quelque figure corporelle, dont ils inferent, qu'il n'est pas maintenant illicite de le representer imparfaictement, par les mesmes figures. Consequence que les enfans pourront redarguer, qui sçauront, que ce qui est libre & licite à Dieu en telles choses, ne doit pas estre entrepris par les hommes, sur tout où il y a vne manifeste defense, qui ne peut souffrir exception : qui verront que ces figures auoient vn tesmoignage de la presence & assistance particuliere de Dieu, qui mesme par paroles expresses se faisoit entendre & cognoistre, Ce qu'on ne peut dire des figures faites de main d'homme: qui en fin respondront qu'apres cet vsage de la particuliere manifestation de Dieu, telles figures ne demeuroient point exposees en veuë, ains se retiroient de la presence des hommes, & par consequent ne pouuoient donner d'occasion à l'idolatrie, cōme les images permanentes. Adiousteront encore pour quatrieme dissimilitude que telles figures n'ont esté presentees qu'a

c *Bellar. de Eccl triūph. l.2.cap.8.*

quelques particuliers forts & biẽ instruits, comme ont esté les Prophetes & Patriarches, esquels il n'y auoit pas si grand danger d'erreur, non aux idiots, ou à la commune populace, à laquelle il est dit, [d] *Vous n'auez veu ressemblance aucune au iour que l'Eternel vostre Dieu a parlé à vous*. Or les images de la Trinité sont exposez aux yeux de tous en la Papauté, voire sont faits principalement pour le commun peuple, plustost que pour les doctes, selon la propre confession des aduersaires. Cela voyans les plus consciencieux Papistes qui ont precedé, comme [e] Abulensis, [f] Durand, [g] Peresius & autres, ils ont du tout condamné les images de Dieu faits de main d'hõme. En quoy les auoit deuancez Damascene, qui dit clairement, [h] *qu'on ne peut figurer Dieu qu'auec vne extreme folie & impieté: Car qui pourroit*, dit il, *peindre vne ressemblance de celuy qui est inuisible, sans corps, sans circonscription & sans figure? Et de la est venu que l'vsage des images n'auoit point de lieu sous le vieil Testament*. [i] Iosse Clicthouée y adiouste son commentaire, qui n'a besoin en ce fait d'autre commentaire. *D'autant*, dit il, *que deuant l'incarnation, la diuinité ne s'estoit point faicte visible, ni en quelque sens perceptible par l'vnion d'vne chose corporelle, elle ne deuoit, ni ne pouuoit bien estre figuree. Et pourtant sous le vieil Testa-*

d *Deut.* 4. 15.

e *in cap.* 4. *Deut.*

f *In tert. sent. dist.* 9. *quæst.* 2.

g *De trad. part.* 3. *t. act de imag.*

h *Orth. fid. lib.* 4. *c.* 17.

i *Iodoc. Clict. ibid.*

ment l'vsage des images n'estoit point accoustumé, ce qui est tresclair par le chap. 4. du Deuteronome. Et peu apres: *Il s'ensuit que c'est vne extreme impieté de figurer la diuinité deuant qu'elle se soit manifestee a nous en forme sensible. Ce qui n'est point aduenu durant tout le cours du vieil Testament.* Et apres encore, *Quand le Fils de Dieu a eu pris forme humaine, & a esté veu en terre, alors la diuinité estãt comme couuerte d'vn corps materiel, a peu estre en quelque façon figuree, car Dieu a esté veu en terre d'vne autre façon depuis l'vnion de nostre nature, qu'il n'auoit esté au temps des Patriarches.* Toutes ces raisons en viennẽt la, que les apparitions faites aux Peres sous l'ancienne loy, ne les ont peu, ni deu dispenser de peindre Dieu: Mais puis que Dieu est a present manifesté en chair, on le peut peindre en cette forme, en laquelle il a esté veu au monde. Ce qui ne se peut faire qu'en la personne du fils, & par consequent sont condamnees les peintures de la Trinité. [k] Bonaduenture à l'obiection du lieu de Damascene fait la mesme response, à sçauoir *qu'au temps des Peres deuant la venue de Iesus Christ, il estoit defendu de faire aucun image, puis que le fils de Dieu n'auoit encore pris nostre chair, veu qu'alors Dieu estant du tout esprit ne pouuoit estre figuré. Et pour cette cause c'eust esté vn erreur & impieté de le faire.* Or cependant deuant la

k 1. Sent. dist. 9. quæst. 2.

venue de Christ, toutes les apparitions desquelles les peintres de Dieu le pere se veulent preualoir, estoient aduenues.

Mais tous ces bonnes gens craignent où il ne faut point craindre, faute d'entẽdre ce que les Iesuites auec quelques autres ont depuis facilement rẽcontré. *Il est licite*[l] dit Bellarmin, *de peindre les Anges qui sont sans corps, pourquoy donc ne sera il licite de peindre Dieu qui est sans corps? l'Escriture attribue à Dieu des membres d'hommes, pourquoy donc ne pourra il estre ainsi representé? L'homme est la vraye image de Dieu, Puis donc qu'on peint l'homme, pourquoy ne peindra on Dieu?* voire, [m] dit il ailleurs, *Dieu est le premier auteur des images naturelles & artificielles. Car il a engendré son fils a son image, & fait l'homme à son image*. Et ie vous prie qu'est ce ci? vne sotte distinction, & quelques vaines ratiocinations, sont elles capables de renuerser vn expres commandement de Dieu, sinon enuers ceux, [n] *qui sont deuenus vains en leurs discours, & desquels le cœur destitué d'intelligence a esté rempli de tenebres, qui se disans estre sages, sont deuenus fols, & ont changé la gloire de Dieu incorruptible, à la ressemblance & image de l'homme corruptible, & des oiseaux, & des bestes a quatre pieds, & des reptiles?* Tels argumens n'ont point besoin de refutation enuers le moindre Chrestien, voire le moindre homme raisonnable: Et

l *De eccles. triumph. lib.* 2 c. 8.

m *De imag. sanct. li.* 2. c. 7.

n Rom. 1. 21 23.

l'auteur mesme mõstre ne si fier pas beaucoup, quand [o] il dit *qu'il n'est pas si certain en l'Eglise s'il faut faire des images de Dieu, ou de la Trinité, comme ceux de Christ & des Saincts, que l'vn est de la foy, l'autre consiste en* OPINION. Et certes il ne pouuoit mieux dire pour le dernier; Car l'opinion selon [p] Aristote mesme, *est infirme, & des choses qui peuuent estre autrement*, Et selon la definition [q] de Lipsius, *vn iugement futile & trompeur des choses diuines & humaines.* Et par ainsi ce n'est qu'vne opiniastreté fraudulente, qui induit ces docteurs a debattre tant d'vne chose, de laquelle ils sont contraincts en fin de confesser l'incertitude, attendu mesme que quelque bon sens qu'ils cherchent pour leur defense, ils ne peuuent dissimuler que telles licences de peindre, n'ayent donné occasion de scãdale: laquelle sera plustost ostee en defẽdant absolument d'en faire du tout, pour le regard de Dieu, qu'en prescriuant des reigles aux peintres, lesquelles ne sont suffisantes, ni excusables, & encore ne serõt elles tousiours gardees. [r] Bellarmin adnoue *que certainement les peintres de la Papauté ont donné occasion aux Antitrinitaires de Transsyluanie de blaspheme par le moyen de certaines images mõstrueuses qu'ils ont recueillies de plusieurs lieux, & exposees en veue en derrision de la Saincte Trinité.* Et a la mien-

o De Imag. l.2.cap.8.

p In li. post. Anal. cap. 26. contex. 196.

q lib.1.ca.4. de const.

r De Imag. l.2.cap.8.

ne volonté que luy & ses compagnons, voulussent oster l'occasion de blasphemer, non seulement a ceux la, mais aussi aux Iuifs & Mahumetistes, lesquels ont en horreur le nom Chrestien, à cause de cette multiplicité d'idoles qu'ils voyent esleuée parmi ceux qui couurent leur abomination du sacré nom du Sauueur?

Et certes les consequences de ce grand Iesuite, repertoire des rapsodies de Richeome, sont en danger d'estre sifflees entre tous ceux qui portent plus d'esprit en la teste qu'aux tallons. Et ne faut point douter que telle façon d'argumenter ne donne aux infidelles de grands preiugés contre ce qui reste entre les Papistes de doctrine veritable. Car que pourront ils dire à cette consequence: *On peut peindre les Anges qui n'ont point de corps, Pourquoy donc ne peindra on Dieu qui est sans corps?* Pourquoy? comme s'il y auoit quelque proportion du fini à l'infini: comme si tout ce qui se dit de l'vn se pouuoit dire de l'autre. Surquoy est a remarquer la contradiction de Bellarmin, & du second Concile de Nicee, receu par luy pour fondement de l'adoration des images: Car voici les mots dudit Concile, *Dieu seul est incorporel & ne peut estre figuré, Mais les creatures intelligibles ne sont point du tout incorporelles, & peuuent estre imitees par la peinture.* Act. 4. serm. Ex Ioan. Thess.

Parquoy elles sont aussi en lieu & ont circonference. Car combien qu'elles ne soient pas corporelles comme nous, comme n'estant composees des quatre elements, de cette matiere grossiere, toutefois nul ne doit dire les Anges, les Dæmons, ou les ames incorporelles : Car on les a veuz plusieurs fois en leurs propres corps, mais ceux ausquels Dieu a ouuert les yeux. Nous auons donc coustume de les peindre & adorer, non comme Dieu, mais comme creatures intelligibles ou ministres de Dieu, non toutefois comme incorporels : Nous disons qu'ils ont des corps agiles aerez ou ignees &c. Iusques là le Concile. Ie di le Concile, Car quoy que cela soit extraict du sermon de Iean Euesque de Thessalonique, toute la compagnie y ayant souscrit, l'a adouué pour sien. *Ce Pere*, dit Tharasius, *monstre qu'il faut aussi peindre les Anges, d'autant qu'ils sont circonscripts, & ainsi apparoissent aux hommes, La Saincte Synode dit, il est ainsi.* Or s'il est ainsi, comment donc Bellarmin dit il que les Anges sont incorporels ? Car si son dire est vray, ils ne peuuent estre peints selon ce Concile. Ce que ie dy, non pour approuuer ce qui est là determiné touchãt la circonscription des creatures intelligibles, *Opinion de Platon*, dit le [t] Iesuite Thyræus *de pieça bannie des esprits Chrestiens, à sçauoir (comme S. Augustin recite au 8. de la Cité de Dieu chap. 14. 15. 16.) que les Damons*

t *De locis infestis part. 3. cap. 57.*

Dæmons sont animaux de genre, passifs en ame, raisonnables en entendement, aerez de corps, eternels de temps. On n'escoute plus en la Chrestienté Tertulian au liure de la chair de Christ, Origene au 2. liure Peri archon ch. 2. 3. & tous ceux qui ensuiuãs leur doctrine ou celle de Platõ ont attribué aux esprits substance corporelle. Ces Anciens Philosophes sont damnez, qui ont voulu que les ames soient feux consistans en atomes rondes & Diogene qui les faisoit aerez &c. [u] Ambroise Catharin met aussi cette proposition entre les erreurs de Caietan. Il faut donc confesser qu'vn erreur attire l'autre. Car Tharasius, & les autres Peres, empeschez à prouuer l'idolatrie, se seruoiẽt de tout ce qu'ils trouuoient, sans discretion, & mettoient toute pierre en œuure. Cependant si les Papistes les desaduouent en cette creance, pourquoy nous veulent ils contraindre de reigler nostre foy selon leur decision en l'autre poinct, qui n'est pas moins contraire à la parole de Dieu, & a toute raison? Toutefois il resulte tousiours, mesme de cet erreur, qu'ils ont condamné les peintures de Dieu incorporel & inuisible.

u *In indice errorum Caietani.*

A quoy le Comte de Carpy ne veut pas souscrire, aymant mieux prendre en main la cause des Payens, que d'acquiescer au commandement de Dieu: [x] *En cela*, dit il, *ne doiuent ils point estre tenuz pour idola-*

x *Albert. Pius de cul- tu imag. l. 8.*

tres qu'ils ont figuré la diuinité qu'ils auoient conceue en l'entendement, par simulacres : attendu que cela ne leur estoit defendu par aucune loy, non pas mesme par la loy de nature : qu'elle ne defend point de representer Dieu par choses sensibles, mais plustost qu'on en peut recueillir le contraire : Que la loy escrite, qui le defend, n'a astreinct que le peuple d'Israel : Qu'il est vray semblable & conuenable de croire que les Patriarches deuant la loy, pour conseruer la memoire des visions esquelles Dieu s'estoit apparu a eux, se sont conseruez quelques images ressemblans à ce qu'ils auoient veu. A quoy pourtant, nous ne voyons aucune vray semblance, aussi peu qu'en ce qu'il estime que la loy escrite n'a lié que les Iuifs : Ce qui est reprouué par [o] Bellarmin refutant l'opinion semblable de Catharin, ou il confesse que ce commandement est naturel, & qu'il doit estre obserué en ce temps particulierement : conuaincu par la raison & l'autorité des Peres.

o Bellar. de Imag sanct. cap. 7.

Quant aux autres representations des choses finies & sensibles, hors des temples, hors le danger d'idolatrie, superstition & scandale, pour l'vsage historique, ou pour l'ornement, i'ay dit que nous n'en debattons pas, mais nous disputons contre ce qui passe ceste restriction, & ne se tient pas es limites de la parole de Dieu. Contre laquelle Bellarmin combat, quand il veut

faire les peintures ou images des Saincts ˣ *signes vtiles* DIVINEMENT INSTITVEZ, *dignes de la veneration, tant des libres, comme des serfs, comme il est manifeste par S. Augustin liure 2. de la doctrine Chrestienne chap. 25. ou il dit que les peintures & statues appartiennent aux superflues institutions des hommes, excepté celles qui sont proposees pour bien, en temps & lieu, par celuy qui a autorité, & que telles sont pour certain les images des Saincts*. Car i'appelle icy tout lecteur iudicieux, pour voir en S. Augustin qu'il n'y est parlé vn mot en tout ce chapitre des signes instituez de Dieu, mais seulement des institutions des hommes, lesquelles il fait partie superfluës, partie commodes. Entre les superflues il met les mines & gestes des basteleurs, les peintures & statuës, & autres telles choses, *sinon quand il importe quoy, pour quelle cause, ou, quand, & par l'autorité de qui se fait telle chose*, lesquelles paroles le Iesuite a corrompues pour les accommoder a son sens. Mais il n'est parlé la tant soit peu des images establies ou instituees pour causes religieuses, desquelles choses S. Augustin n'auoit pas entrepris de traicter. Auec pareille fraude veut il tirer le mesme S. Augustin en son erreur *pource qu'au 10. liure chap. 34. de ses confessions, il reprend les peintres & semblables ouuriers, de ce qu'ils passoient par dessus*

x *De imag. Sanct. lib. 2. cap. 12.*

l'vsage necessaire & moderé, & la significa-tion pieuse &c. Ou, dit il, *il admet quelques peintures necessaires, & quelques vnes mesmes qui ont vne signification pieuse, & par conse-quent sont venerables.* Mais certes il y a de l'infidelité trop cognue : Car ce Pere met au rang de ces choses, non seulement les peintures & diuerses fictions, mais aussi les habillemens, les chaussures, les vases, & autres telles œuures, & ce en mesme lieu, leur attribuant la mesme chose. Et adioustant (ce que ce Sophiste a obmiz) que tels ouuriers ont fait adonner les hom-mes aux allechemens de leurs yeux, pour suiure au dehors ce qu'ils font, & laisser au dedans celuy qui les a faits : Chose trop practiquee au milieu de ceux qui entre-prennent maintenant la defense de cette miserable cause.

Ie sçay bien qu'on veut ietter de la pous-siere aux yeux, en obiectant le Iudaisme à ceux qui touchent cette corde : Mais ia-mais homme Chrestien n'aura crainte de Iudaizer en cette façon : Et la defense fai-te en ce point aux Iuifs n'est point plus particuliere a leur nation, que les autres commandemens de la loy morale. Telle-ment qu'il ne faut point ouir ici Richeo-me, disant apres les autres [y] *que les images ont esté defendues aux Iuifs, à cause qu'ils e-stoient enclins a idolatrie, & pour mesme fin*

[y] Des Imag. chap. 6.

plusieurs grands mysteres ne leur estoient reuelez, comme la Trinité & semblables. Comparaison de laquelle ie ne veux exaggerer le blaspheme, que i'ayme mieux estre recognu & detesté par tout homme de bien à la premiere ouïe: sur tout quand il en lira la continuation que voici : *Mais il n'en est pas ainsi des Chrestiens, qui ne sont pas en ce peril, non plus qu'ils ne sont pas en peril d'idolatrer a cause du mesme mystere de la Trinité qui leur est reuelé, & les autres articles de nostre foy que nous croyons sans encourir danger d'idolatrie: Et partant puis que sans danger & auec merite, nous croyons la Trinité, a mesme condition pouuons nous tenir l'image de Dieu & de ses Saincts.* Certes si eusse-ie pensé que ces deux choses estoient bien eslongnees de condition, Et n'eusse pas creu qu'il se fust trouué homme qui eust mis la saincte Trinité, & les images sous mesme certitude de foy.

Toutefois ie me retracte, car pourquoy non, puis qu'ils enueloppent l'vn & l'autre en mesme adoration de religion ? C'est icy le poinct principal pour lequel ils insistent auec d'estranges propositions, & nous contre, auec la simplicité de la verité, ennemie de toute idolatrie. Mais des l'entree i'en voy qui se couurent d'vn sac mouillé, distinguans l'idole d'auec l'image, & pensans se parer cõtre tous les coups

de la parole de Dieu, par cette legere cauillation : bien legere puis qu'elle n'a meſme point de poids enuers vne bonne partie de ceux qui d'ailleurs defendent meſme cauſe. Le [z] Cenſeur de Louuain Molanus ne trouue point de mal en ce que Hadrian Iunius prend pour vne meſme choſe, *Statue, ſculptile, image, ſimulacre, & idole* : Aduertit toutefois que l'vſage de l'Eſcriture & de l'Egliſe prend en mauuaiſe part quelques vns de ces noms. Son aduertiſſement ſeroit encore meilleur s'il diſoit que l'Eſcriture n'en prend aucun de ceux la en bonne part, ou il eſt mention de leur deferer quelque culte ou ſeruice religieux. Et hors cela pourueu qu'il ne ſoit point queſtion de ſtatuës, ſimulacres ou images de Dieu, qu'on ne peut peindre ſans le deſhonorer, ou de quelques ſales repreſentations qu'on ne doit permettre ni regarder, le nom & la choſe ſont indifferentes. Bien confeſſeray-ie que ſelon l'vſage de l'Eſcriture Saincte & de l'Egliſe, ce mot *idole* eſt generalement attribué a toute creature ou imagination feinte, a laquelle les hommes rendent, ou tout, ou portion du ſeruice deu au ſeul Dieu : Et en ce ſens ne ſe peut prendre qu'en mauuaiſe part. Et de la vient que le [a] ſeptieſme Synode anathematiſe l'idolatrie de Neſtorius, qui adoroit vn homme, a ſçauoir le fils de Ma-

[z] *Molan. ad Nomen. Iunii pag.* 220.

[a] *Act. 7. in Epiſt. Syn ad Conſtant. & Iren.*

rie, qu'il ne croyoit pas estre le fils de Dieu. Et [b] Bellarmin mesme l'vn des arcboutans de la distinction susdite, attribue à Alexandre Seuere d'auoir adoré les images de Christ, & Abraham auec ses autres idoles. Ou auec ce Concile il semble confesser ce que nous disons, qu'en cette dispute nous deuons tenir pour idole tout cẽ a quoy nous deferons l'honneur diuin & qui n'est point Dieu de nature. Et quand S. Augustin dit [c] Les Payens adorent les choses qui ont estre, mais qui ne doiuẽt estre adorees pour Dieux. Il monstre la futilité de ceux qui ne veulẽt qu'on tienne pour idoles sinon les images des choses qui n'ont point estre ou subsistãce. [d] Durand Euesque de Mende ne fait point difficulté de dire que *l'vsage immoderé des idoles est reprouué, mais l'vsage moderé approuué.* Car il ayme mieux approuuer quelques idoles, qu'en les reprouuant toutes, mettre celles de la Papauté en danger de perdre leur credit. Le Cardinal [e] Caietan tient aussi pour vne mesme chose idole & image, qu'il veut estre seulement defendues de Dieu, entãt que celuy qui les feroit les tiendroit pour Dieu. Enquoy il desplaist à Bellarmin qui luy [f] apprend a mieux parler. Mais il en deuoit conuenir auparauant auec Gregoire de Valence, & prier Albert Hungerus

b *De eccl. triumph. li. 2. cap. 11.*

c *Cõt. Faust. Manich. lib. 20. cap. 3.*

d *Rational. l. 1. cap. 3.*

e *in cap. 20. Exod.*

f *De imag. lib. 2. cap. 7.*

leur cõmun approbateur, qu'il moyenast vn accord entr'eux. Car ce grand Iesuite d'Ingolstad ne s'amuse point à distinguer l'image, d'auec l'idole ou Simulacre, Mais prenant le tout pour vne mesme chose, il cherche d'autres moyens de defense, & pose qu'il y a quelque IDOLATRIE LICITE par les Escritures. Afin qu'on n'estime qu'on luy preste quelque chose en cela : Ie suis content de coucher son texte qui contient la preuue & fondemẽt de ce Paradoxe[g]: *Il n'est point certes absurde de penser*, dit il, *que S. Pierre ait insinué qu'il y a quelque culte ou seruice des* SIMVLACRES (*c'est à dire des images sacrees*) *qui est bon & licite, quand il a voulu nommément destourner les fidelles des seruices illicites des idoles. Car qu'estoit il besoin de determiner ainsi precisement le seruice illicite des Simulacres, s'il eust estimé qu'il n'y auoit point du tout de seruice de Simulacres licite? Certes quand nous oyons parler du meurtre iniuste d'vn homme, nous entendons que quelqu'vn peut estre quelque fois tué à bon droict.* Sainct Pierre en ce lieu exhorte les fidelles de se destourner entre autres choses des abominables idolatries (ἀθεμίτοις εἰδωλολατρείαις) Et pourquoy ie vous prie? Afin, selon maistre Gregoire, de leur apprendre vne saincte & licite idolatrie. Et cela se dit sans aucune absurdité à son aduiz. Sur-

g *Gregor. de Valent. l. 2. Apol. de Idol. cap. 7. pag 718.*

quoy ie vous prie penser, si doresnauant il y aura rien d'absurde à telles gens. Par mesme consequence celuy qui lira en [h] Catulle, celle qui s'est abandonnee à l'impur adultere, inferera qu'il y a quelque adultere pur. Et celuy qui verra [i] Ciceron obiecter, [*nefaria stupra,*] *les paillardises abominables* à Catilina, s'imaginera qu'il y a des paillardises licites & non abominables. Et pour ne sortir de l'Escriture, quād il lira en S. [k] Iude *les pecheurs meschans*, il croira qu'il y a de bons pecheurs. Mais cetuy la n'y sera pas trompé, qui sçaura que l'epithete adiousté a quelque chose ne sert pas tousiours de distinction, mais bien souuent d'amplification: Comme particulierement en ce lieu de S. Pierre, d'autant qu'entre tous pechez l'idolatrie est le plus grand & le plus abominable. Genebrard [l] aussi sans auoir esgard à ce que l'interprete authentique de l'Eglise Romaine tourne le mot *Teraphim* par idole ou Simulacre: Et les Septante semblablement deuant luy, prend bien la hardiesse de dire que Dauid en a eu en sa maison, & les a gardez [*tanquam lares & penates*] c. *comme Dieux tutelaires & domestiques.* termes & façons payennes, que cet impudent ose attribuer a vn tel prophete de Dieu.

h *Eleg. in com. Berenices.*

i *Orat. 2. in Catil.*

k *Iud. vers. 15.*

l *In Psal. 75.*

Or comme ils ne s'accordent en la signification des mots, aussi ne sont ils en la de-

termination du seruice qui leur doit (selon leur doctrine) estre rendu. Et monstrent par leur grand discord, que ceux qui veulent estre sages pardessus ce qui est escrit en ce qui concerne la religion, ne peuuent apporter rien de solide. L'assemblee des Euesques superstitieux côuoquez à Nicee sous le nom de Concile, oubliant son deuoir enuers Dieu, pour s'accommoder aux idolatres appetits d'vne cruelle féme, definit hardiment [m] *qu'il faut adorer parfaitement les images, les receuoir, embrasser & honorer, comme arrhes de nostre salut.* Et si nous en croyons les liures de Charlemagne composez du temps du Concile de Francfort, & duquel [n] Bellarmin confesse qu'ils contiennent les actes. En ce Concile sous Irene, fut prononcé anatheme contre tous ceux qui ne voudroient adorer les images, comme on adore la Saincte Trinité. Ie sçay bien que la dessus on accuse ce liure de mensonge, & d'auoir imposé au Concile de Francfort. Et de faict les actes publiez de nostre temps font dire tout le contraire à Constance, Euesque de Cypre, auquel ce propos est attribué par le liure susdict. Mais combien qu'ils n'ayent pas accordé cela de tous les images, toutesfois on y a receu cette maxime generale, prononcee par [o] Iean lieutenant des Euesques d'Orient. *L'adoration de l'image & cel-*

m *Conc. Nicen. 2. Act. 2. pag. 486. Tom. 2.*

n *De Conc. autor. lib. 2. cap. 8.*

o *Act. 4.*

le de la chose representée par l'image ne sont point deux adorations, mais vne seule. Or cela posé il s'ensuit necessairement que l'image de Dieu le pere est adoree d'adoration diuine, qu'ils appellent de latrie, & pareillement celle du Fils & du S. Esprit. Si bien qu'au regard de telles images, il n'y aura point de mensonge de dire, que ce Concile a voulu qu'elles soient adorees, comme la Saincte Trinité. Et c'est ce qui fait aigrir [p] Panigarole contre Caluin, auquel il attribue vne ridicule ignorance, pour auoir dit que les Papistes confessent qu'ils rendent a leurs images le seruice de Dulie, mais nient qu'ils leur communiquent celuy de Latrie. *Qui est*, dit il, *le Theologien tant ieune, & non expert qui eust dit vne telle Extrauagante? Si vous auez souuenance, auditeurs, de la distinction de Dulie & de Latrie c'est celle que nos Scholastiques alleguent tiree des Peres tresanciens: mais à quel propos voulez vous qu'ils l'ameinent en l'adoration des images, puis qu'ils ne font qu'vne adoration de l'image & du representé par l'image? Vous ne trouuerez iamais cette distinction entre l'image & la chose representee par l'image. L'adoration prend la qualité de l'obiect final: Si par le moyen de l'image j'adore Dieu, c'est vne seule adoration de Latrie. Et si par le moyen de l'image, i'adore le Sainct, c'est vne seule adoration de Dulie, mais il ne trouuerra iamais que celle de l'image soit Dulie, & celle de l'i-*

p *Panig. lec. 14. 3. Part.*

maginé ou representé, latrie, pource que ce n'est qu'vne. La dessus le moyne s'escrie, *ô chose ridicule*! & suiuant son ordinaire, desgorge ses iniures. Or deuant qu'en venir la, il deuoit diligemment considerer, si la doctrine qu'il propose est generale & receuë d'vn commun consentement par tous les docteurs de l'Eglise Romaine, & il eust trouué entr'eux tant de diuerses opinions sur ce fait, qu'il eust en fin cognu, que quand mesme Caluin, en la recherche de leur intention, n'auroit pas bien rencontré, il seroit excusable deuant tous iuges equitables, puis que c'est chose en laquelle leurs docteurs mesme ne s'entendent pas les vns les autres. Bellarmin recognoist en ce poinct trois opinions discordantes : la premiere est de ceux qui ne veulent pas que les images soient adorees, mais seulement qu'on adore deuant l'image, l'exemplaire representé. Entre lesquels il met Alexandre le Scholastique, Durand & Alphonse de Castres, ausquels i'adiousteray le Iesuite Edmond Auger, [q] *Nous adorons, dit il, ou le vray Dieu & Iesus Christ, ou reuerons & honorons le Sainct, & desia glorifié personnage, deuant l'image proposee selon son rang & dignité*. Et tel est certes le commun subterfuge de la plus grand part de ceux qui practiquent le seruice des images. Encore que les plus subtils passent

q Catech. li. 2. lec. 3.

outre: *Je n'adore point l'image* (dit [r] Clingius) *parce qu'elle est image, Mais i'adore Christ deuant l'image du crucifix.* Et femblent fondez fur ces deux vers recitez par [f] Sabellique

[r] *loc.com.li. 4. cap.47.*

[f] *lib. 8. Ennead.8.*

Nam Deus est quod imago docet, sed non
Deus ipsa.
Hanc videas, sed mente colas quod cernis
in ipsa.

C'eft à dire,

Car l'image n'est Dieu, mais bien de Dieu
le signe,
Donc quand tu la verras, esleue ton esprit
Adorant humblement celuy qu'elle designe.

S. Augustin (dit [t] Vigor) *ameine ces vers du Concile de Nicee pour prouuer que ce n'est pas mal fait d'auoir des images & choses externes pour nous rememorer.* Menfonge conioint auec ignorance. Car ce qu'il dit que S. Auguftin allegue ces vers, eft faux : Et le liure qu'il cite, *de vita infirmorum,* ne fe trouue point en S. Auguftin. Mais bien au tome neufieme fe trouue vn efcrit de la vifitation des malades, attribué à S. Auguftin par des Efprits malades, *liure* (dit Erafme) *composé par vn babillard, indocte & indiscret.* Au fecond liure fe trouuẽt quelques vers, mais non ceux qui font ici reprefentez ni de mefme fens. Et de faict S. Auguftin a precedé de trois fiecles ce Concile 7. de Nicee, auquel on dit que ces vers ont e-

[t] *Au sermon du vẽdredi d'apres le 3. dimanche.*

eſté compoſez. Ce que iay voulu remarquer en paſſant, en faueur de mon Criſti, correcteur & renouueleur de ces beaux ſermons, afin qu'il apprennè d'oreſnauant à eſtre plus modeſte, quand il pretendra auoir deſcouuert des fautes en autruy.

Pour reprendre noſtre propos, cette premiere opinion n'eſt pas approuuée par Bellarmin. *Car,*[u] dit il, *Si l'image ne doit eſtre veneree ſinon improprement, à ſçauoir d'autant que* DEVANT ELLE, EN *ou* PAR *elle l'exemplaire eſt adoré, Certes il ſera licite de nier* SIMPLEMENT *que les images doiuent eſtre venerees. Car ce qui ne ſe dit ſinon improprement, il eſt manifeſte qu'il ſe peut nier ſimplement. Or le Concile 7. Act. 7. prononce Anatheme contre ceux qui ne veulent pas venerer les images.* Bellarmin toutesfois ſubſtitue icy doucement le mot de veneration, comme plus doux ce ſemble, & ainſi en font les autres Papiſtes. Sur tout ceux qui eſcriuent en françois. Euitans autant qu'ils peuuent le mot d'Adoration, de peur de deſcouurir leur ſecret au ſimple populaire. Toutefois [x] Tharaſius au ſuſdit Concile, dit que *tous ceux qui confeſſent qu'ils reuerent ou venerent les Images, & neantmoins leur refuſent l'adoration, ſont redarguez par le S. Pere Anaſtaſe comme hypocrites. Car quand ils refuſent vrayement l'adoration qui eſt marque d'honneur, on cognoiſt*

u *De imag. cap.* 21. *Secundo.*

x *Act.* 4.

qu'ils font le contraire, asçauoir qu'ils disent iniures aux Saincts. Ce que ie n'ay peu lire sans me represẽter la conformité des vieux & nouueaux idolatres en cette commune reproche. Car a present aussi, quoy que nous parliõs des Saincts auec tout hõneur & respect, qui leur est deu selon Dieu, nous sommes calomniez comme leur estãs iniurieux, non pour autre raison que celle la.

D'autres doncques afin de n'estre point anathematisez ou declarez hypocrites, ont mieux aymé suiure vne opinion contraire à cette premiere, & donner à l'image la mesme adoration qu'à la chose represẽtée. Et par mesme mouuement, *Il faut non seulement confesser disoit* [y] Nanclantus, *que les fidelles en l'Eglise adorent deuant l'image (cõme quelques vns parlent peut estre par cautelle) mais il faut dire sans scrupule quelconque, qu'ils adorent l'image, voire qu'ils l'adorent de mesme adoration que la chose representee. Si bien que s'il luy conuient estre adoree de latrie, aussi le sera son image.* Ce qui est exposé par le Comte de Carpy auec vne similitude, [z] ou vn COMME, que ie desire estre bien noté par tout lecteur Chrestien: *Nous adorons l'image & l'imaginé d'vne mesme adoration, Et* COMME *l'humanité de Christ conioincte auec la diuinité est adoree d'vne mesme latrie, au lieu que si nous l'adorions separément, c'est*

[y] *Iac. Nancl. in epist. ad Rom. c. 1.*

[z] *De cultu imag. lib. 8.*

a dire par diuers acte nous ne luy attriburions pas vn tel honneur & reuerence, mais vne beaucoup moindre, comme l'adoration de Dulie, AINSI *en est il de l'image materielle.* Cette seconde opinion a eu pour fauteurs plusieurs & des plus renommés scholastiques, comme Thomas d'Aquin, & son commenteur Caietan, Bonaduanture, Marsilius, Almain, Denis le Chartreux, & Henri le scholastique, lequel dernier pourtant *à creu* (ce dit [a] Bellarmin) *que nulle image ne doit estre adoree de latrie*: Car encore qu'il ait estimé que l'adoration de l'image & de l'exemplaire soit vne mesme, toutesfois dautant quil a pensé que l'image de Christ ne le represente sinon entant quil est hõme, il n'y a recogneu que l'adoration de Dulie. Et a son opinion doit estre rapporté ce que dit Caluin, & qui n'a peu estre comprins par Panigarole, non encores asses excercé en la leçon de ses maistres.

a *De imag. sanct. lib. 2. cap. 21.*

Cette seconde opinion est tellement defendue par les Iesuites de ce temps, que toutesfois ils en blasment la façon de parler. Sur tout deuant le peuple. *Car* dit [b] Bellarmin *il ne se peut dire sans grand danger, que l'image doit estre adoree comme Dieu est adoré. Et ceux qui defendent que les images sont adorees d'adoratiõ de latrie, sont cõtraincts d'user de tressubtiles distinctions, lesquelles ils n'entendent pas eux mesmes, a peine que le peu-ple*

b *cap. 22. l. 2. de imag.*

ple ignorant s'en peust desmesler. Or il faut voir s'ils determinẽt le seruice des images plus clairement, & auec des distinctions telles que le peuple idiot, duquel elles sont les liures, sera desormais hors du dãger d'y commettre de l'excez.

Voici donc la troisiéme opinion qui fait le milieu des deux extremitez susdites, a sçauoir [c] que les images EN ELLES & PROPREMENT doiuent estre honorees, mais d'vn honneur moindre que l'exemplaire representé, & par consequent que nulle image ne doit estre adorée de Latrie. Et afin que les pauures Idiots entendent bien le faict, voici des distinctions populaires, & accomodees à la capacité des ignorans, posees par Bellarmin, tant pour accorder les deux premieres opinions, que pour fonder cette troisiesme. Escoutés donc, pauures peuples, le mystere de vos liures en trois distinctions. Ce qui est honoré l'est par soy mesme ou par accidẽt, pour l'amour de soy mesme, ou pour l'amour d'autre chose: proprement, ou improprement. Par soy mesme est honoré le supposé, qui a en soy la raison de la veneration. Par accident ce qui est conioint auec la chose qui est adorée, & n'est point la raison de l'adoration: comme quand le Roy est honoré, cet homme qui est Roy est honoré par soy mesme. Et par acci-

c Hæc omnia ex Bellarm, c. 20. lib. 2.

Per se. Per accidẽs. Propter se. Propter aliud. Propriè. Impropriè.

dent la pourpre & les autres adioincts, & accidents d'iceluy. Excepté la dignité royale, laquelle encore qu'elle ne soit pas ce qui est honoré, est toutefois ce pourquoy il est honoré. Parquoy la personne est honoree par elle mesme, comme celle laquelle: la dignité royale par elle mesme, comme celle par laquelle. Et les autres choses sont honorees par accident.

La secõde distinctiõ: Quelque chose peut estre honoree pour l'amour d'elle mesme, ou pour l'amour d'autre chose. Cela est honoré pour l'amour de soy mesme qui a en soy raison de veneration, ne dependant point d'ailleurs. Et en cette maniere la seule nature raisonnable est venerable. Pour l'amour d'autre chose est honoré ce qui a en soy cause d'honneur, mais cette cause deppend toute d'ailleurs. Et en cette facon les signes des choses sacrees sont venerables, car ils ont en-eux vne relation de similitude ou representation de chose sacree, & par consequent quelque excellence, mais qui deppend toute de la chose sacree.

La troisiesme: Quelque chose peut estre honoree proprement ou improprement. Cela est dit l'estre proprement qui vrayement est honoré a raison de soy mesme. Improprement, ce qui est honoré en la place d'autruy. Comme l'Ambassadeur du

Roy quelquefois eſt honoré comme legat & proprement, quelquefois comme Roy & improprement, Car proprement le Roy eſt honoré en luy. Comme quand apres la mort de Trajan ſa ſtatue fut miſe en vn Char triomphant. Car ce n'eſtoit pas la ſtatue qui triomphoit, mais Traian repreſenté par la ſtatue.

Cachés ſous l'ombre de telles diſtinctiõs, il n'y a maintenant argument duquel les Ieſuites ne trouuent vne facile ſolution. Et quoy qu'on les voye faire exterieurement, toutefois ils eſchappent touſiours par vne de ces fentes. Et certes ſi es choſes de religion nous deuons ſuiure la raiſon humaine, & la couſtume ciuile, vſitee es choſes du monde, il y auroit quelque raiſon. Mais d'autãt que Dieu, ni les Saincts ne ſont pas veſtus des images, comme le Roy de ſa pourpre, (ſinon qu'a leurs autres blaſphemes ils vueillent encore adiouſter cetuyci auec les Payens, que Dieu & les Saincts ſont couuers des images, & qu'en icelles y a quelque diuinité encloſe) la premiere diſtinction n'aura point de lieu, & ne pourront les images receuoir cet honneur par accident, qui n'eſt iamais rendu aux veſtemens du Roy, lors qu'ils ne couurent point le Roy.

Pour l'amour de Dieu nous deuons honorer en leur façon les choſes qu'il a or-

donnees, comme les Sacremens ou signes sacrez, entant qu'ils sont de l'institution de Dieu, & les deuons manier auec respect, & nous donner garde qu'il s'y face quelque acte mesprisable, qui deroge à la dignité de celuy qui les a instituez; mais cet honneur ne passe pas iusques à l'adoration, inuocation, encensement, & semblables seruices, qui n'appartiennent qu'à Dieu: ni mesme iusques aux honneurs deferez aux creatures raisonnables. Or les images n'ayans rien de commun auec les signes sacrez instituez de Dieu, le sacrilege honneur qu'on leur donne ne peut estre couuert par la seconde distinction.

Ni par consequent par la troisiéme, car Dieu n'a point besoin des images pour Vicerois, Lieutenans, Ambassadeurs; Aussi peu de statues pour triompher en son absence, car il est par tout present. *L'honneur des Saincts non plus ne requiert* point telles pompes & somptuositez mondaines, & triomphans au ciel, ne demandent point qu'on face triompher leurs statues en terre: Seulement que leur foy soit annoncee, recognuë & imitee.

Cependant comme s'ils auoyent proposé des oracles, ils definissent hardiment par [d] Bellarmin, *que les images de Christ & des Saincts sont venerables, non seulement par accident ou improprement, mais aussi,* [*per se,*]

d Chap. 21.

par elles mesmes & proprement, tellement qu'elles mesmes terminent la veneration, comme elles sont considerees en elles, & non seulement entant qu'elles tiennent le lieu de l'exemplaire. Sur cela [e] Gregoire de Valence accuse d'imprudence les Papistes qui nient qu'on doiue honorer les images proprement. Toutefois cetuyci approuue tellement cet honneur propre à l'image qu'il ne trouue nullement mauuaise l'opinion seconde de ceux qui adorent les images de Christ & la croix, d'adoration diuine. *Car,* dit il, *encore que nous y vsurpions les honneurs diuins, toutefois ce n'est pas comme à Dieu & a nostre Seigneur Jesus Christ.* Autrefois on pensoit que l'idolatrie estoit suffisamment definie, quand on disoit que *c'est une superstition par laquelle l'honneur diuin est rendu a la creature.* Et [f] Thomas d'Aquin s'en estoit contenté. Mais ce subtil Espagnol voyoit que par ce moyen nous auons gagné nostre cause. (Car il ne nie pas qu'en l'adoration des images de la diuinité, & de la croix, on vsurpe les honneurs diuins) Pourtant il dispute [g] *que cela n'est pas assez dire pour conuaincre quelqu'vn d'idolatrie, mais qu'il y faut adiouster ces mots* COMME A DIEV: desquels voici l'exposition à sçauoir, *que ce soit l'intention de celuy qui vsurpe ces honneurs diuins adorant la creature, de luy donner vn tel credit, entant qu'en luy est, qu'elle soit reputee*

[e] *li. 1. Apol. cap. 7.*

[f] *In secunda secundæ qu. 94. art. 1.*

[g] *De idololatria lib. 1. cap. 1.*

Dieu. Et auec telle opinion, comme celle qui appartient à la maiesté diuine. Que s'il en est creu maintenant, iamais homme ne pourra estre conuaincu d'idolatrie, sinon par celuy qui iuge des cœurs & des intentiõs: Et ainsi ce manteau sera encore de beaucoup plus grande estenduë que l'autre, & capable de couurir toute la turpitude de la paillarde Romaine, s'il n'estoit composé d'vne si legere & claire estamine qu'on peut aisement voir tout au trauers. Car de la il aduiendroit qu'il n'y auroit aucun acte exterieur, non pas mesme le sacrifice, par lequel nous puissions iuger que quelqu'vn est idolatre, si luy mesme ne se confessoit estre tel. Or quoy qu'il en soit en estãt venu a cette extremité, il nous donne cet aduantage, que nous pouuons dire qu'en cette cause ils sont acculez, *puis* qu'ils ont recours a telle impudence: qui sera iugee d'autant plus grande quand apres ces traicts hardiz, ce moyne nous insulte pour n'auoir pas compris cette definition d'idolatrie, & nous appelle *Theologiens simples.* Mais nous aymons mieux cette simplicité colombine, que les repliz & doubles cachettes de son trahistre cœur. Car qui le pourra supporter quand il dit h *que celuy ne peut estre tenu pour idolatre mesme exterieur, qui n'a point la volonté d'exciter telle opinion de la creature comme de Dieu, en-*

h *Cap. 1. l. 1.*

core qu'il luy rende les honneurs diuins exterieurement.

Ne nous amusons point aux paroles, gardons nous d'estre abusez par leur babil; Et leur respondons a tous, ce que Bellarmin forcé par la verité est contrainct de dire à ceux qui maintiennent entr'eux que les images de Dieu doiuent estre adorees de latrie, & se sauuent par la distinction, *pour l'amour de Dieu, non pour l'amour d'elles mesmes:* [i] *Car,* dit il, *ceux qui honoroient l'image de Christ des honneurs diuins, sont mis par* [k] *Irenee au rang des heretiques, & par Epiphane & Damascene: Toutefois ceux ci veu qu'ils adoroient Christ, sans doute adoroient son image pour l'amour de luy. Il n'est donc point licite d'adorer les images d'adoration diuine, c'est à dire de latrie, quoy qu'on die que c'est pour l'amour de Dieu & de Christ, non pour l'amour des images: Car en ce que on les honore d'honneurs diuins, on est conuaincu qu'õ les adore pour l'amour d'elles mesmes, non pour l'amour de Dieu, quoy que de paroles on die autrement.* Raison suffisante pour nous defendre de luy & de ses semblables, & n'adiouster foy à leurs paroles, ou nous pouuons iuger par les effects manifestes. Ainsi quand Gregoire de Valence dit, *Nous vsurpons l'honneur diuin en l'adoration des images, mais toutefois nous ne leur donnons pas comme a Dieu & a Christ,* Respondons auec

i cap. 24.

k Iren. li. 1. cap. 24.
l Epiph. haeres. 27.

m Cap. 24. [m] Bellarmin que ses paroles emportent contradiction, car il est de l'essence de l'honneur diuin d'estre rédu pour l'amour de soy mesme : Car la latrie est ce souuerain seruice qui est deu à Dieu, comme au premier principe de toutes choses. Or il implique contradiction de dire que le souuerain seruice, est rendu pour l'amour d'autre chose : Car si c'est au souuerain principe, ce n'est pas pour l'amour d'autruy: Si c'est pour l'amour d'autrui, ce n'est pas au souuerain principe. Donc vous adorez l'image de l'adoration diuine pour l'amour d'elle mesme, & cela est vne vraye idolatrie, ou vous ne l'adorez pas pour l'amour d'elle mesme, & ainsi ce ne sera pas l'hõneur diuin ou la vraye latrie que vous luy attribuez.

n Cap. 23. Toutesfois ce [n] docteur ne trouue point mauuais que les Prescheurs parlans au Crucifix de bois luy dient, *Tu nous as rachetés. Tu nous as reconciliez au peuple*: ni qu'au iour de la preparation de Pasque ledict Crucifix soit peu a peu descouuert & proposé pour estre adoré : dautant que tout cela se faict à Christ par le moyen de l'image, qui n'est adorée sinon improprement, & entant que [*accipitur loco exemplaris*], *elle est prinse au lieu de l'exemplaire*. Mais ie vous prie, celuy qui prend l'image au lieu de Dieu, n'est il pas idolatre ? voi-

ci le comble d'impieté. Car cet homme, quoy qu'il ait fait semblant de condamner la hardiesse des autres, veut neantmoins entreprendre la deffense du tout. *L'image* o *dit il, peut estre adorée d'adoration de latrie comme l'exẽplaire, mesme* PROPREMENT, *c'est à dire à raison de soy mesme, mais toutefois par accident, comme quand nous ne prenons pas l'exemplaire pour la chose, & ne considerons pas l'image seule ou l'exemplaire seul, mais nous considerons l'exemplaire comme reluisant* OBIECTIVEMENT *en l'image, & l'honorons ainsi representé, & comme vestu de l'image: Alors necessairement nous adorons l'image de la mesme adoration, que la chose representee, mais par accident: Car celuy qui adore quelqu'vn, adore aussi tout ce qui est conioint auec luy, comme celuy qui adore le Roy, adore aussi ses robes: Mais l'image se conçoit en ce temps la* CONIOINCTE *auec l'exemplaire qui est adoré, & ainsi est adorée, mais comme vn adioinct de la chose representee.* Ne voila pas vne belle conception, de considerer Dieu conioinct auec vne image, ou reuestu d'vne image, comme le Roy de ses robes? Et que deuiendra ce que dit p Bellarmin ailleurs, asçauoir *que cela n'est pas seulement idolatrie, d'adorer l'idole en delaissant Dieu, mais aussi de l'adorer ensemble auec Dieu.* Pour renuerser sa distinction de seruice diuin donné par accident a l'i-

o *Ibidem.*

p *Cap.4.*

q De incar-nat. lib. 3. mage, ie ne veux employer que ses propres armes, par lesquelles il [q] defendoit ailleurs la verité contre les *Vbiquitaires*, lesquels pour eschaper quand ils sont pressez par ce principe: Que c'est le ꝓpre de Dieu, d'estre par tout, respondent qu'il est vray, mais que cela est communiqué à la creature par accident. *Cela estant*, dit Bellarmin, *l'argument des Peres pour la deité du S. Esprit tombe bas. Car les Arriens diront que le S. Esprit est par tout, mais par accident, & partant n'est pas vray Dieu, mais creature.* Le semblable en est des honneurs diuins. Car les Arriens diront, ils sont rendus au Fils & au S. Esprit, mais par accident cõme a choses conioinctes auec Dieu. Et sur cela se seruirõt du tesmoignage des Iesuites qui aduouẽt cette accidẽtale idolatrie.

Nous auons monstré qu'outre toutes ces adorations impropres, ou propres, mais accidentales & semblables, ils veulent aussi adorer l'image d'vne adoration qui luy soit propre. Et de laquelle l'image consideré en soy mesme est l'obiect final. Reste a voir quelle elle est. Autrefois les Papistes ne faisoient mention que de trois sortes d'hõneurs, qu'ils appeloient Latrie Dulie, & Hyperdulie. Cependant l'honneur de l'image en soy n'est pas vn de ces
r Chap. 25. trois, [r] mais vn seruice proportionné a chacun de ces trois, selon la qualité de l'i-

mage dont est question. Si c'est l'image de Dieu, elle doit estre adorée de latrie, mais non pas de latrie propre, ains d'vne inferieure (Escoutez pauures Idiots vne distinction claire) & analogique, laquelle toutesfois est reduitte à la vraye latrie, cōme l'imparfait au parfait, & ainsi des autres selon leur espece. Tellement [f] qu'alors Christ est adoré en l'image, mais entant qu'il est consideré en son image, non pas droictement, mais obliquemēt & de biais. Et si la dessus on dit: Mais l'adoration de latrie conuient à Christ, si donc cette adoration de l'image se termine aussi à Christ, c'est la vraye adoration diuine, il respond que la vraye latrie conuient a Christ comme il est en soy mesme, & non quand il est adoré, COMME ESTANT EN L'IMAGE PAR PARTICIPATION. Car il veut que Christ soit participé par l'image. Et voila comme clairement & distinctement il a determiné cette belle question: tellement que doresnauant il n'y aura plus de danger en cette matiere. Mais a dire vray, n'est ce pas se mocquer de Dieu & des hommes, quand au lieu d'abolir du tout telle impieté, ils la veulent plastrer par le fard de telle matæologie? Car en conscience qu'ils me dient s'ils croyēt qu'entre mille Papistes adorateurs d'images, il y en a dix qui puissent com-

[f] *Chap. 24.*

prendre ce qu'ils veulent dire, & si mesme ils le pouuoient, a quoy s'en deuroient ils tenir? Toutes ces precautions & preseruatifs n'empeschent point cette grande contagion d'idolatrie, qui ne sera iamais ostee que ces obiects, qui ne seruent à autre chose, ne soient du tout renuersez & raclez. Au nom de Dieu donc, qui que vous soyez, ouurez les yeux, & considerez pour vostre salut l'enormité de tels mysteres.

Nous n'auons representé que les discours intriquez des plus subtils: Mais combien y en a il qui *adorent* (dit[t] Polydore Virgile) *les images de toutes matieres, non comme figures, mais comme si elles auoient quelque sens, & ont plus de fiance en elles qu'en Christ ou aux Saincts, ausquels elles sont dediees*. Et ne pensons pas que cela aduienne seulement a ceux qui sont rudes & stupides d'ailleurs. Ludius[u] Marineus historien Espagnol, voire historiographe de l'Empereur Charles V. parlant des choses memorables d'Espagne, raconte qu'en la ville de Burges il y a vn temple de l'ordre de S. Augustin, auquel il adora, auec ses compagnons, l'image du crucifix, qu'on dit auoir esté faite par Nicodeme, [*cuius imaginis inuocato numine,*] *de laquelle image ayant inuoqué la Deité, plusieurs gens dignes de foy nous asseurerent*, dit il, *qu'vn grand nom-*

t *De rerum inuentor. li. 6. cap. 13.*

u *De reb. Hispan. l. 5.*

bre de malades auoient esté gueriz. Ou manifestement il attribue NVMEN, a l'image. Sur quoy ie desire que[x] Richeome se represente son exposition de ce mot NVMEN, ou NVMINA. Car respondant a l'obiection qu'on fait de ce que l'Empereur Adrian (comme escrit Lampride en la vie d'iceluy) fit faire pour les Chrestiens des temples sans simulacres : *C'est,* dit il, *vn argument sans nez, & n'en sçauriez rien tirer de bon pour vous. Les Chrestiens ne vouloient point prier aux temples des Gentils, d'autant qu'ils estoient pleins d'idoles : Adrian leur en fit faire sans idoles, afin qu'en seureté de conscience ils y peussent prier : C'est pourquoy Lampridius appelle ces statues du mot latin Numina, qui signifie idoles & simulacres adorez comme Dieux.* Si cela est, le crucifix duquel cet historien, & tant de peuple adoroient le *Numen*, estoit vne idole adorée comme Dieu, & le Pape mesme que nous auons au precedent chapitre dit auoir esté salué par Stapleton comme [*Supremum in terris numen*] sera cette idole esleuée au temple de Dieu, qui se fait adorer comme Dieu.

x Chap. 14.

Et afin qu'on ne die que ce sont les discours de quelques particuliers, qui ne doiuent preiudicier au general de l'Eglise Romaine, il faut voir comme ils s'en acquittent en leur practique publique. La

priere publique qu'ils font a ce linge, sur lequel ils veulent que la face du Seigneur soit representee miraculeusement, qui fut donnee en present à la Veronique, nous fera voir ce qui en est. Car s'adressans directement à l'image, comme distinguee d'auec la chose representee, ils luy demandent comme au vray Dieu, la gloire & la grace.

y Extat in Antidoto animæ.

y *Salue nostrum gaudium in hac vita dura,*
Labili & fragili citò peritura,
Nos deduc ad propria, ô FOELIX FIGVRA,
Ad videndum faciem quæ est Christi pura.

C'est à dire,

Salut, ô nostre ioye, en cette dure vie,
Tant caduque, fragile, & promptement rauie,
Condui nous au lieu propre, ô HEVREVSE FIGVRE,
Ou nous verrõs de Christ la face nette & pure.

Voila la figure, & la vraye face de Christ, expressement distinguees l'vne d'auec l'autre: Et la possession du royaume celeste demandee à la figure, comme tous les autres biens qui y tendent en ce qui suit:

Nos ab omni macula purga vitiorum,
Atque nos consortio iunge beatorum,
Lumen funde cordibus, ex vi tibi data,
Et à nostris sensibus tolle colligata.

C'est à dire,

Purge nous de peché, de toute sale ordure,
Nous conioignant au ciel auec les biẽ heureux,

Et chassant de nos sens le lien tenebreux,
Illumine nos cœurs de ta lumiere pure.

Si cela n'est idolatrer, Dieu a grand tort de se pleindre de l'idolatrie des Iuifs & des Payens. Car iamais elle ne fut plus manifeste. *Que nul ne me die* (disoit [z] S. Augustin a ceux qui de son temps faisoient & disoient de mesme) *Non est Numen. Ce n'est point vne deité. Ce n'est point Dieu. A la la mienne volonté qu'ils le cognussent comme nous le cognoissons. Mais l'Autel tesmoigne, que c'est qu'ils ont, pour quelle chose ils le tiẽnent. Et que c'est qu'ils font la.* Tout cela biẽ consideré par ceux qui n'auront point de preiugé contre la parole de Dieu, & mesme contre la raison, ils diront avec nous qu'il est beaucoup plus facile d'oster du tout les images des lieux de deuotion, que de determiner vn certain moyen de les adorer sans danger, lequel moyen quoy que curieusement recherché, n'a peu iusques ici estre trouué si propre qu'il ait peu empescher l'impieté, sous le pretexte de pieté. Et n'ont serui tous ceux qu'on a inuentez, que pour flater les ignorans, & les endormir en leur vice, par le changement du nom, la chose demeurant en son entier. Comme ont faict en ce temps ceux qui ont apelé la paillardise, *gaillardise.*

z *Aug. de ver. Domin. secũ d. Matt. ser. 6.*

FIN.





